

VILLE DE SEVRANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mérim
BACON Jean-François
ARAB Dalila
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa

GAUTHIER Raymond

YILDIZ Umit

BOITTE Gilles

VELTHUIS Asaïs

CEPRANI Eric

KOUYATE Hawa

PRUNIER Gérald

CHERIGUENE Abdelouaheb

CAMARA Mariama

LOUJAHDI Brahim

BAILLON Jean-François

BRAHIM Marwa

GEFFROY Philippe

AGUIRREBENGOA Carole

HAMDAOUI Naïma

CORDIN Olivier

PERRAN Dominick

MABCHOUR Najat
MOULINNEUF Serge

SAKI Mireille

JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

CHAUVEY Claude
DA SILVA Elodie
BASTARAUD Sébastien
BATUAMBA Ivette
LARDIC Stéphan
WAVELET Manuel
CAMARA N'Na Fanta
BOREL YERETAN Stéphanie
PERRAN Dominick
LIBERT Arnaud
PEDRAZO Jennifer
MOILIME Hassanata
ROUSSEL Danièle
RATNATHURAI Ziromi
JACQUART Ludovic

donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 20h44 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 19h48 à
donne procuration à
donne procuration à partir de 19h58 à

BAILLON Jean-François
BLANCHET Stéphane
BACON Jean-François
PRUNIER Gérald
CEPRANI Eric
CHANTRELLE Laurent
HAMDAOUI Naïma
AGUIRREBENGOA Carole
CORDIN Olivier
GEFFROY Philippe
ARAB Dalila
BACH RUSSO Safia
MERIGUET Dominique
BERNEX Brigitte
MEKKI Chérifa

Excusés et absents

JACQUART Ludovic
ETIENNE Walnex
CORDIN Olivier

Absent jusqu'à 19h56

Absent à partir de 20h44

PERRAN Dominick

Absent à partir de 20h44

PRUNIER Gérald a été désigné secrétaire de séance

(La séance est ouverte à 19 h 12, sous la présidence de Monsieur le Maire de Sevrans, Stéphane Blanchet.)

M. le Maire.- Bonsoir à tous.

Je voudrais rappeler une information, une triste nouvelle que vous avez probablement déjà reçue : M. Robert Wattez est décédé il y a quelques jours.

Robert Wattez était un élu du Conseil municipal entre 2014 et 2020, et faisait partie du parti Socialiste.

Il nous a quittés à l'âge de 70 ans.

Robert Wattez était très investi dans le mouvement associatif, en particulier pour la défense du Parc de la Poudrerie, au sein des Amis du Parc de la Poudrerie.

Il était également membre du Conseil d'administration du théâtre de la Poudrerie.

Élu engagé, toujours de bonne humeur, il était particulièrement attaché à sa ville, à son quartier et aux relations humaines.

Aussi, je vous propose que nous lui rendions hommage en observant une minute de silence.

(Debout, les conseillers municipaux observent une minute de silence en la mémoire de M. Robert Wattez.)

Je vous remercie.

Je souhaiterais vous communiquer quelques informations sur le déroulement de la séance du Conseil municipal.

Deux délibérations sont retirées. J'espère que je ne me trompe pas, sinon, vous n'hésitez pas à me corriger.

Tout d'abord, il s'agit de la délibération n° 3 relative à la mise en compatibilité par déclaration de projet du plan local d'urbanisme pour la réalisation de la ZAC Sevrans Terre d'avenir. Celle-ci est retirée. Normalement, vous avez reçu l'information, mais je préfère le confirmer ici.

Ensuite, il s'agit de la délibération n°13 concernant le contrat de ville, car il manque l'annexe. Nous vous présentons nos excuses. Elle est retirée pour être reportée à la prochaine séance.

J'espère que vous suivez bien toutes et tous, afin d'éviter toute confusion.

Ce sont donc deux délibérations que je vous propose de retirer : la n°3, qui est nulle et non avenue, suite à des précédents débats, et la n°13 relative au contrat de ville.

Est-ce bon pour tout le monde ? *(Acquiescement des conseillers municipaux)*

Si vous le souhaitez, je le répéterai tout à l'heure pour être certain que nous suivions tous le même sujet.

Une question écrite a été déposée par le groupe des élus de l'Union de l'Opposition Républicaine. Elle sera exposée à la fin de la séance, et j'y apporterai des éléments de réponse.

Concernant les décisions, des réponses ont dû vous être communiquées par écrit suite à des questions. Non ? De toute façon, nous les examinerons, il n'y a pas de souci.

Avant d'aborder la première délibération, je vais laisser la parole à M. Laurent Chantrelle qui doit délivrer une information au Conseil municipal.

M. Chantrelle.- Effectivement, je souhaiterais annoncer que le groupe des élus du parti Socialiste de Sevrans est composé des trois élus suivants : Jennifer Pedrazo, Manuel Wavelet et Laurent Chantrelle.

M. le Maire.- Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Monsieur le Maire, concernant la question écrite, traditionnellement, les questions écrites sont présentées en début de séance. Aussi, pourquoi la renvoyez-vous en fin de séance ?

M. le Maire.- En réalité, il n'existe pas de tradition en ce sens. Je la pose à la fin de la séance parce que je pense que cela ne gêne personne, et que je le souhaite, tout simplement.

Il n'y a aucune arrière-pensée de ma part, et nous y consacrerons tout le temps nécessaire.

M. Geffroy.- D'accord.

Vous êtes le président de séance, c'est à vous de décider.

M. le Maire.- Exactement, je vous remercie.

Madame Mekki.

Mme Mekki. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis assez surprise, car on vient de faire une annonce qui me concerne directement, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il n'y a pas eu de débat ou d'échange préalable concernant cette décision, et je l'apprends ici, au Conseil municipal, qui n'est pas, selon moi, le lieu approprié pour discuter de ce genre de sujet. Cependant, je ne souhaite pas entrer dans ce débat.

En principe, une telle décision se prend au sein d'une réunion de groupe, qui, me semble-t-il, n'a pas eu lieu. Il serait donc normal que cette réunion se tienne.

De plus, il est traditionnel au parti Socialiste de nous réunir, de débattre, d'échanger nos points de vue, même s'ils peuvent parfois diverger. Cela permet de défendre nos arguments et de prendre des décisions collectives.

Chacun ici est au courant des « froides » relations que j'entretiens avec M. Chantrelle, mais je tiens à préciser que je n'ai pas ce type de relation avec les autres membres du groupe. Aussi, j'aurais aimé pouvoir échanger avec eux afin qu'ils prennent une décision éclairée sur ce qui vient d'être annoncé.

Je considère que cette décision est injuste, injustifiée, autoritaire et qu'elle ne reflète en aucun cas l'esprit du groupe que normalement je représente, le parti Socialiste.

M. le Maire. - Je vais laisser s'exprimer M. Laurent Chantrelle.

M. Chantrelle. - Oui, effectivement, en plus, comme je suis cité, il me semble important d'apporter quelques éclaircissements.

Dans le cadre du fonctionnement d'un groupe et d'un parti, il y a des règles à respecter. Il est de notoriété publique, au sein de ce Conseil municipal, que cela fait longtemps que Mme Mekki n'est plus en phase avec nous. Cela se reflète dans ses votes et ses prises de position, qui montrent qu'elle ne s'est pas concertée avec nous. Je suis donc étonné qu'elle exprime sa surprise à ce sujet.

De plus, je tiens à vous informer que ce matin, nous avons envoyé un courrier à M. le Maire pour préciser une décision prise lors de notre réunion de groupe tenue hier. Cet après-midi, j'ai reçu un appel du premier fédéral, qui est au courant de la situation, ce qui me fait penser que Mme Mekki devait également l'être. Cela me surprend donc qu'elle déclare être surprise, encore une fois.

Je tiens à ajouter que, pour clarifier les choses pour tout le monde, Madame Mekki, cela fait maintenant trois ans que vous ne cotisez plus au parti Socialiste. Depuis trois ans, vous ne versez plus le pourcentage d'indemnité que nous devons au parti, et vous n'assistez plus à nos réunions ni ne participez aux campagnes. Je ne comprends donc pas ce que vous souhaitez dire en affirmant « il n'y a pas de réunion, je n'y suis pas ». Vous avez été convoquée, notamment pour les élections européennes, mais nous ne vous avons pas vue. Je vous ferai suivre les emails à ce sujet.

J'imagine que le résultat des élections européennes vous a intéressée, tout comme les élections municipales à venir, mais je pense qu'une vie de groupe et une vie politique doivent se vivre différemment. C'est pourquoi nous avons souhaité, en accord avec les camarades et par un vote du groupe, clarifier une situation qui devait l'être et qui a trop duré. C'est ce qui se passe ce soir.

Je suis, une fois de plus, étonné que vous soyez surprise de la situation.

M. le Maire. - Monsieur Jous.

M. Jous. - Merci et bonsoir à tous.

Monsieur le Maire, vous déclarez que le fait de renvoyer la question écrite à la fin du Conseil municipal ne dérange personne. Cela me concerne personnellement et cela me pose problème, car même si vous ne nous considérez pas comme un groupe politique, M. Geffroy a eu la courtoisie de nous transmettre cette question écrite afin que nous en soyons informés. Elle me touche directement et concerne l'ensemble des membres de ce Conseil municipal en matière d'ordre et de sécurité publique.

La question se pose donc de savoir si à mon contact, l'ensemble de cette assemblée risque de ma part un comportement qui pourrait troubler l'ordre public ou être perçu comme violent. Se pose la question de savoir si vous êtes, tous autant que vous êtes, en sécurité à mon contact, et de remettre en question ma présence au sein de ce Conseil municipal.

Je pense que c'est une question primordiale qui doit l'emporter sur d'autres sujets, tels que les débats d'orientation budgétaire, car nous parlons ici de la sécurité de chacun d'entre vous, y compris de la vôtre, Monsieur le Maire.

Soit ces éléments sont corrects, auquel cas, vous seriez véritablement en danger à mon contact ; soit ces éléments sont faux, auquel cas, je dois être rétabli dans ma dignité et mon honneur. C'est le sens, je pense, de cette question écrite. C'est pourquoi le fait de la relayer au dernier plan me pose problème, car vous avez annoncé qu'elle sera abordée en dernier lieu.

Il est important de savoir, et vous en avez connaissance, que ma femme et mes enfants ont été braqués à l'arme de guerre par un commando armé de la police nationale pour des motifs complètement mensongers et calomnieux. Si cela ne suscite pas votre indignation, et que vous le considérez comme secondaire au point de le reléguer au dernier plan, c'est une bien triste nouvelle que d'apprendre encore une fois que vous n'accordez pas forcément la considération nécessaire à un sujet aussi important et, je le redis, qui concerne l'intégralité des élus que nous sommes aujourd'hui.

Ce n'est pas une problématique individuelle parce que je suis attaqué en ma qualité d'élu de la République. Il m'est reproché des choses en tant qu'élu de la République. Il y a certaines vérités que vous détenez, Monsieur Blanchet, qui pourraient être rétablies à ce sujet, comme le fait notamment que je n'ai jamais été condamné pour diffamation à votre encontre. C'est un élément parmi d'autres.

Vous dites que cela ne dérange personne que la question écrite soit reléguée à la fin du Conseil municipal. Me concernant, cela me pose un gros problème, et soulève d'importantes questions sur votre sens des priorités. Encore une fois, il est question de sécurité et d'ordre public, et il s'agit d'une famille sevranaise braquée à l'arme à feu, à tort, à 6 h 00.

Je suis une nouvelle fois très surpris du peu de considération que vous portez à ce sujet, à la question écrite que M. Geffroy a produite dans les délais. Je l'en remercie, car malgré les divergences politiques que nous pouvons avoir sur un certain nombre de sujets, il a tout de même eu l'honneur et la dignité de la poser, assisté aussi par l'intégralité des membres de l'intergroupe.

À mon sens, cette question doit être abordée dès le début du Conseil municipal parce que si ma présence est un danger effectif, réel, sérieux et imminent pour l'intégralité des conseillers municipaux que vous êtes, je ne peux pas rester ici, dans cette séance, car je représente un danger imminent. Dans le cas contraire, des mesures doivent être prises pour que cette calomnie puisse cesser à mon endroit.

Pour terminer, je souhaite rappeler qu'à l'époque où vous avez été victime d'une campagne que vous avez qualifiée de harcèlement, pour votre fille et sa mère suivies dans la rue, vous étiez le premier à monter au créneau. Vous ne l'avez pas relégué au second plan. Vous avez demandé un soutien immédiat de l'État, bien que vous ne soyez pas de la même sensibilité politique.

Aujourd'hui, face à des faits encore plus graves, je sollicite la solidarité du Conseil municipal ici présent. Vous avez affirmé que vous ne céderiez pas devant les menaces, les mensonges et la calomnie. Pour ma part, je ressens la même chose aujourd'hui, ayant subi des événements extrêmement graves. C'est pourquoi j'en appelle à votre humanisme, à votre sens de l'humanité afin que vous puissiez placer cette question écrite au début du Conseil municipal, et non à la fin.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Bonsoir à tous.

Suite aux annonces qui viennent d'être faites, même si je pense que ce n'est ni le lieu ni le moment appropriés, serait-il possible de clarifier les groupes présents au sein du Conseil municipal ? Notamment, ne serait-ce qu'au regard des publications, des articles et de l'espace alloué à chacun des groupes, je pense qu'il serait intéressant de faire un point sur l'ensemble des groupes représentés au sein du Conseil municipal.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Comme je l'ai précisé, la question écrite sera exposée en fin de séance, et il n'y a pas là de dernier plan. Je souhaite que la séance puisse se poursuivre dans la régularité et le respect de chacune et chacun.

Nous commençons par la première délibération.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin 2024

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ou des observations ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 1.

En raison d'un problème technique lié aux boîtiers, qui ne correspondent pas aux noms des votants – il est important d'éviter de voter à la place de quelqu'un d'autre –, nous allons donc interrompre la séance momentanément pour procéder au remplacement des boîtiers. Je vous remercie de votre compréhension.

(*La séance, suspendue à 19 h 32, est reprise à 19 h 37.*)

M. le Maire.- Nous allons pouvoir procéder au vote sur la délibération n°1.

Adoptée par	40	voix	Majorité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	42	voix	
Pour	40	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMD AOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole, HAMD AOUI Naïma, CORDIN Olivier, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe)
Contre			
Abstentions	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan
NPPV	2	voix	JACQUART Ludovic, MEKKI Chérifa

M. le Maire.- Je vous remercie.

2 - Avis de la Commune de Sevrans sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Paris Terres d'Envol arrêté en séance du Conseil de Territoire du 26 juin 2024

M. le Maire.- Je ne sais pas si c'est dans l'ordre, mais je vais le dire ainsi, et vous pourrez reprendre mes propos, ou non, dans le cadre du débat que nous aurons ensuite. Lors d'une commission municipale, un document n'a pas été transmis, ce qui a empêché le débat sur ce sujet au sein de cette instance. Je tiens donc à présenter mes excuses à l'ensemble des élus, tant de la majorité que de l'opposition, présents lors de cette commission. Ils ont perdu énormément de temps, plus d'une heure, et je le regrette sincèrement. Je ne comprends pas, mais c'est ainsi. La commission a pu débattre d'autres sujets, mais pas de celui-ci.

Pour rappel, ce Conseil municipal se tient avant la date du 7 octobre, où le Conseil de territoire arrêtera définitivement le PLUi, avant l'enquête publique. Si ce sujet n'était pas présenté ce soir en Conseil municipal, cela équivaldrait à un avis favorable tacite. Nous avons décidé ici de le présenter bien avant.

Depuis 2016, le PLUi relève de la compétence exclusive de l'EPT Paris Terres d'Envol, et les villes, comme je l'ai précisé précédemment, n'émettent qu'un avis.

Toutefois, à la demande du président de l'EPT Paris Terres d'Envol et de l'ensemble du Conseil de territoire, l'EPT a travaillé en bonne entente avec les villes. Ainsi, le document du PLUi qui vous est présenté, couvrant l'ensemble des communes de l'EPT Paris Terres d'Envol, est cohérent et acceptable pour toutes les villes concernées.

Il est à noter que les délais ont été particulièrement contraints, la date limite pour transmettre l'avis de la Commune à l'EPT étant fixée au 25 septembre, en vue de la réunion du 7 octobre.

Le PLUi socle, c'est-à-dire le document arrêté le 26 juin dernier, si je ne me trompe pas, avait été voté au Conseil de territoire à l'unanimité (moins 4 abstentions) dont celle des élus de Sevrans.

Ce document a été travaillé avec les élus de l'EPT et les élus référents de chaque ville.

D'autres élus ont bien sûr été associés à ce travail, mais pour Sevrans, je tiens ici à souligner l'ampleur du travail réalisé ainsi que l'implication et l'investissement dont Claude Chauvet a fait preuve dans ce travail d'élaboration, tout en respectant pleinement notre vision du développement de notre commune.

Le texte de ce PLUi est disponible sur le site de l'EPT depuis le 16 juillet 2024, après le vote du 26 juin.

Nous avons travaillé depuis de nombreux mois sur ce sujet, par exemple le PADD, le plan d'aménagement et de développement durables, depuis 2022.

Une trentaine de réunions dédiées ont eu lieu avec les services et les élus, notamment dans le cadre du CoPil Immobilier, de la ComEx, etc.

Avant l'échange, je souhaite vous présenter le PowerPoint qui va s'afficher à l'écran.

Je vais sans doute me répéter un peu, et je vous prie de m'en excuser.

(Projection d'un PowerPoint)

Il s'agit d'un document de planification unique pour l'ensemble des collectivités par Paris Terres d'Envol qui a la compétence exclusive PLU.

C'est aussi, pour Sevrans, à l'occasion de l'expression de son avis, mais aussi tout le travail conduit en amont et après, l'opportunité d'adapter les règles d'urbanisme à son projet de ville.

La concertation continue, conduite par l'EPT et non par la Commune, a été réalisée à l'échelle du Territoire.

J'ai omis de souligner l'engagement de Mme Martine Valleton, maire de Villepinte - je m'en voudrais de ne pas l'avoir rappelé -, car c'est elle qui présidait les réunions à l'échelle du Territoire.

Pour rappel, les principales étapes étaient les suivantes :

- L'élaboration du PLUi depuis 2020.
- Une enquête publique démarrera le 25 novembre et se terminera le 26 décembre 2024.

Je tiens à dire ici, après l'avoir exprimé hier soir en réunion des présidents de groupe, qu'il me semble important que nous organisions une réunion publique, à l'échelle de Sevrans, avant le démarrage de cette enquête publique. Car cela entre dans la logique du débat et de la volonté d'enrichir nos politiques par l'échange et la construction du débat. Je vous transmettrai très vite la date, d'abord à vous, auprès des élus, et ensuite par voie d'affichage et autre communication pour

l'ensemble de la population. Cela me semble nécessaire. Je l'avais communiqué hier soir, et je le répète ici au micro, à ce Conseil municipal.

➤ L'approbation et l'entrée en vigueur du PLUi au printemps 2025.

Je vous prie de m'excuser pour la date plutôt incertaine, mais elle pourra vous être précisée par la suite.

Concernant le PLUi pour le projet de ville de Sevrans, quatre axes stratégiques sont essentiels, et cela a fait l'objet de nombreux débats depuis de nombreuses années au sein de cette instance du Conseil municipal.

Sans aucun ordre de priorité, ces quatre axes stratégiques sont les suivants :

- La préservation du tissu pavillonnaire, qui fait partie de l'identité urbaine historique de Sevrans, pas seulement dans le quartier sud, mais également dans d'autres quartiers. Le tissu pavillonnaire est relativement important et est aussi marquant par rapport au paysage urbain.

- Le renforcement du patrimoine naturel environnemental, paysager et agricole de la Ville.

- La réalisation des grands projets porteurs de la revitalisation urbaine et économique de Sevrans.

- L'affirmation du service public et le renforcement des équipements publics, donc des emplacements réservés à la construction d'équipements publics pour l'offre de service public.

Je reviendrai dans le détail sur chacun de ces quatre axes.

La carte projetée présente les différents zonages sur l'ensemble du territoire communal, mais avant, je souhaiterais présenter le tableau suivant.

Il ne s'agit pas de dire que le PLU de 2015 était meilleur ou moins bon, l'objectif ici est simplement de faire des comparaisons et de mettre en évidence, dans le cadre du débat et de la discussion sur la mise en œuvre du projet de ville, les évolutions qui ont eu lieu. Sans ces évolutions, il n'y aurait pas d'intérêt à réviser un document aussi stratégique.

En ce qui concerne le tissu pavillonnaire, il existait deux zones dans le PLU de 2015 : UM et UMi, correspondant à des unités mixtes. Pour la zone UM, en 2015, l'emprise au sol autorisée pour les constructions immobilières était de 35 % de la surface totale, tandis que pour la zone UMi, elle était de 50 %. Avec le projet de PLUi, sur lequel nous devons émettre un avis, cette emprise au sol sera réduite à 30 % de la surface totale.

En ce qui concerne la hauteur des constructions, elle était fixée à 11 mètres au faîtage (la partie la plus élevée du pavillon) pour la zone UM (R+2 plus combles) et à 12 mètres au faîtage pour la zone UMi (R+2 plus combles). Dans le futur PLUi, cette hauteur sera abaissée à 9 mètres au faîtage (R+1 plus combles), ce qui marque une évolution notable en matière de hauteurs autorisées.

En ce qui concerne les espaces de pleine terre, nous en avons discuté à plusieurs reprises ici et lors de réunions de travail. Dans le PLU de 2015, ces espaces représentaient 30 % de la surface totale des sites en zones UM et UMi. Avec le futur PLUi, cette proportion sera nettement augmentée, passant à 45 % de la surface totale.

Ce changement marque une avancée significative dans la préservation du tissu pavillonnaire. Il y a toujours eu une volonté de préserver ce tissu, un sujet souvent débattu, mais désormais, les outils réglementaires, coercitifs, sont beaucoup plus lisibles, plus efficaces et opposables. Cela permettra de mieux préserver Sevrans, en protégeant le tissu pavillonnaire des constructions susceptibles de le transformer, comme cela peut être le cas avec le PLU actuel.

S'agissant du renforcement du patrimoine naturel environnemental, paysager et agricole, il y a là une véritable inversion de la logique d'étalement urbain au profit de l'extension des espaces verts, notamment du Parc de la Poudrerie, et de l'activité agricole.

- L'extension du Parc forestier de la Poudrerie, dont nous avons déjà parlé ici, classé en zone N, avec l'ajout - cela paraît aller de soi - des terrains de la Marine et de la SNCF, qui sont à proximité. Si l'on peut revenir sur la carte, vous voyez l'extension du parc que pourra acter le PLUi, qui va plus loin vers la gare SNCF de Sevrans-Livry.

- Le classement des terrains Kennedy en vue d'une exploitation agricole, et du cimetière en centre-ville, qui ne l'était pas du tout. Aujourd'hui, il nous apparaît plus judicieux de le classer, afin de préserver le caractère patrimonial de ce cimetière, mais aussi d'envisager sa place dans la nature.

▪ La confirmation du statut de parc agricole et urbain de la Plaine Montceuleux en intégrant la « corne ».

Cette question ne fait désormais plus débat, ayant obtenu son classement en zone N.

Au total, la surface classée en zone naturelle va augmenter de près de 13 hectares sur l'ensemble de la ville, sur aujourd'hui 145 hectares.

Il s'agit ainsi d'une inversion de la logique d'étalement urbain, un aspect essentiel pour le concept de ville stationnaire, c'est-à-dire refaire la ville sur la ville. Ce concept, que nous avons déjà commencé à présenter, vise à être partagé avec la population. Il ne s'agit pas d'empêcher le développement de la ville, mais de le concilier avec le respect de l'importance de la nature en milieu urbain et la préservation de sa vocation agricole.

Concernant la réalisation des grands projets, il s'agit d'organiser le développement urbain et économique dans le cadre des grandes opérations publiques qui sont l'ANRU 2, Terre d'Eaux, les entrées de ville et le centre-ville. L'image projetée se veut « exemplaire » de notre volonté de travailler sans reproduire des erreurs qui ont pu conduire à l'implantation de grands ensembles comme à Westinghouse.

Sur ce schéma de principe, les espaces verts sont représentés en vert et serviront de zones tampons entre les futurs bâtiments, selon les projets architecturaux, en cas de ventes à des promoteurs, et le tissu pavillonnaire. Ces espaces seront ponctués de percées vertes, permettant d'aérer l'environnement et de créer de véritables zones de respiration.

En bleu, sont indiquées les zones d'équipements publics que nous souhaitons développer dans ce secteur, accompagnées de la requalification des espaces publics que vous connaissez déjà.

S'agissant de l'affirmation du service public et du renforcement des équipements publics, cette carte identifie trois points - ce sont plus que des points -, à savoir :

- L'implantation d'un groupe scolaire pour les quartiers sud sur l'ancien site que j'appelle improprement « Carrefour Market » car il n'est plus la propriété de Carrefour, mais c'est comme cela qu'on l'appelle communément.

Notre volonté est de préserver ce foncier pour développer un projet d'équipement scolaire. C'est plutôt long, mais nous allons y arriver. Nous progressons.

- L'allée Richelieu dans le quartier de Westinghouse

Suite à une délibération pour la préemption d'un garage, nous avons le projet de construction d'un pôle des solidarités non seulement pour ce secteur, mais aussi pour l'ensemble de la ville. J'aurai prochainement l'occasion de vous présenter ce pôle de services publics en partenariat avec des associations.

- Plus près du secteur de la gare de Sevrans-Livry, au bord du canal, se trouve le site Constantin. Il comprend déjà un pôle public, notamment la médiathèque, que nous souhaitons non seulement préserver, mais aussi développer. D'autres projets, liés à des enjeux complémentaires, pourraient bénéficier de partenariats ou de soutiens financiers, notamment dans le cadre des réponses que nous avons soumises aux appels à projets de la Métropole du Grand Paris.

Ce sont, très schématiquement dessinés, les contours de la mise en œuvre du projet de ville, avec sa traduction réglementaire dans un document stratégique du PLUi qui a fait l'unanimité du Conseil de territoire.

Aussi, nous souhaitons débattre ce soir de ce sujet afin de présenter un avis auprès du Conseil de territoire, le 7 octobre prochain.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Cordin.

M. Cordin. - Présent à la commission la semaine dernière, nous ne disposions effectivement pas des documents, ce qui était assez délicat. Le lendemain, après avoir reçu les liens envoyés par M. Manfredi, nous nous sommes retrouvés avec des documents volumineux de 530, 150 et 250 pages, ce qui est difficile à assimiler. Nous avons donc tenté de parcourir les pages pour trouver des informations clés. Cependant, en les analysant, plusieurs points très préoccupants sont apparus.

La dimension économique, qui est un problème majeur à Sevrans, n'est absolument pas abordée. On nous promet des commerces au rez-de-chaussée des immeubles, mais il est clair que nous n'avons plus d'industrie. Nous n'en aurons plus jamais, nous l'avons bien compris. Il n'y a pas non plus de projet d'envergure pour créer des emplois à Sevrans, que ce soit pour les habitants ou

pour attirer des personnes extérieures à y travailler. Or, l'essence même d'une ville est de retenir ses habitants et d'en attirer de nouveaux, pas de les voir partir.

Nous, nous sommes une ville qui fait partir ses citoyens chaque matin et les fait revenir chaque soir pour dormir.

C'est un réel problème, car ce PLUi n'adresse pas du tout cette question.

Nous nous retrouvons avec une densification d'environ 15 % de la population dans les logements. Comme vous le dites, faire la ville sur la ville, c'est densifier.

Vous venez d'indiquer que nous aurions 13 hectares de terre naturelle en plus. Non, nous avons 30 hectares en moins et en récupérons 13 pour faire un parc.

Dans le rapport d'impact, page 73, il est clairement indiqué que Sevrans, qui disposait de terres agricoles, n'en aura plus aucune à l'avenir. À la place, des projets d'agriculture urbaine sont envisagés. On parle, par exemple, d'un hectare dédié à l'association Aurore, mais dans d'autres documents, on évoque entre 3 et 5 hectares. Tout cela reste très flou. Nous savons qu'Aurore a des projets, mais nous ignorons précisément où et comment ils seront mis en œuvre.

Ce document reste absolument flou. On s'appuie sur des études de 2017 et de 2018, sans aucune mise à jour de celles-ci. Quelques-unes sont prévues, mais elles ne sont toujours pas entamées.

Je comprends que ce soit un travail très important et très difficile à réaliser. Cependant, nous n'avons pas l'impression que Sevrans tire son épingle du jeu dans ce projet.

Nous avons des habitations, des logements, des petits commerces en bas et nous savons que les petits commerces à Sevrans sont rarement des commerces de grande qualité.

On laisse l'industrie, l'économie et les beaux lieux de vie aux autres villes et pas pour nous. Nous allons encore nous retrouver dans une situation où il faudra sortir de la ville pour faire quoi que ce soit, restant constamment bloqués.

Pour moi, ce projet marque en quelque sorte la fin de Sevrans. Nous avons très peu de marge pour évoluer dans cette ville, et également très peu de terrains à valoriser. Comme vous l'avez mentionné, c'est principalement un tissu pavillonnaire, voire presque entièrement. D'ailleurs, je recommande à tous d'observer l'évolution des aménagements à Sevrans entre 1955 et aujourd'hui - c'est effrayant. Nous sommes passés d'un grand village, ou d'une petite ville, à... quelque chose qui ressemble à Bombay. C'est ridicule !

C'est un très mauvais projet.

La dynamique du territoire de Sevrans n'est pas seule responsable, cependant elle est extrêmement mauvaise. On veut densifier et faire en sorte que les personnes se déplacent en transport en commun pour aller travailler. Or, tout le monde ne les utilisera pas.

Une ville, c'est apporter du commerce, créer des emplois, donner de l'éducation, et bénéficier d'un écosystème complet sur le lieu où l'on vit.

Une ville n'est pas le lieu où l'on se lève chaque matin pour partir et revenir chaque soir.

Une ville, on y vit.

Cette ville-là, maintenant, on ne peut plus y vivre. Et avec ce projet, on pourra encore moins y vivre.

Ce projet est extrêmement mauvais.

Je comprends que vous n'ayez pas le même poids qu'une ville comme Tremblay-en-France, qui est riche et fait ce qu'elle veut, ou Aulnay-sous-Bois. Nous, on est le canard boiteux, et ils en profitent. Mais il arrive un moment où il faut se réveiller et dire : « Ça suffit, vous n'allez plus en profiter. Nous aussi, nous voulons notre part du gâteau. Nous voulons que nos citoyens soient heureux, qu'ils puissent vivre et travailler ici même. » Il n'y a aucune fatalité.

Dans les documents, l'arrivée de la ligne 16 du métro est annoncée pour 2024. Nous l'attendons encore !

C'est un mélange d'informations.

Quand on prend l'étude d'impact, on récupère celle de 2020 peut-être, avec quelques petites zones en bleu et des mises à jour qui ne sont pas complètes. Ce ne sont que des informations.

On apprend qu'il n'y aura plus de vague d'eau. Les habitations seront conservées, mais les emplois disparaîtront. On peut nous indiquer combien d'habitations seront ajoutées ou supprimées, mais il est impossible de nous dire combien d'emplois seront perdus. Initialement,

250 emplois étaient prévus, ce qui n'était déjà pas suffisant. Que restera-t-il de ces 250 emplois ? On va densifier la ville, accroître la population et réduire le nombre d'emplois disponibles par habitant. Pour moi, c'est un très mauvais projet.

Concernant l'aspect écologique, l'initiative de planter des arbres est excellente, il n'y a pas de problème là-dessus. Cependant, c'est un véritable gâchis pour notre ville. Nous avons peu d'opportunités, et celle-ci est gâchée.

M. le Maire.- Monsieur Jous.

M. Jous.- Merci.

Ce qui me surprend, c'est la volonté affichée officiellement par la Ville de lutter contre la bétonnisation et la construction de grands ensembles, tout en ne cessant de laisser certains bailleurs sociaux préempter des maisons qui pourraient potentiellement s'intégrer dans le PLUi actuel ou à venir, pour y construire des immeubles.

C'est le cas en centre-ville, près de La Poste. Lors de précédents conseils municipaux, j'avais soulevé la question de la préemption par l'3F de deux maisons situées derrière la gare de Sevrans-Livry, deux pavillons juxtaposés. On se demande encore pourquoi une si grande surface est récupérée, car il est peu probable que cela soit pour y créer des maisons ou des jardins, connaissant la volonté de l'3F et son rôle en tant que bailleur social.

On ne peut pas, d'un côté, exprimer sa volonté de lutter contre la bétonnisation, la densification, etc. et, d'un autre côté, en « off », car bien souvent c'est dans les décisions et pas toujours accessible à la population, permettre à des bailleurs sociaux de préempter des pavillons pour y construire des immeubles.

Cette volonté affichée publiquement et ce qui se passe en réalité sur le terrain m'interpellent, car comme le soulignait M. Cordin, on constate une importante densification.

Certes, les logements sont nécessaires compte tenu des personnes à loger. Nous ne le nions pas. Cependant, la discordance entre cette volonté manifestée et la réalité de terrain est quelque peu déroutante.

C'est un peu difficile à comprendre pour beaucoup d'entre nous, y compris pour la population.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à appuyer complètement les propos de notre collègue, Olivier Cordin, qui montrent une réelle préoccupation concernant ce projet dans le cadre d'un développement plus harmonieux de Sevrans.

Effectivement, on sait qu'on manque de ressources propres à Sevrans. Or, avec ce PLUi, nous ne parviendrons pas à en obtenir. Au contraire, on va s'orienter vers des besoins nouveaux liés à des constructions nouvelles que l'on ne pourra pas financer. On restera alors, une fois de plus, une ville sous-équipée en matière de services publics, et la population est particulièrement sensible à cet aspect.

Selon moi, rien n'est joué. Il faut mobiliser la population, notamment avec une présentation de ce PLUi aux Sevransais. Des réunions de concertation très claires, avec une information très précise, seront nécessaires. Par exemple, nous aurions pu disposer de plans beaucoup plus détaillés. Pour l'instant, cela reste très vague.

Il faut vraiment connaître Sevrans quasiment dans tous les détails pour voir que la zone rouge, la zone verte, etc. Avec les anciens zonages, les nouveaux zonages, etc., cela aurait été plus précis.

Il est mentionné que l'on ne souhaite pas bétonniser. Nous avons convenu de la nécessité de revaloriser, notamment les entrées de ville. Cependant, ce que vous avez présenté concernant la route d'Aulnay me laisse penser que, malheureusement, ce grand boulevard urbain dont vous avez parlé il y a plus d'un an, d'abord devant les promoteurs, puis lors d'une réunion publique à l'espace François Mauriac, ne sera toujours pas réalisé dans 20 ans. En fin de compte, on agite un certain nombre de choses, mais elles ne se concrétiseront pas.

Monsieur le Maire, vous avez évoqué Westinghouse. Effectivement, ce projet a particulièrement échoué. J'invite la population à se rendre dans les cages d'escalier de Westinghouse, qui sont actuellement des zones de dégradation très importantes. Après seulement

quelques années, ou quelques mois de vie de ces logements, quasiment toutes les cages d'escalier sont dégradées. Les parcs de jeu sont devenus des choses innommables.

Le quartier, où se sont installés deux ou trois commerçants (deux restaurants et une brasserie), est devenu une aire de football, alors que l'on pourrait y réaliser de belles places aménagées. On ne l'a pas fait et ce n'est toujours pas prévu. De surcroît, l'insécurité est croissante. Je rappelle que le propriétaire de la brasserie a été attaqué sauvagement un matin lors de son ouverture ; il a été braqué pour lui voler ses bijoux et s'est retrouvé à terre.

L'insécurité est en forte augmentation, et la population le constate. Un effort considérable est nécessaire dans ce domaine.

Aujourd'hui, nous n'avons pas les effectifs de police municipale nécessaires par rapport à la politique que vous êtes en train de développer.

Par ailleurs, on ne parle plus des 32 hectares. Il est dit que c'est différé. Cependant, en matière de permis de construire déposés, je souhaiterais savoir où l'on en est par rapport à votre présentation de juin 2024.

Je pense qu'il serait également utile d'aborder des problèmes dont les conséquences sont importantes, c'est-à-dire toutes les préemptions. Lors de la dernière commission des Finances, j'ai réclamé un tableau présentant le bilan des préemptions effectuées dans la ville. Cela permettrait de savoir qui est destinataire de ces préemptions. Car souvent, comme l'ont souligné certains de mes collègues, elles s'adressent à des bailleurs sociaux : on préempte, et on passe aux bailleurs sociaux.

Puis, il y a tout de même une perle rare qu'il faut évoquer. Savez-vous, mes chers collègues, que la Ville a récemment préempté une surface commerciale, des murs commerciaux, sur une base de 10 000 € le mètre carré (prix parisien). Très bien ! Si on en est arrivé à des prix parisiens, chapeau, mais je me demande comment les Sevranaïses vont pouvoir le suivre.

La Ville de Sevrans a préempté une surface commerciale, des murs commerciaux, sur une base de 10 000 € le mètre carré. Les propriétaires vont probablement se réjouir et dire : « Youpi ! Hourra ! Grâce à M. Blanchet, nous nous sommes enrichis. » Cependant, je pense que c'est un faux problème. Cette préemption a sûrement été motivée par des considérations personnelles, et d'ailleurs, je n'ai même pas obtenu de réponse lors de la commission des Finances quand j'ai posé cette question.

Selon moi, globalement, le problème de l'urbanisme est un problème de vie ou de mort de notre ville à terme.

Je ne souhaite pas que notre commune se transforme en une ville qui se fonde dans une autre, comme Saint-Denis l'a fait avec sa ville voisine. Je ne veux pas qu'une partie de Sevrans parte avec Villepinte, une autre avec Aulnay-sous-Bois et encore une autre avec Livry-Gargan. Cependant, des plans au niveau national évoquent ces conditions, Sevrans étant dans un tel état aujourd'hui, une répartition avec d'autres villes pourrait devenir réalité.

Moi, qui suis né à Sevrans, je veux pouvoir toujours dire « je suis né à Sevrans ». À l'origine, je suis né en Seine-et-Oise, mais aujourd'hui, je suis considéré comme né en Seine-Saint-Denis. À l'époque, j'étais bien de Seine-et-Oise. Je ne voudrais pas que cela disparaisse également.

Selon moi, l'urbanisme est un dossier important, sur lequel il est impératif de veiller au respect de notre ville et surtout des Sevranaïses.

M. le Maire.- Monsieur Cordin.

M. Cordin.- J'ai oublié d'évoquer deux points.

À la lecture du rapport, se pose également la question du trafic en ville. On se rend compte que les projections, en termes de trafic automobile, sont pour la plupart des routes du centre-ville, avec plus de 65 %, plus 100 %, plus 350 % pour certains endroits.

Notre ville, qui est déjà très saturée chaque matin et soir, voire la journée, se projette dans un futur très désagréable.

C'est très bien d'ajouter des pistes cyclables, mais il serait peut-être préférable de ne pas en créer et de privilégier l'espace pour les voitures, étant donné le nombre croissant de véhicules, même si cela semble paradoxal, je le concède.

Je reviens sur l'aspect économique. À Sevrans, lors de votre élection, un projet prometteur, celui de la fabrique Cycle Terre, était en cours. Malheureusement, ce projet a été

sous-dimensionné, non pas de votre fait, mais en raison d'une réduction du volume du projet. Ce projet offrait l'opportunité de réinventer Sevrans, d'en faire quelque chose d'unique, pas une Silicon Valley ou une Briquage Valley, mais quelque chose qui puisse donner un avenir et un sens à notre ville.

Finalement, ce projet a échoué, et l'entreprise est désormais en liquidation judiciaire. Nous ne disposons plus de ce projet, ni de perspectives claires, et nous sommes dans l'incertitude. La seule perspective qu'il nous reste est celle du logement.

Nous aurons deux gares RER, c'est super !, mais nous n'avons rien pour attirer les gens et aucune perspective d'avenir.

Il est absolument nécessaire de repenser cette ville, en lui redonnant une dimension attractive et un sens, car c'est ce qu'il manque.

Ce projet PLUi, encore une fois, n'y contribue aucunement, et c'est un réel problème.

M. le Maire.- Madame Mabchour.

Mme Mabchour.- Bonsoir à tous.

Tout d'abord, je tiens à saluer l'important travail effectué, car il a duré un certain temps.

Nous avons voté ce projet en Conseil de territoire en juin dernier, et aujourd'hui, il est demandé notre avis.

Notre avis vise principalement à mettre en évidence les aspects à améliorer afin d'enrichir le document qui sera mis en application dans les années à venir.

Je souhaite souligner un problème dans les projets présentés concernant le nombre de places de stationnement. Il est prévu, en moyenne, 0,5 place de stationnement, notamment le long de la route d'Aulnay et à la halle Mandela. Comme je l'ai déjà mentionné en commission et en ComEx, face aux difficultés de stationnement actuelles dans ce secteur, la création de nouveaux logements sans augmenter le nombre de places de stationnement adéquates ne fera qu'aggraver la situation. Nous sommes bien conscients des problèmes rencontrés dans ces zones. Que ce soit à la halle Mandela ou sur la route d'Aulnay, la situation sur le boulevard Lucien Gelot est révélatrice.

Ce point nécessite une amélioration pour éviter d'ajouter des problèmes à ceux déjà existants.

Actuellement, nous recevons régulièrement des retours que l'on ne peut ou l'on ne sait où se garer. Dans la cité basse et Montceaux Pont-Blanc, les véhicules sont souvent garés sur les trottoirs ou même sur les espaces verts, à proximité des aires de jeux. S'il y a un aspect à améliorer, c'est celui-ci, afin de ne pas créer de nouveaux problèmes en plus de ceux déjà présents.

M. le Maire.- Monsieur Mériquet.

M. Mériquet.- Bonsoir à tous.

Tout d'abord, je souhaiterais exprimer ma satisfaction d'être parmi vous, après mes longs mois d'absence.

J'observe que l'on reste toujours un peu dans le négatif, ce qui m'embête un peu, moi qui, depuis un certain temps maintenant, m'oriente plutôt vers le positif.

Monsieur Cordin, Monsieur Geffroy, concernant ce PLUi, il me semble que vous ne traitez que la partie visible. De nombreuses initiatives en cours permettront aux habitants de Sevrans d'être contents de vivre dans cette ville, qui aspire les jeunes, et va aussi se transformer rapidement. On sait que la notion de « rapidement » est un peu diffuse, parce qu'à moyen terme, c'est cinq ans, et, à un peu plus long terme, c'est 15 ans. Cependant, ce sont des étapes essentielles par lesquelles il nous faut passer. Nous sommes partis d'un constat où il fallait faire beaucoup de choses, et je pense que nous y parviendrons. Aussi, je vous saurais gré que vous soyez à un moment donné un peu plus positifs.

En réponse à la remarque de M. Geffroy concernant ce petit local qui a défrayé la chronique en raison de son prix d'achat, je ne suis même pas certain qu'il mesure 1 m², peut-être 0,8 m². Pour nous, l'essentiel était de l'intégrer aux biens de la Ville afin d'éviter une éventuelle contrariété si nous devions entreprendre quelque chose en rapport avec le café du centre pour améliorer cette partie de la ville.

Concernant la remarque sur Cycle Terre, ce n'est pas un échec, simplement, nous n'avons pas eu de chance. Cela s'est passé dans une période où l'activité et la conjoncture économique ne nous ont pas permis de développer cette nouvelle filière d'économie circulaire comme nous l'aurions souhaité. Toutefois, rien n'est perdu. Nous avons un certain nombre de

candidats, et une réunion aura lieu dans la semaine à venir, concernant une relance de l'activité au sein de cette fabrique. Il se peut que l'on ne fasse pas tout de suite de la brique en terre crue, mais que l'on migrera vers des réalisations de panneaux en terre crue dont le devenir est important et les marchés actuellement très porteurs.

Sur le plan économique, le PLUi est avant tout une réglementation d'urbanisme. Cependant, il faudrait à un moment donné le clarifier davantage, car certains aspects restent flous, notamment en ce qui concerne le nombre de logements qui découleront de ce PLUi. Par exemple, on observe des configurations différentes : parfois un rez-de-chaussée plus quatre niveaux, dans d'autres cas un rez-de-chaussée plus quatre niveaux, plus un niveau, et ailleurs encore un rez-de-chaussée plus quatre niveaux, plus deux niveaux.

Il sera donc nécessaire de tirer une conclusion sur le nombre de logements que les première et dernière versions généreront. Nous nous étions engagés à limiter le nombre de logements à 850 dans la ZAC Sevrans Terre d'Avenir, mais si l'on continue ainsi, on pourrait atteindre 1 200 voire 1 500 logements.

Il est important de rester vigilant à ce sujet. L'enquête publique sera un moment clé où nous devons exprimer toutes nos observations et réserves, même en tant qu'élus, car nous ne pouvons accepter n'importe quoi.

De beaux projets sont à venir pour Sevrans, donc restons positifs.

M. le Maire. - Monsieur Bacon, et je clos la liste.

M. Bacon. - Bonsoir à tous.

Les attaques en règle adressées ce soir à la politique d'urbanisme, notamment de la majorité, reposent principalement, si j'ai bien compris, sur l'idée d'attractivité économique. Il est vrai que cet aspect est important dans le développement d'une ville : qu'elle soit attractive sur un plan économique et attire les entreprises. Sevrans est une friche industrielle. Jadis, deux ou trois grandes entreprises employaient des milliers d'ouvriers, donc effectivement on pouvait y vivre et y travailler. C'est du passé, et vous l'avez dit Monsieur Cordin, à moins de réimplanter une industrie d'envergure, il est peu probable que nous soyons en capacité de créer autant d'emplois.

Des milliers de personnes travaillent et vivent à Sevrans. Ce sont tous les agents territoriaux, les enseignants, les policiers, tous ceux qui accomplissent une mission de service public, et évidemment tous ceux qui participent de près ou de loin à l'activité économique proprement dite - même si je suis assez réticent quand il s'agit de cloisonner service public et activité économique.

Nous savons qu'il est nécessaire de créer des emplois dans le secteur privé pour le confort des citoyens et pas pour des raisons fiscales ou économiques. Nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises : ce n'est pas parce que nous implanterons plusieurs petites entreprises que nos recettes fiscales augmenteront de façon consistante.

Les villes qui prospèrent en matière d'activité économique privée accueillent des industries et évidemment, cela rapporte.

Quelle est notre réelle marge de manœuvre ? Elle consiste à rendre la ville la plus attractive possible, non seulement sur le plan économique, mais aussi pour les personnes qui souhaiteraient y vivre. Cela passe par la valorisation de ses atouts.

Notre ville en possède de nombreux, à commencer par ses espaces verts. Nous avons une forêt, le canal de l'Ourcq avec ses superbes berges, autant d'éléments mis en valeur à travers ce PLUi. En sanctuarisant ces lieux qui étaient menacés il y a encore quelques années - je vous rappelle qu'il était question de construire 3 000 logements -, nous avons mené une lutte acharnée contre cette bétonnisation excessive.

Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce principe : il est essentiel de limiter la bétonnisation, de valoriser nos espaces verts et de les sanctuariser.

Nous pouvons créer les conditions d'une attractivité, qu'elle soit économique, sociale ou d'autre nature. Cependant, nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin.

Il me semble démagogique de faire croire aux personnes que l'on peut créer une dynamique économique telle que toutes travailleraient et vivraient dans la ville. Ce n'est pas possible.

Notre ville a un important potentiel, avec quatre ou cinq gares, bientôt deux gares de RER, deux gares de métro et une gare de tramway.

Nos espaces verts sont magnifiques. Il faut les protéger, c'est ce que nous faisons « bec et ongles », et nous l'inscrivons dans le marbre, car c'est très important.

Par ailleurs, nous développons le service public, ce qui fait partie de nos prérogatives. Nous allons construire une piscine olympique, un projet qui va créer des emplois, financé par de l'argent public et représentant un investissement pour la commune et non un coût. Nous allons également reconstruire une salle des fêtes, implanter un théâtre, et réaliser plusieurs autres projets qui contribueront à dynamiser l'économie, la vie sociale et culturelle de notre ville.

C'est dans nos cordes, et c'est exactement ce que nous faisons.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- Bonsoir à tous.

Ce qui est bien quand on intervient pratiquement en dernier, c'est de pouvoir répondre à plusieurs personnes en même temps. Aussi, je vais me permettre, si toutefois vous m'y autorisez, de répondre tout d'abord à Mme Mabchour. Je l'applaudis des deux mains, quand elle souligne les difficultés de transport, plus exactement les difficultés de circulation et de stationnement dans la ville. Effectivement, l'hyper bétonnisation risque d'aggraver ces problèmes et d'engendrer d'importantes difficultés.

Monsieur Mériguet, en parlant de notre prétendu pessimisme et de notre regard négatif sur le PLUi, a souligné que nous n'observons que la partie visible des choses. Cela m'a immédiatement fait penser à un iceberg : la partie émergée est visible et sans danger apparent, mais c'est la partie immergée, celle que l'on ne voit pas, qui est souvent la plus dangereuse, car indétectable si nous ne sommes pas attentifs. Alors, permettez-nous d'être particulièrement vigilants, afin que Sevrans ne soit pas « Titanisé ».

En réponse à M. Bacon, notre regard ne porte pas uniquement sur l'hyper bétonnisation, mais sur la qualité de vie globale des habitants. Et honnêtement, cette qualité de vie a été grandement endiguée au fil du temps.

Monsieur Geffroy a rappelé qu'il est né dans cette ville. Pour ma part, je suis née tout près, à Aulnay-sous-Bois, mais cela fait 63 ans, depuis ma naissance, que je vis ici. Et honnêtement, j'ai vu cette ville, autrefois si attachante, se dégrader. Je ne prétends pas qu'elle est devenue invivable, mais la dégradation est indéniable. Certes, nous avons perdu Kodak, Westinghouse, et de l'attractivité économique, c'est un fait. Mais l'hyper bétonnisation qui a commencé dans les années 70 avec la construction de Rougemont, la cité bleue, et les Beaudottes a clairement contribué à la perte de ce cocon auquel les anciens Sevransais étaient habitués.

Nous sommes bien conscients que la nostalgie du passé n'est pas le sujet aujourd'hui. Cependant, il me semble nécessaire d'entendre les remarques de l'opposition comme un point de vue légitime. Nous ne sommes pas des pessimistes animés par des pensées négatives, mais des personnes qui souhaitent voir cette ville se développer et retrouver ses heures de gloire.

On peut effectivement reconnaître que les espaces verts sont valorisés, voire sanctuarisés. Cependant, je souhaite revenir sur la question de la sécurisation de ces espaces. Il est légitime de nous demander si ces lieux sont vraiment sûrs, car de nombreuses femmes seules hésitent à faire du jogging à la Poudrerie, choisissent leurs horaires avec précaution, voire préfèrent être accompagnées. C'est un problème sérieux, et je pense qu'il mérite notre attention.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- J'aurais besoin de quelques éclaircissements. Quelle sera notre marge de manœuvre dans le cadre de l'enquête publique pour faire évoluer ce PLUi, du moins, modifier certains éléments ?

Nous espérons mobiliser les Sevransais et les citoyens pour que des choses paraissant incohérentes et dangereuses puissent être modifiées. Aussi, quelle sera notre réelle marge de manœuvre concernant la modification de ce PLUi ?

M. le Maire.- Madame Brahim.

Mme Brahim.- Bonsoir à toutes et à tous.

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement Claude Chauvet, qui n'est malheureusement pas présent ce soir. Il a travaillé avec sérieux et engagement à l'EPT, aux côtés de la vice-présidente en charge du dossier. Claude a d'ailleurs participé à toutes les commissions, ce qui fait de lui l'un des rares élus du Territoire de l'EPT à avoir été aussi présent et investi. Je

souhaitais donc, ce soir, réitérer ce qui a déjà été souligné en Conseil de territoire. Merci à Claude, même en son absence.

Ensuite, je souhaite intervenir pour répondre aux contrevérités qui ont été énoncées précédemment. Très clairement, je ne pense pas que l'on puisse affirmer que le PLUi tel qu'il vous a été présenté ce soir est un gâchis. Au contraire, nous pouvons tous en être fiers. J'insiste sur le fait que ce PLUi sécurise les Sevranaï et Sevrans, et ce pour plusieurs raisons. Notre ville est beaucoup plus verte, M. le Maire l'a souligné à plusieurs reprises, avec une part du vert qui a augmenté.

En tant qu'élue en charge de la rénovation urbaine, je peux vous assurer que sans ce PLUi, il aurait été impossible de mener à bien l'ensemble des projets de rénovation urbaine. Ce sont des projets d'ampleur, et le fait de revoir le PLUi ainsi était essentiel. Comme vous le savez, nous sommes désormais pleinement dans la phase opérationnelle, et ce PLUi nous apporte les garanties nécessaires à plusieurs égards.

Par ailleurs, je souhaite insister sur l'importance de la concertation. Une enquête publique sera menée. Comme cela a été récemment souligné en commission, les élus tiennent évidemment à ce que la concertation avec les habitants se poursuive. Le moment est venu de le faire, un avis est rendu aujourd'hui.

La phase 2 sera dédiée à l'enquête publique, à la concertation et au travail avec les habitants.

Permettez-moi de donner un exemple simple, étant directement concernée : la route d'Aulnay. Ce projet suscite, à juste titre, de nombreuses interrogations parmi les riverains et les habitants. Une première réunion publique a eu lieu, accompagnée de rencontres informelles avec les différents voisins. Un point d'honneur a été mis sur l'importance de revenir vers eux. Il est essentiel que nous tenions informés les habitants de l'avancement du projet, et que nous recueillions leurs avis. L'objectif est de concevoir un projet dans lequel les habitants se sentent bien, car ce sont avant tout les Sevranaï qui vivent dans cette ville.

De plus, en ce qui concerne le projet de la route d'Aulnay, je souhaite aborder un deuxième aspect. Il existe un enjeu lié à la reconstitution de l'offre de logements sur lequel les élus travaillent activement. L'ANRU a de grandes attentes à notre égard, et il s'agit de flécher un certain nombre de logements, en particulier dans les entrées de ville.

Un travail dans la dentelle a été réalisé, qu'il est important de souligner. Aujourd'hui, de nombreux promoteurs veulent construire de n'importe quelle manière, sans aucune considération de la place des habitants, et cela n'est pas admissible. C'est pourquoi un certain nombre de conditions urbanistiques ont été posées afin de préserver, par exemple, les jardins des habitants. Ce point était important.

Je souhaiterais aborder deux points soulevés par Mme Mabchour concernant la halle Mandela, en particulier la question du stationnement. La halle Mandela est un projet ANRU, et nous avons beaucoup travaillé avec les services à ce sujet. Il est vrai que la question du stationnement se pose, mais nous avons le PIR (parking d'intérêt régional) situé juste derrière, qui doit être rénové et maintenu. C'est une solution que nous avons défendue auprès des services de l'ANRU.

Concernant le stationnement, je pense notamment aux Anciennes Beaudottes. La question des places de stationnement se pose effectivement, mais il ne s'agit pas de les supprimer complètement. Ce n'est pas l'objectif, tout comme ce n'est pas de créer des places de stationnement à foison. L'idée est de favoriser une transition vers des pratiques plus écologiques. Nous ne pouvons pas accompagner ce changement sans sensibiliser suffisamment les habitants aux enjeux écologiques.

Je pense que nous avons tous un enjeu commun ici, indépendamment des considérations politiques, concernant ces questions précises.

En ce qui concerne la question économique, bien que je ne sois peut-être pas la mieux placée pour en parler, j'aimerais partager une information avec vous. À côté de la halle Mandela se trouve la ZAC Bernard Vergnaud, qui sera repensée. Un travail de reconstitution sera réalisé pour intégrer cette zone avec la halle Mandela, tout en redéfinissant l'offre économique et commerciale. Cet aspect représente un enjeu important dans le cadre de la rénovation urbaine.

Pour conclure, j'aimerais répondre à une affirmation de M. Geffroy qui m'a vraiment froissée : dire que les services publics à Sevrans, c'est nul - si j'ai bien compris ce que vous avez dit.

Je ne souhaite pas travestir vos propos, mais je ne suis pas d'accord. Dans le cadre de la rénovation urbaine, c'est précisément un objectif que nous avons en tête. Le pôle socioculturel n'est pas un gâchis. Au contraire, les agents sont les premiers à porter ce projet. Le pôle petite enfance et le futur complexe sportif sont autant d'initiatives essentielles pour les Sevranaïses et qui contribueront au bien-être de nos habitants. Pour cela, je suis fière d'être à la fois Sevranaïse et élue de cette ville.

M. le Maire.- Je vous remercie, et j'ai clos la liste.

Monsieur Boitte, puis M. Baillon pour terminer.

M. Boitte.- Je serai assez rapide, quitte à être un peu lapidaire, et je vais revenir sur quelques points.

En écoutant M. Cordin évoquer le chiffre de 250 emplois avec la vague artificielle du surf, je sursaute, car ce chiffre avancé par un prestataire du groupe Bouygues n'a jamais été argumenté. Monsieur Geffroy, élu lors du précédent mandat, pourrait en témoigner.

D'une manière générale, lisez tous les documents publicitaires des grands projets inutiles : tous annoncent des emplois qui ne se concrétisent jamais. Aussi, je trouve dommage de jeter le trouble, alors que vous savez parfaitement que ce chiffre est infondé.

Je vais donner raison à M. Cordin sur un point, et il faut toujours relativiser ses propos et voir dans quel contexte on s'inscrit. Vous avez raison de souligner que l'orientation générale du Territoire n'est pas favorable à l'emploi, et encore moins à la vie économique à Sevrans. Cependant, vous pourriez aller plus loin en rappelant que la densification de Sevrans a été imposée et organisée par l'État, débutant avec la construction réussie de l'ensemble nommé Les Briques Rouges. Il a été difficile d'y mettre fin, et c'est un honneur pour la gauche de cette ville d'avoir réussi non seulement à freiner ce mouvement, mais aussi à l'inverser grâce à la rénovation urbaine et à tout le travail accompli au cours des dernières années, voire des dernières décennies.

Je partage le propos de Dominique Mériguet : à trop vouloir être négatif, on finit par empêcher toute discussion utile. Il en est ainsi du terme « hyper bétonnisation ». La réalité de ce PLUi est qu'il protège nos zones pavillonnaires des constructions trop denses, que ce soit en hauteur ou en profondeur. Prenons l'exemple de la rue d'Aulnay. J'ai eu le sentiment tout à l'heure que l'opposition répétait ce que disent les promoteurs. C'est votre droit, mais il ne faut pas dire d'un côté où est le Sevrans de mon enfance et, de l'autre, protester quand nous posons des limites aux promoteurs et essayons de réguler les constructions dans la ville.

Oui, même si cela déplaît aux promoteurs et que les gains qu'ils ont fait miroiter aux propriétaires ne se concrétiseront pas, nous affirmons qu'avec ce PLUi, il ne sera plus possible de construire des immeubles comme ceux de Westinghouse. Il ne sera également plus permis d'ériger des bâtiments perpendiculaires à la voie existante, comme cela a été fait boulevard Lucien Gelot. En cela, nous restons fidèles à nos engagements.

Je souhaite que dans le débat sur ce PLUi, au cours de l'enquête publique, des positions soient plus équilibrées afin qu'elles soient utiles à l'ensemble des habitants de Sevrans.

M. le Maire.- Pour terminer, Monsieur Baillon.

M. Baillon.- Bonsoir à toutes et tous, je n'ai pas eu l'occasion de saluer tout le monde.

Je suis un peu surpris de la position de l'opposition, en particulier de la part de M. Cordin qui se veut un écologiste notoire dans cette ville, et qui est toujours à l'affût du moindre écart en matière d'écologie urbaine.

Je suis surpris par cette attaque, d'autant plus que je rappelle que je siège avec Marwa Brahim à l'EPT. Pour véritablement lutter contre la bétonnisation voulue par d'autres acteurs dans d'autres villes, il a vraiment fallu retrousser nos manches.

Le cadre du PLUi, tout comme celui de l'EPT, vise à préserver le tissu pavillonnaire, que ce soit à Aulnay-sous-Bois, Sevrans ou Le Blanc-Mesnil. Dans toutes ces villes, cela a été un véritable combat, sur lequel nous avons trouvé un terrain d'entente. Certains ont nuancé nos positions, mais au final, nous avons réussi à faire passer un cadre de bien-être pour les habitants.

Concernant Sevrans, je suis d'autant plus étonné qu'on nous parle du projet de vague de surf et des 250 emplois. Comme l'a souligné Gilles Boitte, c'est un exemple typique des grands projets inutiles, tout comme le Triangle de Gonesse. C'est la même logique, avec la ligne 17 qui va passer et personne ne viendra, et cela, nous le savons très bien.

Sur ces grands projets inutiles, nous avons effectivement tourné une page grâce à la concertation avec les habitants.

Je suis assez surpris de vos interventions, sachant que vos amis sont en majorité au Conseil de territoire. J'ai quand même l'impression que l'on retrouve des identités qui, en principe, se concertent tant au Blanc-Mesnil, à Aulnay-sous-Bois qu'à Sevran. Vous n'êtes pas isolés. Non ! Je pense que vous avez eu écho de ce PLUi avant qu'il soit présenté au Conseil municipal de Sevran.

Ce que nous faisons ici, c'est simple, et je tiens à remercier les services de la Ville. Nous avons proposé et fait adopter des amendements concernant notre commune, en déclassant certaines zones pour mieux protéger d'autres.

Le cadre général a été fixé par l'EPT et voté. Nous avons abondé dans ce sens. Claude Chauvet, qui nous suit en direct, pourrait sans doute apporter des précisions encore plus détaillées que je ne le fais ; il est dommage qu'il ne soit pas présent.

Soyons clairs : nous avons limité les hauteurs, comme l'ont souligné certains ici. Nous avons réintroduit des zones de pleine terre, et il ne sera plus possible de diviser les pavillons comme auparavant. De même, il ne sera plus autorisé de construire en fond de parcelle, comme on l'a déjà vu. Nous allons également lutter contre l'habitat indigne. Vous connaissez aussi bien que moi ces pavillons divisés en logements de 50 m². Pas besoin de rappeler depuis combien de temps nous demeurons à Sevran, n'est-ce pas Madame Aguirrebengoa ? Je suis moi aussi un ancien habitant de la ville.

Oui, nous y travaillons, oui nous sanctuarisons des endroits.

Concernant Cycle Terre, c'est vrai que je n'ai pas vraiment apprécié, car nous avons essayé de faire quelque chose. Avec le soutien de l'Europe, c'était un projet intéressant. Dominique Mériguet l'a bien expliqué en pointant un « bug », à savoir le délitement du marché immobilier. Vous l'avez sans doute entendu. Hier encore, sur France Inter, la patronne de Nexity exprimait son désarroi face à la crise du secteur de la construction. Il semble que la situation commence à se redresser.

Nous œuvrons également pour que Cycle Terre puisse renaître, en misant sur un partenariat public/privé. Nous ne pensons pas que seule la puissance publique peut intervenir dans ce type de projet. Non, nous avons besoin de partenaires privés, surtout dans ce domaine, et nous travaillons dans ce sens.

Comme l'a souligné Marwa Brahim, l'enjeu pour nous demeure au niveau de la ZAC Bernard Vergnaud. Je rappelle que ce n'est pas nous qui avons vendu les terrains en face du Carrefour, n'est-ce pas Philippe ? Qui les a vendus ? C'était sous votre mandat, pendant vos six années. Je vous avais déjà dit à l'époque que vous vendiez les bijoux de famille !

Excusez-moi, Monsieur le Maire, excusez-moi, je vais m'arrêter là.

Simplement, je suis assez surpris par cette attaque que vous menez, car en réalité, notre objectif ici est de rendre Sevran plus attractive et de développer une ville qui, petit à petit, gagnera en espaces verts. On le constate déjà, avec de jeunes couples qui s'installent à Sevran, attirés par nos initiatives et ce que nous mettons en place.

Je m'excuse d'avoir envoyé un petit scud, mais c'est la vie politique, c'est ainsi, et je ne vais pas changer.

M. le Maire.- On n'est pas tous obligé de s'interpeller et d'échanger des propos vifs. Monsieur Cordin, Monsieur Geffroy, j'ai annoncé que la liste était close.

Je vais vous demander...

M. Geffroy.- (*Intervention hors micro*) Monsieur le Maire, quand on est attaqué personnellement, on a un droit de réponse.

M. le Maire.- Est-ce que je peux parler et terminer ma phrase ?

M. Geffroy.- (*Intervention hors micro*) Oui, mais je vous demande aussi la parole.

M. le Maire.- Je voudrais terminer ma phrase. Je vais vous demander d'éteindre vos micros car je souhaitais clore ce débat.

Vous avez déjà pris la parole à deux reprises, je crois, Monsieur Cordin, et je vous l'ai accordée, sans vouloir vous en priver.

Nous avons des positions politiques, et nous les avons exprimées dans un débat. Il est pour moi de qualité.

Cela ne sert à rien de faire...

Mon souci n'est pas de vous interpeller pour rien. On s'est entendu. On a entendu.

Vous ne m'écoutez même pas !

M. Cordin.- (*Intervention hors micro inaudible*)

Finissez sans moi, ce n'est pas bien grave ! De toute façon, je ne sers absolument à rien manifestement. (*Suite de l'intervention hors micro inaudible*)

M. le Maire.- Non, ce n'est pas cela !

M. Cordin.- (*Intervention hors micro inaudible*)

M. le Maire.- En fait, on ne m'écoute même pas. Est-ce que vous pouvez m'écouter ?

M. Cordin.- (*Intervention hors micro*) Vous ne m'écoutez pas, vous ne me permettez pas de parler ! Je m'en vais !

M. le Maire.- Ce n'est pas ce qui se passe. Je suis en train de parler et vous ne m'écoutez pas. Vous m'interpellez, même.

M. Cordin.- (*Intervention hors micro inaudible*)

Bonne soirée !

M. le Maire.- Oui, bonne soirée !

(*Olivier Cordin se retire à 20 h 44.*)

Je termine ! J'aurais aimé enfin pouvoir m'exprimer. Ce n'est pas très agréable.

Très clairement, dans ce débat, chacun a eu l'opportunité de parler et d'exprimer ses positions, et je suis convaincu que toutes les interventions ont été faites avec respect. S'interpeller n'apporte rien de constructif.

Pour répondre aux questions précises qui ont été soulevées, notamment concernant ce que certains appellent les « marges de manœuvre » - un terme qu'il ne faut surtout pas dévoyer -, il faut rappeler deux points. Premièrement, la Ville de Sevrans n'est pas tenue d'organiser un Conseil municipal avant le Conseil de territoire du 7 octobre. Deuxièmement, elle n'est pas non plus obligée de lancer un débat avant le début de l'enquête publique.

Cependant, je suis fermement convaincu qu'il est essentiel de le faire, afin de dissiper tout malentendu ou incompréhension sur un sujet aussi complexe et dense. Il est aussi important de recueillir les avis non seulement des élus, mais aussi des militants associatifs et, surtout, des habitantes et des habitants, pour qu'ils aient toutes les informations et puissent pleinement participer à ce débat.

La marge de manœuvre est clairement encadrée sur le plan juridique et réglementaire. Il est possible de soumettre des questions au commissaire enquêteur, qui formulera un avis permettant d'enrichir le document et de fournir des conclusions au Conseil de territoire. Ces contributions pourront, je le pense, être pertinentes et appréciées.

Ce document désormais PLUi, et pas PLU, stratégique et réglementaire, ne détermine pas précisément tous les lieux où des constructions auront lieu ou non. Il fixe des cadres, mais n'indique pas de manière spécifique où la construction aura lieu.

En ce qui concerne le projet Terre d'Eaux, aucun permis de construire n'a été déposé, ni auprès des services ni sur mon bureau. D'ailleurs, comme je m'y étais engagé lors d'une réunion publique puis devant vous, je présenterai les permis de construire à la population avant de les signer. Pour l'instant, il n'y en a pas. Il y a certainement des retards pour diverses raisons, et des explications seront apportées en temps voulu. Il n'y aura donc pas de polémique autour d'un supposé manque de transparence ou de flou. Mon intention est de pouvoir les présenter en toute clarté.

Je sais que le débat sera animé, car des changements importants sont à venir pour la ville de Sevrans, ce qui fait que les choses avancent et évoluent. Je veux, tout comme vous, que cela se fasse dans le bon sens. Nous ne sommes pas à l'abri d'un certain pessimisme ou déclinisme, et je ne souhaite pas entrer dans une polémique sur la morosité ambiante. Il est essentiel de continuer à avancer, et je suis convaincu que chacun d'entre nous, dans ses responsabilités, ses compétences, et son énergie peut contribuer à cet avancement.

L'enjeu ici est la transparence et la communication de toutes les informations afin que nous puissions échanger. Nous connaissons nos positions respectives, et nous savons ce que chacun va exprimer ; cela peut seulement enrichir le débat. S'opposer à l'avis d'un élu simplement parce qu'il ne fait pas partie de notre camp serait complètement absurde.

Je vous remercie d'avoir respecté mon temps de parole. Je veux conclure et pouvoir passer au vote.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 2.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	42	voix	
Pour	34	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa
Contre	6	voix	GEFFROY Philippe, HAMDAOUI Naïma, AGUIREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe)
Abstentions	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

Les délibérations suivantes sont présentées par Mme Braihim, à qui je donne la parole.

[3 - Approbation de la convention tripartite de financement relative à la ZAC « Mandela Gare »](#)

[4 - Approbation du programme des équipements publics \(PEP\) de la ZAC Mandela](#)

Mme Braihim.- Merci, Monsieur le Maire.

Je propose effectivement de présenter conjointement les deux délibérations, bien que les votes seront distincts, car elles portent sur le même sujet, et vous comprendrez pourquoi. Il s'agit de la convention tripartite de financement et de l'approbation du PEP (programme des équipements publics) qui y est annexé, concernant la ZAC halle Mandela.

Pour faire un bref rappel, bien que ce ne soit pas exhaustif puisque vous avez la note sous les yeux, dans le cadre de l'ANRU et de la ZAC Mandela, les actions prévues incluent la démolition totale de la halle Mandela, la démolition des trois hôtels sociaux par phases comme présenté par GPA, ainsi que la démolition de la moitié du PIR. En revanche, le cinéma sera maintenu, conformément à la décision des élus, car il s'agit d'un cinéma historique. Une étude par GPA, actuellement en cours, sera également présentée aux élus.

Concernant la SCI Messouda, je tiens à être très claire : la question de savoir s'il y aura une démolition et une réhabilitation est en cours d'examen. Une décision sera prise très prochainement.

Par ailleurs, dans le cadre de la ZAC Mandela, sont prévus un certain nombre d'aménagements des espaces publics, objet de la délibération sur le programme des équipements publics tel que présenté dans la note.

Pour mémoire, il convient de se souvenir du principe qui avait été voté en Conseil municipal puis en Conseil de territoire en 2022. À cette époque, le principe même de la convention de financement entre GPA, l'ETP et la Ville avait été approuvé. Ce soir, nous sommes ici pour examiner une déclinaison de cet engagement de principe, qui a été unanimement validé en Conseil municipal, puis en Conseil de territoire.

Pour rappeler le contexte, nous avons également voté en faveur d'une initiative pour la création de la ZAC. Étant donné l'ampleur des travaux, une concertation préalable a eu lieu en 2023-2024 pour les élus présents, à la maison de quartier Marcel Paul, avec les habitants, GPA et l'EPT Paris Terres d'Envol. Par la suite, la création de la ZAC a été effective, et nous entrons désormais dans la phase opérationnelle. Un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) sera déposé, et aujourd'hui, il s'agit d'acter de manière claire cette phase opérationnelle afin de pouvoir avancer enfin.

Concernant les modalités financières, comme indiqué dans la note, il a été convenu, conformément aux dispositions du protocole de partenariat, que la participation de la Ville et de l'EPT s'élève à 25,4 M€, répartis de manière égale entre les deux collectivités, soit 12,7 M€ pour la Ville. Cette convention tripartite implique que la Ville, par l'intermédiaire du FCCT, règle sa part, tandis que l'EPT effectue des paiements à GPA via des appels de fonds. Cela s'étendra sur huit ans, avec un terme prévu en 2032, par le biais de versements annuels.

Dans le cadre de cette présentation, il n'y a pas de surprises, car les négociations financières ont été menées pendant plusieurs mois. Nous avons eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises au sein de cette instance, et comme je l'ai mentionné, nous entrons désormais dans la phase opérationnelle.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur le Maire.

Quand vous dites qu'il n'y a pas d'inquiétude, je voudrais souligner que mon inquiétude se situe à un autre niveau, notamment en ce qui concerne la construction de 600 logements sur le même îlot, alors qu'il y en a actuellement 77 - selon les chiffres présentés lors de la réunion publique sur la place Mandela, en présence de GPA.

La problématique sécuritaire n'est toujours pas résolue dans ce quartier. Récemment, la solution trouvée a été d'installer des barrières, mais cela ne fait que repousser les vendeurs à la sauvette, qui risquent bientôt de s'installer au rond-point du Gros-Saule. C'est la solution que l'on a trouvée, mais le problème demeure.

En ce qui concerne le stationnement, le manque est flagrant. Dans le quartier, de nombreux véhicules sont garés en double file ; il suffit de descendre l'avenue Youri Gagarine pour le constater. Nous avons une réelle problématique que je trouve préoccupante, car nous avons l'impression de commencer par la fin sans avoir traité les questions de sécurité en amont. Pour rappel, les occupants de la place Mandela étaient initialement à l'intérieur, mais on les a poussés à l'extérieur, et leur présence ne cesse d'augmenter.

Pourtant, on va démolir et construire 600 logements, ce qui entraînera une nouvelle densification, même si cela peut parfois vous déranger d'entendre ces mots. C'est la réalité : on risque d'ajouter encore plus de densité à un quartier qui dispose déjà de très peu d'espaces.

La question des hôtels sociaux est vaguement abordée, mais que va-t-on faire de ces espaces et de ces familles qui y résident ? Il est essentiel de prendre la question dans toute sa globalité et ne pas uniquement se féliciter de la création d'un super quartier sur la place Mandela. À mon sens, c'est faux.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Concernant la question sécuritaire, même si ce n'est pas le cœur du sujet, il est important de préciser qu'il serait présomptueux de penser que tout sera résolu. Je m'inscris en faux contre l'idée selon laquelle nous chercherions à les repousser vers le Gros-Saule. Ce n'est pas notre intention. En collaboration avec la Ville d'Aulnay-sous-Bois, sa première adjointe et son maire, nous avons clairement indiqué, lors d'une première intervention qui a été longue et difficile, notre volonté

de travailler en partenariat pour éviter de les déplacer de l'autre côté. Cela n'est pas une solution viable. Nous avons prévenu de nos interventions et même travaillé conjointement afin d'éviter tout problème de réimplantation ou de déplacement.

Le problème des interventions sur la place, de la vente à la sauvette, etc., est une problématique rencontrée dans de nombreuses autres villes, et pas uniquement sur ce territoire. Il se manifeste notamment à proximité des gares, du futur métro et des gares RER. Il est essentiel de mener une action conjointe et coordonnée avec les différents services de sécurité, tels que la SNCF, la police, et même la justice, afin de traiter ces enjeux de manière claire et concrète.

Il existe d'autres problématiques, mais la vente à la sauvette de cigarettes contrefaites touche malheureusement Sevrans à divers endroits, ainsi que d'autres gares dans différentes villes. C'est un problème qui revêt une dimension nationale, voire internationale.

Il est impératif que nous agissions tous ensemble. Je ne veux pas que l'on se dérobe à nos responsabilités. Chacun de nous doit s'impliquer. C'est une question sur laquelle nous avons voulu être très vigilants et envoyer un signal fort, bien que cela soit extrêmement difficile. Nous devons aborder ce problème sous plusieurs angles, et cela est absolument nécessaire.

Je ne conclurai pas sur ce point, je laisserai la parole à Marwa Brahim et Gilles Boitte.

Concernant les hôtels sociaux, je vais être bref, mais c'est un véritable problème. À l'origine, ces hôtels n'avaient rien à voir avec des hôtels sociaux, et pourtant, ils génèrent des chiffres d'affaires considérables, voire mettent en péril nos projets de développement dans ce secteur. Je ne cherche pas à pointer la responsabilité de l'État, mais il est indéniable que cela résulte des conséquences d'une politique nationale sur l'hébergement d'urgence. Il est nécessaire de loger ces familles dans des hôtels, ce qui a été le cas. Dans le même temps, l'argent public de l'État est dépensé pour le paiement des nuitées.

Pour donner un exemple, et peut-être que Marwa Brahim me corrigera car je ne m'en souviens pas précisément, lors de notre dernière visite à l'un des trois hôtels en présence de la sous-préfète, nous avons discuté avec une famille qui y séjournait. Vous voyez que l'État s'implique, nous étions ensemble côte à côte. Nous avons échangé avec une partie de la famille, installée dans l'une des chambres d'hôtel. Une femme et son enfant en situation de handicap étaient là depuis 10 ans, bénéficiant d'un hébergement d'urgence. Je ne me souviens plus de la durée exacte, mais c'était de cet ordre-là. Cela témoigne d'un véritable échec.

Il est important d'avancer sur ce secteur, car cela concerne tout le territoire, y compris Aulnay-sous-Bois. Il ne faut pas crier victoire sur ce qui a été fait, car la situation n'est pas simple. Vous l'avez mentionné lors d'une autre séance du Conseil municipal, soulignant que les problèmes revenaient, notamment avec la vente à la sauvette et des barbecues sauvages.

Ce n'est pas la solution parfaite, je ne sais même pas si elle serait reproductible ailleurs sur un autre site. Mais enfin, nous agissons, nous faisons et cela ne suffit pas. Il faut le faire de manière coordonnée comme je le disais, et ce n'est pas juste par le changement urbanistique de la voirie que l'on va régler des problèmes pas seulement sécuritaires mais même sociaux.

J'en avais discuté avec les élus de l'exécutif à un certain moment, et j'avais été profondément choqué de voir des enfants dépendants de leurs parents alors que la pauvreté s'était nettement aggravée. Sans pointer du doigt telle ou telle responsabilité, tant celle de l'ARS que d'autres organismes, il est essentiel de prendre enfin les choses en main. Ce problème ne concerne malheureusement pas uniquement Sevrans. Il est important d'agir de manière coordonnée, sans rejeter la faute sur une ville en particulier sous prétexte qu'elle serait particulièrement affectée. Pas d'angélisme, mais prenons nos responsabilités et agissons.

Concernant la densification, il faut être clair : elle s'inscrit pleinement dans les orientations politiques que nous avons définies ensemble. La densification autour des pôles gares, tant qu'elle est bien encadrée, correspond aux objectifs fixés, notamment avec la mise en œuvre de la ligne du Grand Paris Express. Il s'agit de redévelopper la ville autour des gares, ce qui me semble parfaitement logique. Cela ne nous empêche pas de revoir les choses si jamais la situation devenait excessive.

Quant à la politique d'hébergement d'urgence, nous avons peut-être, et je dis bien peut-être, une alternative à l'échec actuel, du moins à Sevrans. D'autres dispositifs pourraient être envisagés, permettant un accompagnement social pour les familles hébergées dans des logements

collectifs autour de ce secteur de la gare, avec pour ambition de les intégrer ensuite dans un parcours résidentiel plus pérenne.

J'ai été un peu long et je m'en excuse, mais il me semblait important de remettre certaines choses en perspective. Comme l'a mentionné Marwa Brahim plus tôt, c'est un enjeu extrêmement complexe et dense, qui concerne non seulement notre territoire mais va bien au-delà, notamment sur les questions de sécurité, qui relèvent aussi de la responsabilité de l'État face à des enjeux nationaux. La gare de Sevrans Beaudottes, première gare habitée depuis Roissy, soulève d'importants défis, qu'il s'agisse de l'intégration des personnes qui s'y installent ou de la lutte contre des trafics, que ce soit de cigarettes ou d'activités plus graves. Il est temps de dépasser les discours et les slogans pour prendre des mesures concrètes et sécuriser les gares du Grand Métro et du RER.

Si quelqu'un souhaite encore intervenir, c'est le moment, sinon, dans cinq secondes, je clos la liste.

Monsieur Boitte.

M. Boitte.- Merci, Monsieur le Maire.

Il ne faut pas se raconter d'histoire. Tout le monde connaît l'espace Mandela : cette construction reflète pleinement l'époque où l'on pensait pouvoir imbriquer logements, services publics et commerces. Personnellement, je n'ai jamais trouvé que cette intégration était réussie, même si cela a peut-être fonctionné au début. Je souligne également qu'une école maternelle y est installée, mais dans des conditions qui, dès l'origine, étaient très discutables. Avec le temps, ce modèle est devenu complètement obsolète, et aujourd'hui, malgré les efforts entrepris, l'espace Mandela n'est plus réformable.

Je souhaiterais insister sur le fait que la démolition et les nouvelles constructions nécessitent la mise en place de voies d'accès et un fléchage des différentes occupations. Ces derniers sont entièrement pensés en fonction des besoins de sécurité dans ce quartier. J'insiste sur ce point, d'autant plus que nous sommes à proximité d'une future gare du Grand Paris, ce qui rend la question de la sécurité primordiale dès que l'on intervient sur ces périmètres autour des gares.

Un mot sur la contrebande de cigarettes. Il est important de relativiser ce qui est dit. La contrebande de cigarettes, lorsqu'il s'agit de vraies cigarettes produites par des fabricants légitimes, provient principalement du Luxembourg. Il est absolument impossible pour les Luxembourgeois de consommer les milliards de cigarettes qui leur sont livrées chaque année. Tout le monde le sait : les instances européennes, les services des douanes, tous sont au courant que les livraisons dépassent largement les besoins de la population luxembourgeoise. Pourtant, on laisse faire. Ces cigarettes reviennent dans les pays voisins du Luxembourg, et c'est ainsi que l'on se retrouve avec des paquets authentiques, pas des contrefaçons, qui circulent partout en France. Cela provoque régulièrement des protestations de la part des débitants de tabac officiels - les informations à ce sujet sont facilement accessibles.

Concernant la densification, et je laisserai Marwa Brahim intervenir sur ce point, il est essentiel d'intégrer la ZAC Mandela dans l'ensemble du projet des Beaudottes. La modification apportée par l'opération de l'ANRU vise à la fois à revaloriser les services publics et à créer des espaces verts, sécurisés et facilement gérables, dans le cadre de cette initiative. Nous sommes donc loin de la description que vous faites, même si les choses sont difficiles à gérer.

M. le Maire.- Madame Mabchour.

Mme Mabchour.- Je souhaite clarifier la question de la responsabilité en matière de sécurité, compte tenu de l'insécurité présente dans le quartier, notamment avec le trafic de cigarettes et d'autres trafics. On ne peut pas prétendre que c'est uniquement de la responsabilité de la Municipalité, ni que celle-ci pourra tout résoudre. À un certain point, la responsabilité incombe à la police nationale, et aujourd'hui, comme dans bien d'autres domaines, Sevrans subit un manque d'effectifs de policiers et d'enquêteurs. C'est par le renforcement de ces moyens que nous pourrions apporter des solutions.

J'invite chacun à se joindre à notre combat, que nous menons depuis des années, pour obtenir des effectifs supplémentaires de police nationale, car c'est ainsi que nous pourrions régler durablement cette situation.

Par ailleurs, il est important de rappeler que dans les projets ANRU, que ce soit l'ANRU 1 ou 2, la sécurité a toujours été un élément clé des études, afin de garantir une meilleure sécurité

dans les futurs aménagements. Comme cela a été précisé, le fléchage des rues, entre autres, ne résoudra pas tous les problèmes d'insécurité, mais ces mesures visent à traiter certaines problématiques dans les futures programmations.

Je tiens simplement à souligner que le trafic de cigarettes, tout comme celui de drogue, est un phénomène international, et toutes les villes en sont affectées. Dire que Sevrans est la seule ville touchée par ces trafics est faux. Même dans des zones reculées, comme au fin fond de la Meuse, ils font face aux mêmes difficultés que celles que nous rencontrons ici. À un certain point, c'est à l'État d'assumer sa responsabilité en déployant les effectifs nécessaires pour garantir aux habitants de Sevrans leur droit fondamental à vivre en sécurité.

M. le Maire. - Madame Brahim, pour conclure.

Mme Brahim. - Il faut être conscient que la rénovation urbaine s'inscrit dans un processus long. Concernant la démolition de la halle Mandela, l'un des arguments majeurs avancés auprès des services de l'ANRU portait sur la question de la sécurité.

Il est vrai que plusieurs sujets politiques sont en jeu, notamment la défense d'un commissariat de plein exercice, ainsi que la responsabilité de l'État, qui ne peut être uniquement assumée par la Ville de Sevrans. Ce point n'est pas audible, tant pour les habitants de Sevrans que pour les élus, et il n'est pas acceptable qu'il en soit autrement.

En ce qui concerne les hôtels sociaux et lesdits hébergements d'urgence, si tant est qu'il s'agisse vraiment d'hébergements d'urgence, Stéphane Blanchet mentionnait plus tôt que certaines familles y vivent depuis 6, 7, 8, voire 10 ans. On peut en mesurer l'impact, notamment à travers les enfants de ces familles qui sont scolarisés dans nos écoles publiques. Cela a également un coût pour la Ville de Sevrans.

Je vais être très claire sur ce point : la Ville de Sevrans ne demande pas la charité. La loi NOTRe impose le principe d'égalité territoriale, et plus que jamais, l'État doit assumer sa part de responsabilité. La problématique de l'hébergement d'urgence est une question nationale et structurelle. Les hôtels sociaux sont saturés, c'est le cas à Sevrans, et parallèlement, des suppressions d'hôtels sociaux continuent d'avoir lieu.

En 2023, par exemple, le gouvernement a supprimé plus de 14 000 places d'hôtels sociaux. Cela montre clairement une défaillance de l'État. Le président de la République, Emmanuel Macron, avait affirmé qu'en 2023 plus personne ne dormirait dans la rue. Force est de constater que ce n'est pas la réalité aujourd'hui, et tout le monde fait le même constat.

À cela s'ajoute la question de l'insalubrité, raison pour laquelle nous avons soutenu la démolition des hôtels sociaux. Il est tout simplement inacceptable de laisser des personnes vivre dans de telles conditions. Une discussion politique avec l'État est indispensable et doit impérativement se poursuivre. La Ville de Sevrans ne peut pas être prise en otage, et pourtant, c'est malheureusement ce qui se passe aujourd'hui.

Je propose que nous engagions une discussion politique avec la directrice générale de l'ANRU, qui a participé en octobre 2021, aux côtés de M. le Maire, à la défense de nos projets de rénovation urbaine devant les services de l'ANRU. Elle a été directement impliquée dans ce dossier et a signé la convention avec nous, elle doit donc nous soutenir dans ce combat. Je suis convaincue qu'elle le pourra, car elle connaît précisément la situation de Sevrans. De plus, j'invite à interpeller la ministre du Logement, Valérie Létard. Même si ce n'est pas son sujet prioritaire, cela doit le devenir, car la question des hôtels sociaux est centrale pour Sevrans. Il est important de traiter cette problématique rapidement, et nous travaillons d'ailleurs avec les services de la Ville et de l'EPT pour trouver des solutions.

Il est impératif de ne pas relâcher nos efforts. Nous ne le ferons pas, c'est une certitude, mais j'en appelle à tous les élus, de manière républicaine, quelles que soient leurs couleurs politiques, de soutenir la démarche des élus de la majorité pour restructurer le quartier des Beaudottes et permettre à ses habitants de vivre dignement.

Un dernier point concernant la densification, évoquée par Stéphane Blanchet et Gilles Boitte. J'aimerais ajouter un élément qui me paraît important. À mon avis, il ne faut pas craindre la densification. Dans une entrée de ville ambitieuse comme celle de la gare des Beaudottes, il s'agit d'un projet global. Je rappelle que plus de 1 000 logements sont en cours de démolition dans le quartier des Beaudottes, avec la création de nouveaux logements, notamment

pour l'accession à la propriété, ce qui est une initiative louable. De plus, une coulée verte de huit hectares verra également le jour dans ce quartier.

C'est un projet salubre, qui répond à une forte demande des habitants, que nous soutenons et défendons avec conviction.

M. le Maire.- Je vous remercie pour cette conclusion.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 3.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	36	voix	
Pour	34	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mérim, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouahab, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa
Contre			
Abstentions	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan
NPPV	6	voix	GEFFROY Philippe, HAMDAROU Naïma, AGUIREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 4.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	36	voix	

Pour	34	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa
Contre			
Abstentions	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan
NPPV	6	voix	GEFFROY Philippe, HAMD AOUI Naïma, AGUIREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous abordons le chapitre des affaires financières. La parole est à Mme Bernex.

5 - Constat et affectation définitive du résultat du compte administratif 2023

Mme Bernex.- Bonsoir à toutes et à tous.

Cette délibération est assez habituelle car nous la retrouvons chaque année, parfois un peu plus tôt, et parfois comme l'an dernier à cette époque de l'année, à l'occasion de la préparation de la première décision modificative : il s'agit d'approuver l'affectation définitive des résultats du compte administratif 2023.

Chacun a en tête que lors de l'approbation du budget primitif, nous avons inclus des résultats prévisionnels sur la base des travaux des services financiers et du trésorier public. Aujourd'hui, après le vote du compte administratif lors du Conseil municipal de juin, nous pouvons approuver l'affectation définitive des résultats du compte administratif, à savoir pour le budget principal un déficit d'investissement reporté de 9 991 242,52 € et, à l'article 1068, un excédent de fonctionnement capitalisé en investissement de 14 844 543,75 €. L'intégralité de l'excédent budgétaire est affectée à l'autofinancement des investissements, comme pratiquement chaque année, sauf une année où nous avons affecté une partie de cet excédent à la section de fonctionnement.

Aussi, il vous est demandé d'approuver le constat et l'affectation définitive du résultat du compte administratif 2023.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 5.

Adoptée par	32	voix	Unanimité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	32	voix	
Pour	32	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérard), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphane (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa
Contre			
Abstention			
NPPV	10	voix	JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, GEFFROY Philippe, HAMDIOUI Naïma, AGUIREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), SAKI Mireille, JOUS Sullivan

M. le Maire.- Je vous remercie.

La parole est de nouveau à Mme Bernex pour présenter la prochaine délibération.

6 - Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement

Mme Bernex.- Dans le cadre de notre gestion 2024, il s'agit d'actualiser les autorisations de programme et, par conséquent, des crédits de paiement tels que votés lors du budget primitif sur la base du plan pluriannuel d'investissement.

Les principales opérations de ce PPI, comme vous le savez - étant désormais bien familiarisés -, sont traduites dans un tableau des autorisations de programme qui est régulièrement réajusté pour refléter l'avancement des chantiers et des opérations. Actuellement, plusieurs de ces chantiers et opérations ont connu de légers retards, ce qui nous pousse à revoir l'échéancier en 2024.

Ces retards sont principalement attribuables à un marché ambitieux visant à allouer un certain nombre de prestations dans le secteur de la construction et du bâtiment. Il s'agit de notre première expérience avec ce type de marché, et il a pris un peu de retard. En conséquence, les travaux accusent globalement un retard d'environ deux mois.

Concernant la piscine, d'autres facteurs sont à l'origine des retards, comme pour le commissariat et l'école du quartier sud que nous avons envisagée sur le site de Westinghouse. Bien que les autorisations nous aient été initialement accordées, nous avons rencontré des demandes tardives de la Préfecture de procéder à des réexamens du sous-sol. Nous avons pourtant anticipé la géologie locale et pris toutes les précautions nécessaires dans les appels d'offres, notamment en exigeant une étude approfondie du sous-sol.

Il a donc été nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires sur certains chantiers, entraînant des coûts non prévus dans le budget initial, notamment pour des injections destinées à consolider les sous-sols, s'élevant à 1,7 M€. Nous avons dû abonder l'AP et les CP des risques majeurs d'un montant de 1,7 M€.

Plusieurs ajustements sont à noter. Par exemple, pour l'implantation du bassin olympique, nous avons prévu un budget de 10 M€ dans le BP 2024, avec un ajustement de 650 000 € pour cette année. Pour la salle multisport, l'ajustement est de 90 000 €. En ce qui concerne la création d'une salle polyvalente et d'une salle pour le conservatoire, cela représente 350 000 €. Pour l'espace Nobel, l'ajustement est de 225 000 €, et pour l'aménagement des voies vertes, il s'élève à 500 000 €.

En revanche, nous avons alloué des fonds en dehors des risques majeurs pour l'extension de l'école Lamartine, ainsi que pour la redynamisation du centre-ville à hauteur de 800 000 €, et pour la construction du nouveau poste de police municipale, pour un montant de 150 000 €.

Vous retrouvez ceci dans le rapport, avec d'autres éléments que je n'ai pas cités mais qui sont moins importants du point de vue financier.

Il vous est proposé d'approuver ces ajustements d'AP et CP pour l'exercice 2024.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy. - Il convient de souligner qu'en ce qui concerne ces ajustements, on observe une baisse significative du Fonds de solidarité régionale Île-de-France, s'élevant à 400 000 €. Cela n'est donc pas négligeable. Est-ce que cela indique une revalorisation de notre ville, et où cela se situe-t-il ?

On me précise que la ville de Sevran attire de plus en plus de nouveaux habitants. Cependant, je remarque que nos classes moyennes semblent s'éloigner. Chaque jour, je constate des départs. En fin de compte, notre ville n'attire plus du tout et cela constitue un véritable problème.

Actuellement, le FSRIF affiche une baisse de 400 000 €, et nous perdons également 80 000 € de FCTVA. Ce sont également de mauvaises prévisions.

De plus, Madame Bernex, même si je sais que vous êtes une lanceuse de trombone particulièrement avisée, vous n'expliquez pas les raisons pour lesquelles on a une détérioration actuelle de notre trésorerie, ainsi qu'une déperdition importante en termes de délais de paiement, qui nous ramène à des pratiques d'un autre temps. Je m'en souviens. Il est parti mais... Monsieur le Maire, nous regarderons d'ailleurs tout cela. Je constate que certaines personnes votent alors qu'elles ne sont pas présentes, et cela soulève des questions. Il n'y a pas de pouvoir ! De plus, vous nous refusez la parole et impliquez que mon collègue, Olivier Cordin, ne peut pas répondre lorsqu'il est mis en cause. Je peux vous assurer qu'il y a des personnes parmi vous ce soir qui ne sont pas présentes et qui n'ont pas donné de pouvoir, mais qui participent tout de même aux votes. Nous le ferons vérifier, car nous commençons à en avoir assez. Il serait donc souhaitable d'être un peu sérieux.

Je veux bien que l'on nous remette en cause chaque fois, systématiquement, mais il ne faut tout de même pas exagérer. La population sait désormais comment nous sommes traités dans ce Conseil municipal.

Je pourrais également évoquer les commissions, Monsieur le Maire. À ce sujet, il est évident qu'il n'y a pas de fonctionnement de ces commissions. Vous aviez mentionné à un moment que vous souhaitiez les transformer en commissions de travail ou d'étude, mais en réalité, elles ne sont que des chambres d'enregistrement. Nous recevons les documents, comme vous l'avez dit tout à l'heure, une heure avant la séance, avec parfois 200 pages à examiner. Cela n'est pas sérieux et n'est pas admissible.

Par ailleurs, vous affirmez qu'il y a une politique concernant le centre-ville qui a entraîné des dépenses supplémentaires. J'espère qu'il y aura des résultats concrets sur ce sujet. D'ailleurs, Monsieur Mériquet, je ne constate toujours pas l'ouverture de l'ancienne chocolaterie, cela fait maintenant six ans. Ok, vous essayez de noyer le poisson avec 250 pages de documents, c'est très facile. Mais la population de Sevrans est attentive aux faits concrets : cela fait six ans que la chocolaterie reste fermée. Je me souviens d'une commission où il était question d'un chiffre d'affaires de 6 M€. Alors, peut-être que nous sommes perçus comme des hurluberlus, mais je me demande ce que vous êtes réellement.

Par ailleurs, la Coccinelle, qui vient d'ouvrir, a obtenu une autorisation d'ouverture jusqu'à 23 h 00. Pensez-vous, Monsieur Mériquet, Monsieur le Maire, qu'à cette heure-là, ce soit une mère de famille qui vienne acheter une plaquette de beurre ? Absolument pas. Que va-t-il se passer ? Une fois de plus, vous allez détériorer un centre-ville qui se dégrade chaque jour. Nous avons déjà fermé plusieurs parcs, et le Parc des Sœurs est en train de se détériorer. La population le constate quotidiennement : ce parc, donné par la Congrégation des sœurs, est en train de se dégrader car il n'est pas protégé la nuit. Avec des établissements ouverts jusqu'à 23 h 00, et avec la probabilité que l'arrêté interdisant la vente d'alcool ne soit pas appliqué, nous allons retrouver des canettes de bière, de whisky et d'autres alcools un peu partout dans le centre-ville. Ce sont des faits concrets, et les habitants de Sevrans en sont bien conscients.

Nous pourrions continuer. Où en est l'ouverture de la pizzeria ? Elle n'est toujours pas là. Notre collègue avait promis une magnifique ouverture, mais il n'y a toujours rien. On voit des panneaux, mais aucune ouverture. À mon sens, la ville de Sevrans traverse une profonde dégradation en ce moment. Ne nous cachons pas les choses. Interrogez les Sevransais : ils estiment que notre ville n'avance pas.

Il existe également de sérieux problèmes de sécurité, que je n'hésiterai pas à aborder lorsque nous traiterons de ces sujets. Hier encore, il y a eu une exaction dans notre ville, mais cela reste sans écho. L'affaire du pédophile aux Beaudottes, qui a agressé un enfant de 5 ans, n'a pas été relayée par les médias. La dégradation de notre ville est particulièrement évidente, mais on n'en parle pas. C'est extrêmement grave, un enfant de 5 ans impliqué dans de telles circonstances. Notre collègue Gauthier, qui était d'astreinte ce jour-là, peut en témoigner. Il s'est rendu au commissariat au sujet de cette agression. En tant que maire adjoint de quartier, c'est de ta responsabilité de prendre la parole sur ces questions.

Concernant le conseil citoyen, Madame Mekki, vous avez participé au tirage au sort. Pourtant, les décrets nécessaires ne sont toujours pas publiés, les personnes n'ont pas été convoquées et les moyens de fonctionnement ne sont pas mis en place. On a, directement au niveau de l'administration, mis en place des obstacles pour empêcher son bon fonctionnement. On a dépensé 40 000 €, un montant qu'il est important que la population sache. 40 000 € ont été investis dans un cabinet pour soutenir le conseil citoyen, mais cela n'a été d'aucune utilité. Cet argent est parti en fumée !

Nous sommes contents d'avoir un nouveau secrétaire d'État dans ce domaine. Nous allons l'inviter à Sevrans pour observer le fonctionnement du conseil citoyen. Les habitants ne peuvent plus s'exprimer sur les problématiques de leur quartier.

Je ne parle même pas du contrôle des associations. Nous y reviendrons le mois prochain. Cela fait deux ans que, Madame Mekki, vous nous « enfumez » sur ce sujet. Rien n'est fait. Nous n'avons toujours pas de contrôle sur les associations, et cet argent provient des impôts des Sevransais. Où va cet argent ? Arrêtons ! On n'est pas là pour favoriser une politique des copains et des coquins.

Bref ! Nous observons une nouvelle dégradation, comme le montre cette décision modificative. C'est inquiétant, et nous nous en inquiétons.

M. le Maire. - Monsieur Gauthier.

M. Gauthier. - En ce qui concerne ce que tu viens de dire, Philippe, oui, j'étais d'astreinte. J'ai été contacté par le commissariat de police de Sevrans. Je suis intervenu le soir même et ai rendu visite à Mme Sophie Aubourg, mais on ne m'a pas donné d'explications précises sur ce qui s'était passé. Quand je suis arrivé au commissariat, on m'a informé qu'il y avait eu une agression aux Beaudottes. J'ai souhaité en savoir plus, mais aucune information ne m'a été communiquée.

Philippe, tu sembles non pas me provoquer, mais je fais simplement mon travail, et cela est bien connu. Je n'ai pas apprécié ton discours, car je suis toujours présent sur le terrain. Cela me dérange un peu que tu parles de moi en Conseil municipal. Je te respecte. Respecte-moi.

M. le Maire.- Madame Bernex, pour terminer.

Mme Bernex.- Juste une précision, Monsieur Geffroy, je viens de présenter la délibération relative à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement. La délibération suivante concerne la décision modificative.

Je voudrais apporter quelques réponses aux premières questions que vous avez posées, en particulier celles liées aux questions financières, que nous avons d'ailleurs déjà abordées lors de la commission des Finances.

Concernant la baisse de la dotation du FSRIF de 400 000 €, nous nous sommes engagés à examiner la situation et à vous fournir des explications lors de la prochaine commission des Finances. Actuellement, nous n'avons pas toutes les informations nécessaires. Nous savons qu'une nouvelle collectivité a rejoint les communes bénéficiaires de cette répartition de solidarité, mais d'autres critères ont également évolué. Nous avons l'expertise en interne, mais il est essentiel d'obtenir toutes les informations requises, et nous devrions les avoir pour la prochaine commission.

Pour ce qui est de la baisse du FCTVA, cela est lié à une diminution des travaux ou à des retards dans les déclarations, mais cela ne constitue pas un problème majeur.

En ce qui concerne les délais de paiement, nous nous étions également expliqués. Je vous avais rappelé qu'au début de ce mandat, les délais étaient de 90 jours, alors que la réglementation fixe un maximum de 30 jours. Nous avons réussi à atteindre cette norme dans les derniers mois. Avec le changement d'outil de gestion budgétaire et comptable, nous rencontrons quelques difficultés.

Ce ne sont pas des problèmes de trésorerie qui expliquent nos retards de paiement, car notre trésorerie est en bon état. Nous disposons d'une ligne de trésorerie qui nous permet de faire face temporairement à d'éventuelles tensions.

Les retards de paiement sont principalement dus à des difficultés liées au fonctionnement des services, tant au niveau de la direction des affaires financières que dans l'ensemble des services, pour s'approprier ce nouvel outil. Nous avons effectué une transition à la fois d'outil et de nomenclature comptable, en passant de M14 à M57, ce qui nécessite un certain toilettage. La transition entre ces deux nomenclatures n'a pas été entièrement réalisée, ce qui explique les délais de paiement.

Cependant, notre objectif est de revenir à des délais de 30 jours. Grâce à une collaboration efficace avec le trésorier public, nous n'avons aucune raison de ne pas retrouver les délais de paiement que nous avons récemment atteints, conformes à la réglementation, d'ici la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine.

M. le Maire.- Madame Mekki.

Mme Mekki.- En réponse à M. Geffroy concernant ses interpellations sur le conseil citoyen, je tiens à préciser que l'arrêté relatif à la constitution de ce conseil n'est pas de notre ressort, mais dépend de la Préfecture. C'est à l'État d'y répondre, et nous regrettons tous qu'il n'ait pas encore publié cet arrêté.

Il ne vous aura pas échappé que certains mouvements au sein de l'État pourraient justifier cette absence.

En ce qui concerne la vie associative, je tiens à préciser qu'il n'est pas question d'« enfumer » qui que ce soit. Comme nous l'avons convenu, vous et moi, et comme vous l'avez mentionné ici en Conseil municipal, nous avons prévu de nous revoir à un autre moment. Nous étions également convenus que la commission des Finances pouvait m'interpeller afin que nous puissions travailler sur les dossiers de subvention liés à la vie associative. Le service en charge de la vie associative continue de travailler sur le bilan que nous avons déjà discuté, ainsi que sur le règlement d'attribution des subventions, qui sera présenté en commission, et, si vous le souhaitez, à la commission des Finances.

J'espère que ces informations vous seront utiles.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Mériquet.

M. Mériguet.- Je souhaiterais répondre à M. Geffroy et lui communiquer trois informations.

En ce qui concerne l'autorisation d'ouverture de la Coccinelle, il s'agit d'un petit problème qui sera corrigé dans quelques jours. Sur la vitrine, il est actuellement indiqué « 23 h 00 », alors que l'arrêté d'autorisation stipule une fermeture à 21 h 00. C'est une erreur qui sera rapidement rectifiée.

Pour ce qui est de la pizzeria, il convient de préciser qu'il s'agit en réalité d'une trattoria, offrant la possibilité de manger sur place. Son ouverture est prévue pour novembre, en raison de retards liés aux travaux que l'entreprise a dû différer pour les finaliser.

Concernant le local actuellement nommé L'Otarie Gourmande, nous avons rencontré, avec les locataires, des problèmes de purge complète du sol et de l'étage, ce qui a entraîné d'importants travaux et des délais supplémentaires. Nous travaillons avec les responsables de la galerie Agora pour envisager une ouverture début novembre.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°6.

Adoptée par	42	voix	Unanimité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	42	voix	
Pour	34	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa
Contre			
Abstention			
NPPV	8	voix	GEFFROY Philippe, HAMD AOUI Naïma, AGUIREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), SAKI Mireille, JOUS Sullivan

M. le Maire.- Je vous remercie.

La parole est à Mme Bernex pour présenter la délibération suivante portant sur la décision modificative pour le budget principal de la Ville.

7 - Décision modificative n° 1 - Budget principal de la Ville

Mme Bernex.- Je vais vous présenter la première décision modificative de l'année.

Le fonctionnement :

Des dépenses supplémentaires s'élèvent à près de 2,9 M€, et les recettes de fonctionnement supplémentaires, à 251 000 €.

Deux opérations dans la décision modificative sont conséquentes aux problèmes de bascule que nous avons rencontrés lors du passage à la M57 :

- 1,5 M€ pour la subvention du CCAS dont l'inscription budgétaire n'a pas basculé
- 300 000 € pour les dépenses pour le nettoyage des espaces verts.

Puis :

➤ 600 000 € de dépenses, dont tout le monde a bien profité, ont été réalisées pendant l'été à l'occasion du Club 24, en particulier pour les JO et les JOP, avec des séjours familles, des maisons de quartier ainsi que les dépenses pour le service enseignement jeunesse et relations publiques. Nous verrons par ailleurs que nous avons été largement subventionnés par rapport à ce type de dépenses.

➤ 200 000 € supplémentaires sont attribués aux relations publiques, qui ont fortement contribué à la réalisation de ces animations, pour finir les événements du dernier trimestre :

- Jour de fête, qui a été une magnifique journée
- Le banquet du 11 novembre
- Le nouveau marché de Noël
- Le séminaire du projet d'administration qui n'est pas une fête, mais un travail en profondeur des services de l'administration.

Cela ne veut pas dire que ce soit morose et qu'il n'y aura pas de temps conviviaux.

➤ 300 000 € dont nous avons déjà parlé, d'une certaine façon, pour des dépenses supplémentaires liées au marché Réactiv sécurité

➤ 42 000 €, c'est plutôt une bonne nouvelle, pour une augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire

➤ 36 000 € pour le service des sports dans le cadre d'une AMO pour notre accompagnement dans les travaux pour préparer le futur fonctionnement de la piscine, notre bassin olympique

➤ 35 000 € pour des fournitures diverses : enveloppes et papiers.

Les recettes nouvelles sont à la fois des hausses et des baisses de recettes :

➤ 500 000 € de subvention d'été dans le cadre des JO pour 600 000 € de dépenses

➤ 200 000 € pour des soldes de recettes de 2023 et indemnités d'assurance dommages des véhicules impactés

➤ 400 000 € : une baisse importante du FSRIF qu'évoquait M. Geffroy

➤ 80 000 € de FCTVA (une baisse), le fonds de compensation de la TVA.

L'équilibre de la section de fonctionnement se fait par une baisse des dépenses d'ordre par le biais d'un virement à la section d'investissement de 2,6 M€. Cela provoque quelques effets sur la section d'investissement, comme nous le verrons.

L'investissement :

➤ Des baisses de dépenses d'ordre se répercutent à hauteur de 1,5 M€.

➤ Différents ajustements, à la hausse comme à la baisse, s'effectuent également sur les crédits de paiement, des APCP, en fonction des besoins et avancées des travaux - nous l'avons évoqué lorsque nous avons présenté la délibération précédente - dont le plus important concerne les risques majeurs pour 1,7 M€.

➤ Des dépenses supplémentaires pour la redynamisation du centre-ville : 800 000 €, etc. Nous l'avons vu à l'instant.

➤ Un ajustement de 59 000 € des travaux pour compte de tiers afin d'équilibrer les recettes.

Concernant les recettes, nous avons +1,1 M€ avec :

- -274 000 € du fonds de compensation de la TVA, encore en baisse
- Un réajustement à la baisse de 2 M€ de subvention d'investissement. Je ne sais pas ce que nous réservera le budget 2025, qui ne s'annonce pas forcément joyeux pour les collectivités territoriales, puisque nous avons constaté, déjà depuis plusieurs mois, la très grande difficulté à obtenir les subventions qui nous avaient été accordées, notifiées, et encore plus mandatées auprès de nous.

Il nous faut vraiment aller à la pêche aux subventions, et c'est un exercice qui n'est pas tout à fait simple actuellement, auprès de certains financeurs institutionnels.

- Des amendes de police sont en augmentation pour 452 000 €. Comme vous le savez, cela n'a rien à voir avec les amendes délivrées sur notre territoire communal, mais c'est un *prorata* des amendes encaissées au niveau départemental.

- Nous sommes obligés, pour équilibrer la section d'investissement, d'accroître l'inscription budgétaire pour l'emprunt de 2,5 M€ que nous mobiliserons ou pas en fonction de nos besoins. Cette inscription budgétaire est faite par précaution, mais surtout pour équilibrer la section et globalement notre budget.

Enfin, cela fait le lien avec la première délibération, nous inscrivons dans cette DM les résultats de clôture de l'exercice 2023. Je tiens à souligner la qualité du travail des services administratifs et du trésorier public pour la relative très grande précision des résultats prévisionnels que nous avons intégrés dans le budget primitif, puisque nous sommes amenés à ajuster à hauteur de 719 € les résultats d'investissement, vous voyez la précision, et de 61 000 €, ce qui n'est rien, en excédent de fonctionnement capitalisé.

Telle est la décision modificative présentée.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Effectivement, ce qui a été touché en subvention d'été dans le cadre des JO est une très bonne chose, en ce sens que l'opération, me semble-t-il, a plutôt été réussie. En tout cas, c'est ce que l'on a entendu de la part des Sevranaïses d'une façon générale. Vous voyez, quand il y a des choses positives, Monsieur Boitte, je sais le dire aussi, ou je ne me réfugie pas, Monsieur Mériquet, uniquement dans le négatif.

Je crois même, Madame Bernex, bien que tous les comptes ne soient pas complètement clôturés, que nous avons touché à l'heure actuelle un peu plus que ce que nous avons dépensé. C'est un message qu'il faut faire passer aux Sevranaïses, car parfois, j'entends : « *Combien nous a coûté le passage de la flamme ?* » et que cela a coûté 60 000 € à la Ville, etc. Non. Recettes/Dépenses : nous avons une balance équilibrée. Il faut le faire savoir à la population.

Derrière tout cela, des agents de la Ville ont effectué un travail important, salutaire, et j'espère qu'on ne leur versera pas, je ne veux pas y revenir, mais tout de même, 17 centimes supplémentaires en heure supplémentaire. J'espère qu'il y aura des primes pour nos agents, je pense à ceux de catégorie C, notamment à ceux qui ont vraiment participé et sont allés aussi ramasser les débris laissés par les gens, cela peut s'expliquer. Ce n'est pas toujours facile, mais il faut absolument penser à nos personnels de façon positive par rapport à cette participation qui a été une réussite pour la Ville de Sevan.

Nous concernant, nous continuons à travailler sur un dernier point : vous nous avez parlé d'une augmentation de la cantine scolaire compte tenu d'une fréquentation supplémentaire. C'est certainement par rapport à des problèmes de pouvoir d'achat, et peut-être aussi de meilleure qualité des prestations fournies.

En gros, la cantine scolaire nous coûte 3 M€ par an, Monsieur Boitte. Je pense qu'il faudrait travailler sur un plan, comme M. Macron l'a fait avec la taxe d'habitation, pour diminuer chaque année de 20 % et arriver à sa suppression totale. Les Sevranaïses méritent d'avoir, à terme, une cantine gratuite, de qualité, pour l'ensemble de toutes les familles sevranaïses, quel que soit leur quotient familial. C'est en tout cas l'une de nos revendications, et ce serait un acte fondamental.

Je le sais, financièrement, on ne peut pas le faire d'un seul coup, mais il faudrait prévoir un plan étalé sur six ans peut-être, une mandature, afin d'arriver à ce beau geste de pouvoir d'achat. Vous, Mesdames et Messieurs de la gauche qui, je l'ai souvent dit, soutenez être la présence de la générosité dans l'Histoire, saisissez cette proposition de ce que vous appelez la droite réactionnaire, mais Monsieur Baillon, je ne suis pas un réactionnaire. Sur bien des points, je suis certainement

plus progressiste que vous pouvez l'être, et notre ami Olivier Cordin, comme vous l'avez dit tout à l'heure, est certainement plus écologiste qu'un certain nombre d'entre vous autour de cette table.

Voilà donc une proposition raisonnable, raisonnée, et qui, par rapport au travail salubre que tu as certainement réalisé, Gilles, est en direction de la restauration scolaire.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Gilles Boitte et, pour conclure, Mme Bernex.

M. Boitte.- Je vais commencer par le sujet de la restauration scolaire.

Le travail que j'ai pu mener est le résultat de celui des services et de la poursuite des actions des élus des mandats précédents. Il ne faut pas non plus s'attribuer trop de mérite.

Effectivement, alors que nous avons prévu un budget en augmentation, nous le réaugmentons pour boucler l'année en raison d'une plus grande fréquentation de la restauration scolaire liée, on le sait bien, par l'intermédiaire des animateurs et du corps enseignant, au bouche-à-oreille à propos de la qualité, des deux propositions de plat principal, etc. Cela continue à fonctionner, et surtout, cela se rapporte au fait que nous avons baissé de manière très significative les tarifs de la restauration scolaire. Je rappelle que pour la première tranche, nous faisons payer 35 centimes par repas pour des personnes qui, par exemple, seraient au RSA.

Puisque M. Geffroy nous fait une invitation, je vais lui en faire une autre.

Nous demandons une participation à la restauration scolaire pour la partie restauration, pas pour la partie animation, car des animateurs ne font pas de la garderie, mais des activités avec les enfants. Durant les six derniers mois, nous avons eu l'occasion de retravailler cette question en lien avec la jeunesse et les sports.

Pour la partie animation, nous avons une partie financée, non pas par les familles, mais par la Caisse d'allocations familiales. Nous ne demandons pas de participation aux familles.

Pour la restauration scolaire, si Monsieur et Mesdames de la droite réactionnaire ou pas réactionnaire - encore que les réactionnaires ont le vent en poupe ces derniers jours - voulaient bien voter la proposition faite par le Nouveau Front populaire, qui a déjà été défendue par notre ami Rodrigo Arenas que nous connaissons presque tous ici, d'une prise en charge des frais de restauration scolaire sur le budget de la Collectivité, sur le budget de l'État, alors la question de la gratuité se poserait. Cependant, je trouve énervant de dire ici, il faut que la cantine soit gratuite, et d'avoir des amis qui, à l'Assemblée, votent contre à tour de bras dès que la question est posée.

Je voudrais souligner, pour le Club 24, que le passage de la flamme fin juillet a vu 5 000 participants, chiffres de la police, et les organisateurs s'en étaient remis à la police pour en compter le nombre. Entre cela et les plus de 20 000 entrées au Club 24 en juillet et août, moins pour les Jeux paralympiques, mais cela était attendu, effectivement, beaucoup de Sevranaïses ont passé un bel été grâce à ces animations.

Du côté des moniteurs sportifs et des animateurs, il y a eu beaucoup d'enthousiasme pour mener ces activités et un grand plaisir de leur part d'y participer et d'y revenir chaque jour. Cela fait partie de la bonne ambiance créée, non pas seulement à l'intérieur de chaque service, par la coopération, la co-construction entre les différents services de la Ville, que ce soit ceux qui étaient au premier rang pour l'animation de sport et de l'enfance ou les relations publiques et bien d'autres que j'oublie forcément, et qui étaient tous très heureux d'avoir mené ces activités et accueilli tant de personnes pendant les trois semaines des JO.

M. le Maire.- Madame Bernex.

Mme Bernex.- Pour poursuivre le propos de Gilles Boitte, l'été a été réussi, et ce n'est pas dû qu'au passage des deux flammes, mais à toute l'animation durant les deux périodes olympiques qui est le résultat d'un travail et, avant tout, d'une ambition politique. La Ville a acheté plus de 2 000 billets pour permettre aux Sevranaïses et Sevranaïses de participer aux compétitions, mais c'était aussi la participation aux grandes animations organisées par le département au Parc Valbon avec des grands concerts gratuits et toutes les animations locales.

Cela a été réalisé, comme le mentionnait Gilles Boitte, avec un excellent travail des services sur un projet commun pour la Ville. C'est tout à fait intéressant.

Nous avons ainsi mobilisé les services qui devaient l'être de par leur mission, mais nous avons fait également appel à des volontaires pour encadrer, accompagner les groupes, etc. Si nous avons quelques craintes au départ d'avoir suffisamment de volontaires, celles-ci se sont vite estompées, car nous en avons eu un certain nombre, en tout cas, un nombre certain et suffisant

pour encadrer l'ensemble des activités en toute sécurité.

Effectivement, pour tous les agents qui ont été mobilisés selon leur situation, la question de la rétribution, de la compensation, de la reconnaissance de cet investissement s'est posée.

Jusqu'à pratiquement la fin de l'été, nous n'avions pas de base réglementaire pour verser des indemnités aux agents des collectivités territoriales. Des dispositifs nous permettaient d'accroître le niveau du nombre de jours du compte épargne temps. Les agents pouvaient accumuler 10 jours de plus que les 60 autorisés, et 10 jours de plus pour ceux qui avaient des CET historiques en compensation des congés non pris. Cela était autorisé.

Des dispositifs permettant aux agents de disposer de billets pour suivre des compétitions ont été mis en place, et des textes réglementaires ont permis, dans le cadre du système de régime indemnitaire - ce n'est ni une prime exceptionnelle ni une prime *ad hoc* - et des plafonds indemnitaires réglementaires existants, de verser des compléments indemnitaires exceptionnels liés à la période des mobilisations pour les animations des Jeux olympiques.

À Sevran, nous avons fait le choix, et nous en avons parlé en CST, de verser une prime aux agents, dont le montant est forfaitaire. Quelle que soit la catégorie, il est le même. Bien évidemment, cela représente un gain de pouvoir d'achat plus important pour les agents de catégorie C que pour ceux de catégorie A. Si je résume en net et en moyenne, car ce sera plus nuancé que cela, cela correspond à 500 € pour les 17 jours d'animation. 500 €, cela dépend des revenus des agents, des cotisations sociales qui leur sont appliquées, etc., sur leur rémunération.

Pour les personnes qui ont fait 17 jours, c'est 500 et quelques euros, pour les autres, c'est au *prorata temporis*.

Telle est la décision que nous avons prise et qui a été examinée en CST. Nous n'avons pas besoin de délibérer puisque c'est dans le cadre des plafonds des régimes indemnitaires des agents de la Ville, et nous avons également les moyens de verser ce complément indemnitaire dans le cadre des crédits qui sont ouverts.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°7.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	34	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa

Contre	7	voix	GEFFROY Philippe, HAMDAOUI Naïma, AGUIREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), JOUS Sullivan
Abstention			
NPPV	1	voix	SAKI Mireille

M. le Maire.- Je vous remercie.

La délibération suivante, Madame Bernex.

9 - Signature d'un protocole transactionnel avec la société Sémofi

Mme Bernex.- Ce protocole transactionnel avec la société Sémofi est en rapport avec les problématiques que j'ai évoquées un peu plus tôt sur la nécessité, pour la Ville, de faire procéder à des sondages de sol puis à des travaux complémentaires par rapport à ce qui avait été prévu, notamment en raison des demandes tardives de la Préfecture sur de gros chantiers.

Nous avons un marché avec la société Sémofi pour réaliser ces études géotechniques, avant les travaux de constructions neuves, d'extension de bâtiments existants sur le territoire.

Ce marché a pris fin en août 2023 et, au regard de l'avancement des projets de la Ville, toutes les commandes prévues n'avaient pu être passées dans ce délai, et de nouvelles commandes ont dû être honorées entre octobre 2023 et mars 2024.

Depuis, nous avons régularisé la situation du marché pour en passer un nouveau, mais il a fallu, entre-temps, payer les factures des travaux d'études qui avaient été accomplis et qui étaient bloquées par la trésorerie, faute de cadre contractuel clair et net.

Cela explique aussi certains délais de paiement qui sont un peu plus longs que d'habitude.

La décision a été prise de passer un protocole transactionnel avec la société Sémofi pour assurer le paiement des prestations réalisées, effectuées dans l'intérêt de la Ville, et ce qu'il convient de noter, au niveau des prix du marché précédent.

La Ville n'a ainsi pas été lésée financièrement de ce point de vue, puisque la société Sémofi a appliqué les prix du marché antérieur.

Aussi, je vous demande d'approuver ce protocole transactionnel afin que nous puissions régulariser le paiement des factures qui ont été bloquées jusqu'à ce jour.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Je ne vais pas revenir sur ces imprécisions par rapport au point 9 sur la société Sémofi, mais je voudrais quand même savoir pourquoi on retire le point 8 que nous avions prévu ?

Mme Bernex.- C'est moi qui l'ai omis.

M. Geffroy.- D'accord.

M. le Maire.- J'aurais dû le préciser, mais c'était bien sur le protocole transactionnel avec la société Sémofi. Le point 8 sera effectivement abordé.

Nous allons quand même clôturer le débat sur ce protocole transactionnel avec la société Sémofi.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°9.

Adoptée par	32	voix	Unanimité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	32	voix	

Pour	32	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BRAIHIM Marwa
Contre			
Abstention			
NPPV	10	voix	BAILLON Jean-François, CHAUVET Claude (pouvoir donnée à BAILLON Jean-François), GEFFROY Philippe, HAMDAROU Naïma, AGUIREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), JOUS Sullivan, SAKI Mireille

M. le Maire.- Nous passons à la délibération n°8.

8 - Rapport d'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France - exercice 2023

Mme Bernex.- Je ne voulais surtout pas la « squeezer », car c'est l'un des marronniers dans nos délibérations budgétaires, puisqu'il s'agit de présenter un rapport d'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France pour l'exercice précédent.

Le FSRIF vise à améliorer les conditions de vie dans les communes de la région supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, d'où le terme de « Fonds de solidarité ». Il est alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des communes et des établissements de coopération intercommunale qui ne présentent pas ces charges particulières.

Les communes éligibles sont supérieures à 5 000 habitants et dont l'indice synthétique est supérieur à l'indice de référence.

Dans le rapport, se trouve la composition de l'indice sur la base de trois critères :

➤ Le rapport entre le potentiel fiscal moyen par habitant régional et celui de la commune, pour 50 % de l'indice.

Les deux autres 50 % sont partagés pour moitié entre :

➤ Le rapport entre la proportion de logements sociaux dans le total des logements de la commune et la proportion moyenne régionale

➤ Le rapport entre le revenu moyen par habitant régional et le revenu par habitant de la commune.

Le Code général des collectivités territoriales locales prévoit qu'un rapport sur les actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants soit présenté au Conseil municipal selon les domaines et les fonctions comptables, mais surtout les domaines fixés par avance dans le cadre du FSRIF : la famille, les interventions sociales et santé, le sport et la jeunesse, ainsi que la culture.

Bien évidemment, à défaut d'avoir une comptabilité analytique extrêmement précise, nous sommes amenés à faire un *prorata* sur la somme octroyée par le FSRIF sur ces différentes familles. Nous le faisons selon des pourcentages qui nous paraissent tout à fait cohérents avec l'orientation de nos moyens budgétaires sur ces domaines, à savoir :

- 22,9 % de la dotation pour les familles, ce qui représente 1 599 531 €
- 18,1% pour les interventions sociales et en matière de santé, soit 1 264 258 €
- 39,4 % pour les sports et la jeunesse, soit 2 754 032 €
- 19,6 pour la culture, soit 1 369 031 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver cet état de répartition du FSRIF pour un montant total de 6 984 854 €. Pour rappel, dans le rapport de présentation, figurent les montants totaux du FSRIF versés depuis 2017. On observe une légère augmentation de cette dotation, puisque nous sommes passés de 6 480 000 € à 6 984 000 €, soit environ 500 000 € sur ces années.

M. le Maire.- Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Effectivement, c'est un beau marronnier qui revient chaque année. C'est tout à fait quelque chose où l'on passe dix minutes et qui ne sert strictement à rien du tout.

Ce n'est pas la faute de la Ville, elle est obligée, mais les pourcentages donnés : 19 % pour la famille, c'est peut-être 50 %. On met des chiffres comme cela. Ce sont 800 agences de l'État qui existent pour trouver des postes de confort pour recaser des députés battus ou des agents, etc. Cela ne sert à rien et coûte de l'argent. C'est purement formel.

Mais ce n'est pas de la responsabilité de la Ville.

Nous ne participerons donc pas au vote.

M. le Maire.- Je vous remercie pour cette explication de vote.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°8.

Adoptée par	30	voix	Unanimité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	30	voix	
Pour	30	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BRAIHIM Marwa

Contre			
Abstention			
NPPV	12	voix	JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, BAILLON Jean-François, CHAUVET Claude (pouvoir donnée à BAILLON Jean-François), GEFFROY Philippe, HAMD AOUI Naïma, AGUIRBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), JOUS Sullivan, SAKI Mireille

M. le Maire.- Je vous remercie.

Les deux délibérations suivantes concernent le marché forain.

10 - Clôture de la régie dotée de l'autonomie financière pour gérer le marché forain

M. le Maire.- Cela a été une période relativement longue et courte à la fois.

Cette délibération est obligatoire pour clôturer la régie. Nous serons contraints d'y revenir, car il faut consolider un bilan financier à la demande du comptable public, de la TP. Nous devons liquider totalement la régie à partir ou après le 31 décembre 2024 afin de respecter l'année comptable. Il contrôle et certifie les comptes et c'est ce qu'il a souhaité. Il dressera les différents types de recettes qui nous permettront de recouvrir nos impayés.

C'est sur ce bilan financier que nous devons revenir en Conseil municipal. Je ne pense pas que ce soit à celui du mois de décembre, mais plutôt au mois de février. Il nous faudra y revenir et être vigilants.

Pour l'heure, je vais en profiter pour dire que j'ai beaucoup insisté, avec mes collègues élus, sur cette expérience de régie pour faire en sorte qu'elle ne soit pas juste une parenthèse, mais que nous puissions éventuellement la remettre en action s'il y avait besoin un jour ou l'autre. Je vais m'expliquer davantage.

Cette régie nous a permis d'avoir une connaissance plus fine des flux financiers sur le marché, on y reviendra par la suite pour faire ce bilan, et de l'état bâtiminaire de la halle qui concerne la sécurité incendie, la sécurité seule, mais également la gestion des déchets, le confort des usagers ou des clients du marché, et aussi des conditions de travail des commerçantes et commerçants.

Nous échangeons tout à l'heure avec mon voisin : ce n'est pas fini, car il y a également une reprise en main des règles de fonctionnement. Cela a été un long combat, une longue mobilisation de toutes et tous, que ce soit de l'opposition ou de la majorité, voire des plaintes, des demandes des habitants. Il a fallu souvent arriver à maintenir une pression pour obtenir des résultats qui ont pu être remis en cause, parfois. Il n'y a rien d'absolument permanent, il faut être très vigilant et continuer.

Ce soir, je tiens à saluer l'engagement de beaucoup d'élus sur ce sujet, avec des avis divergents mais tous intéressés et engagés pour le marché, pour mon économie et commercial dans la Ville et qui répond aussi à des enjeux de pouvoir d'achat de la part des habitants, des familles, et est aussi un vrai gagne-pain pour les commerçants.

Il y a des enjeux de respect des horaires absolument évidents, ce n'est pas forcément toujours simple, également de propreté, de ramassage des déchets. Je veux saluer l'engagement de tous les personnels mobilisés, des catégories C à A, de la direction du service Économique jusqu'aux vacataires, les agents qui s'efforçaient de réguler - qui l'ont fait souvent avec succès - les flux, la circulation, et le stationnement sauvage. Également la police municipale, engagée à raison de trois séances par semaine et qui a montré, affirmé son autorité, je le souhaite de cette manière,

en coordination avec la police nationale. Je le souhaite, je l'exige même. Des efforts coordonnés avec la police nationale ont été mis en place, mais il y aurait évidemment encore plus à faire avec ces demandes d'effectifs supplémentaires, voire notre revendication de commissariat de plein exercice.

Concernant le marché, il y a un nouveau délégataire. L'histoire n'est pas terminée. C'est pourquoi je parlais de la régie qui, pour moi, doit montrer, dans un rapport de force constant, permanent avec le délégataire quel qu'il soit, que la Ville est prête à reprendre en main directement la gestion de ce marché s'il y a encore des manquements que nous pourrions constater.

Le débat n'est pas fini. Il serait beaucoup trop tôt pour dire que tout va bien, et comme je le soulignais tout à l'heure, il y a eu des moments où cela allait mieux et d'autres où il y a des reflux. Il faut chaque fois être extrêmement vigilant.

C'est pourquoi je vous demanderai de voter cette délibération sur la clôture de la régie.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy. - Merci, Monsieur le Maire.

Globalement, on parle de la régie mais vous avez parlé du marché de façon générale. Il est vrai que cela a été un lourd dossier qui n'est peut-être pas fini d'ailleurs. Les procédures judiciaires peuvent encore, à mon avis, courir par rapport à la deuxième version.

J'interviendrai sur le fond, puis je reviendrai sur la forme de la régie et de sa cessation.

Sur le fond, à chaque Conseil municipal, on prend la parole, on m'impute ceci ou cela, les uns, les autres, etc. Je suis le bouc émissaire du Conseil municipal chaque fois : « *Comme l'a dit Geffroy... Geffroy, à telle époque, qu'aviez-vous fait ? Etc.* » Je suis responsable de tout. Cependant, cela fait quand même 24 ans que la même équipe, peu ou prou, est à la tête de cette Ville. Depuis 24 ans, je n'y suis plus du tout.

Je voudrais que cessent notamment les rumeurs.

Monsieur le Maire, je me tourne vers vous. Vous avez écrit au mois de juillet une lettre qui m'était destinée, dans laquelle on racontait que je m'étais propulsé sur le marché, répandu avec des propos disant : « Attention ! Tout va exploser », le 5 juillet.

Or, sauf à avoir le don d'ubiquité ou d'utiliser les méthodes de M. Mélenchon de parler à Nice, mais en même temps d'être à Paris - je n'en ai pas les moyens -, le 5 juillet, je n'étais pas dans la Ville de Sevrans, car j'avais déjà pris mes congés à plus de 900 km. Je ne pouvais donc pas être sur le marché à me répandre auprès des commerçants pour leur dire : « Attention ! C'est la catastrophe, cela va fermer, etc. »

Contrairement à ce que vous pouvez penser, je tiens au marché. Je pense, comme vous aussi Monsieur le Maire, qu'il faut y tenir pour la Ville de Sevrans et tenir un beau marché, mais on ne peut pas, dans des lettres, etc., peu importe qu'elles me soient destinées ou que l'on fait courir sous le boisseau, toujours attaquer Geffroy, d'une façon d'ailleurs incorrecte. Je le dis calmement.

Par ailleurs, ce marché va devenir, pour la Ville, un foyer de dépenses. Normalement, une belle surface commerciale comme celle-ci devrait plutôt nous rapporter de l'argent, mais compte tenu effectivement des imprécisions, du non-suivi à un certain nombre de moments, il va falloir dépenser 500 000 € pour rénover la halle. Sur les 500 000 € mis par le nouveau délégataire, il reste quand même 250 000 € pour l'architecte, ce qui me paraît beaucoup sur 500 000 € de travaux, mais nous avons peut-être des architectes qui habitent plutôt dans le 16^e arrondissement ou je ne sais où, Villa des Ternes ou Villa Monceau, ou Avenue Foch comme M. de Villepin dont j'approuve d'ailleurs complètement les propos.

Je suis complètement en phase avec M. de Villepin, notamment quand il dit : c'est le bloc de gauche qui était arrivé en tête, il fallait nommer quelqu'un du bloc de gauche. Il n'aurait certainement pas tenu très longtemps, car il n'était pas majoritaire.

J'approuve la position de M. de Villepin concernant le conflit israélo-palestinien. Elle est très équilibrée et correspond tout à fait à ma vision des choses : le respect de l'État d'Israël, mais également celui de la Palestine. Ne l'oublions pas et arrêtons ces déclarations Balfour, etc., qui ont conduit au drame que nous connaissons aujourd'hui. La riposte doit être graduée, et ne pas arriver à un terrorisme de l'autre côté. Il faut arrêter ces morts. Ce qui s'est passé au Liban ces dernières heures est inadmissible ! On est en train de le tuer... Mais ne digressons pas.

Je souhaiterais souligner, Monsieur le Maire, que le marché va, aujourd'hui, nous coûter de l'argent, et c'est un peu désolant. Nous aurons 20 000 € de redevance, des travaux, certes.

Espérons que cela embellira les choses, mais franchement, c'est un peu décevant. Malheureusement, le marché n'est pas complètement terminé. On risque, je ne l'espère pas, d'avoir des prolongations, sachant que certaines personnes sont, à mon avis, coriaces et qu'elles ne céderont pas facilement.

Simplement, sur la clôture de la régie, comme je l'ai demandé à la commission des Finances, nous souhaitons un bilan, comme vous l'avez indiqué.

J'attire votre attention, Monsieur le Maire, et j'attire l'attention de Mme la première adjointe en charge des finances. Pour moi, la clôture d'une régie, selon les textes tels que nous les avons étudiés, ne peut pas être au 16 septembre ; elle est forcément le jour de la présentation au Conseil municipal.

Les comptes ne sont pas arrêtés au 16 septembre, mais au 24 septembre, date d'aujourd'hui, si la délibération est votée par le Conseil municipal.

Attention, à notre avis, il y a ici un point de droit. N'entrons pas encore dans les difficultés du droit. Comme c'est retransmis, je pense qu'un certain nombre de personnes écoute, et là, il y a un point de droit à vérifier. Attention, si vous la votez ainsi, il y a recours.

Par ailleurs, le texte précise clairement que s'il y a liquidation, celle-ci doit se faire à la date de la délibération, donc pas au 31 décembre.

S'il y a un temps pour faire en sorte qu'il y ait toutes les charges et toutes les recettes et qu'on fasse un bilan, d'accord, mais de là à en être à trois mois - octobre, novembre, décembre -, et qu'on n'ait la présentation qu'en février, donc dans cinq mois, cela me paraît quand même un peu long. Il se pose donc un problème de droit sur l'arrêté des comptes et aussi de présentation des comptes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, j'ai menacé plusieurs fois de faire un recours devant la CADA. Monsieur le Directeur général en est tout à fait informé et m'a dit : « Il faut écrire ». Non ! J'ai écrit au moins trois mails à vous, Monsieur le Maire, copie à M. Nivet, où je demandais le marché de gré à gré qui avait été passé par rapport aux placiers. On ne me l'a jamais donné.

Le seul qui m'a donné la réponse, parce qu'il a eu le courage de le dire, c'est mon collègue Gilles Boitte, et vous savez que je ne le porte pas toujours dans mon cœur, mais je le dis. Il a déclaré : « *Tant que tout n'était pas arrêté, il valait peut-être mieux un peu fermer sa gueule.* » Oui, Monsieur le Maire. Cela vaut aussi pour lui.

Effectivement, il valait mieux me le dire plutôt que de se cacher, etc., et M. Nivet qui courait dans son bureau, qui se cachait derrière son petit doigt, disait : « Est-ce que vous avez vu le maire ? etc. », et personne ne me répondait.

Je saisis la CADA, car j'ai le droit, comme tout citoyen même pas élu, d'obtenir les documents.

Contrairement à ce que tu dis, Gilles, à un moment donné, quant au bout de 90 jours, on ne m'a pas fourni les documents, la CADA peut obliger les choses. Si la Ville ne défère pas, il y a des pénalités. Il peut y avoir des pénalités. D'ailleurs, je fouillerai dans le compte administratif de l'année prochaine, car je pense que je trouverai une ligne de paiement d'indemnités à la CADA pour non-obtention des documents par les personnes qui les demandent. Peu importe, cela ne doit pas être des sommes pharaoniques, mais pourquoi ?

Vous dites : il est toujours en train de s'opposer. Non, ce n'est pas vrai. Il est réactionnaire, ce sont encore vos propos. Croyez-vous qu'il n'y en ait pas chez vous ? Des fachos, on en trouve partout, même au centre, car il y a des extrémistes du centre et ce sont souvent les pires.

Je pense qu'il vaut mieux se dire les choses, nous sommes là pour travailler ensemble dans l'intérêt de Sevrans et d'une façon positive, mais pas ne pas vouloir répondre.

J'attire l'attention sur le marché qu'il faut tirer vers le haut, regarder les différences de marché par exemple entre le marché d'Aulnay du centre-ville, etc., et notre marché. Il faut effectivement le tirer vers le haut, c'est évident, et pour les Sevransais d'ailleurs, tout en maintenant quand même ses prix, son offre, sa variété, etc., mais en organisant quelque chose d'un peu plus vivable, où l'on peut se promener sans se faire bousculer. Il faut revoir toute l'organisation.

Si la nouvelle société fait son travail, pourquoi pas, mais si elle ne le fait pas, il faudra les virer comme des mal propres, sans perdurer. Cela fait des années qu'on travaille sur ce dossier du marché. On l'avait prorogé déjà de plus d'un an, on l'a reprotégé de 14 mois, on proroge, on

proroge... Cela commence à bien faire.

Pour terminer, Monsieur le Maire, parce que je ne veux pas être long et vous entraîner dans de vastes périodes oratoires, je crois qu'il faut sortir par le haut par rapport à cette situation et bien vérifier les problèmes juridiques.

Là, ce n'est pas un contestataire, c'est quelqu'un qui alerte. Merci.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Monsieur Boitte, et ne soyez pas long.

M. Boitte. - Non, je vais éviter les digressions sur l'adresse de M. de Villepin et d'autres détails qui ne concernent pas le Conseil municipal.

Sur le risque juridique à venir, je pense qu'il faut mesurer à quel point le jugement du Conseil d'État est bon pour la Ville de Sevran. D'ailleurs, le Conseil d'État ne dit pas que je dois « *fermer ma gueule* » pour reprendre l'expression de M. Geffroy. Au contraire, il répond sur la pseudo-impartialité dont j'ai été accusé et il réaffirme le droit d'expression des élus d'une collectivité, notamment quand ils explicitent, ce qui était le cas, des choix de la municipalité. Le Conseil d'État souligne même la modération de mon propos.

Plus largement, concernant tous les points soulevés par la partie adverse, le Conseil d'État a donné raison au maire, aux élus et aux agents de la Ville impliqués dans ce dossier.

L'arrêt en cassation protège la Ville et ses habitants puisque tous les arguments du plaignant contestant l'attribution de la DSP ont été repoussés.

Plus important encore, la décision du Conseil d'État réaffirme nettement la différence entre une délégation de service public et un marché public.

Ce qui prime avec une DSP, c'est le service public rendu aux usagers et celui-ci doit être le premier critère d'évaluation.

Réaffirmer le caractère public du service délégué, c'est rappeler qu'il reste sous le contrôle de la Collectivité, tout comme l'espace public sur lequel s'exerce cette DSP. C'est l'un des enjeux de ce que nous avons entrepris.

Maintenant, il faut amplifier le travail pour rattraper le temps perdu, comme l'a écrit M. le Maire, et faire du marché de Sevran un marché propre, sécurisé, agréable et diversifié.

Cela ne se fera pas en un jour, mais la bonne direction est prise et tous ceux qui sont attachés à cette ville doivent maintenant se rassembler pour y parvenir.

Au terme de cette bataille éprouvante, je tiens personnellement à remercier les élus qui m'ont apporté leur soutien, et d'abord M. le Maire. Je remercie également les agents communaux et les usagers qui m'ont manifesté leur solidarité.

Je tiens à féliciter les agents municipaux qui ont œuvré, et bien œuvré dans ce dossier comme sur le terrain, mais je tiens aussi à évoquer deux agents communaux qui ont eu beaucoup à souffrir ces derniers mois : pressions, attaques perfides, rumeurs calomnieuses, agressions physiques, rien ne leur a été épargné. Ils ont tenu bon. Leur contribution à la réforme de cette délégation de service public a été et reste décisive. Aussi, il me semble nécessaire de les remercier et de leur apporter un soutien chaleureux.

Merci.

M. le Maire. - Le débat a souvent été vif et il est inutile de le rallonger, mais effectivement, pour répéter ce que vous avez dit, Monsieur Geffroy, il y a un intérêt commun que nous avons toutes et tous voulu faire respecter pour la Ville.

Les choses sont entendues, mais le débat n'est pas terminé et on jugera sur les faits. Il faudra être extrêmement vigilant. Je ne souhaite pas, comme l'a aussi mentionné Gilles Boitte, dire que tout se termine maintenant. En réalité, tout continue et notre mobilisation doit être encore plus importante, car nous devons renouer une relation de confiance avec la population pour faire aimer son marché.

Je m'arrête là.

Pour « *fermer ma gueule* », je n'ai pas entendu cette expression de manière agressive, je l'ai même plutôt entendue correctement. Je tiens à vous le dire.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 10.

Adoptée par	33	voix	Majorité
Présents ou représentés	42	voix	

Exprimés	41	voix	
Pour	33	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), BAILLON Jean-François, DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérard), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BRAIHIM Marwa
Contre	6	voix	GEFFROY Philippe, HAMDAROU Naïma, AGUIREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe),
Abstentions	2	voix	SAKI Mireille, JOUS Sullivan
NPPV	1	voix	WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent)

M. le Maire.- Je vous remercie.

11 - Délégation de service public du marché forain - Rapport d'activité de la société Somarep 2023

M. le Maire.- Je précise à nouveau que nous aurons encore à présenter un nouveau rapport d'activité de la même société pour les deux mois d'activité en 2024, car la Somarep gère le marché par délégation de service public.

Cela peut paraître un peu confus, mais c'est dans l'ordre normal des choses. La temporalité est celle-ci.

Ce rapport concerne l'année 2023 et je serai factuel, mais aussi bref : un rapport incomplet, peu fourni, sans justificatif et comportant même des incohérences. Les services continuent de travailler pour la mise en œuvre de pénalités à la suite de constats de manquements qui ont été relevés dans le rapport d'activité.

Je vous demande de ne pas prendre acte de ce rapport d'activité qui est lacunaire, comme je l'ai souligné, et qui ne peut nous satisfaire en l'état. Cette position est ancienne, car cela a déjà été le cas l'année dernière.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°11.

Adoptée par	27	voix	Majorité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	34	voix	

Pour	27	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mérim, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), BAILLON Jean-François, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, BOITTE Gilles, CEPRANI Eric, PRUNIER Gérard, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), LOUJAHDI Brahim, BRAIHIM Marwa, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent)
Contre	4	voix	BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérard), VELTHUIS Asaïs, KOUYATE Hawa, CAMARA Mariama
Abstentions	3	voix	MABCHOUR Najat, MERIGUET Dominique, ROUSSEL Danièle
NPPV	8	voix	GEFFROY Philippe, HAMDIOU Naïma, AGUIREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), SAKI Mireille, JOUS Sullivan

M. le Maire.- Je vous remercie.

La délibération suivante a trait à la jeunesse, avec M. Yildiz, concernant la bourse au permis. Nous avons eu beaucoup de discussions ensemble sur ce point et nous y reviendrons. Il faudra que nous nous calions avec l'EPT Paris Terres d'Envol, mais pour aller dans le bon sens.

[12 - Approbation du dispositif « Bourse au permis » mis en place par la Ville](#)

M. Yildiz.- Merci, Monsieur le Maire et bonsoir à toutes et à tous.

Cette délibération porte sur l'approbation du dispositif « Bourse au permis » mis en place par la Ville cette année.

Aujourd'hui, l'accès au permis de conduire est un enjeu national, particulièrement pour les jeunes, mais en réalité pour tous.

Aujourd'hui, son coût d'obtention prive de nombreux jeunes d'accéder à certains établissements d'enseignement supérieur, certains emplois, loisirs, et empêche *in fine* de faciliter l'accès à l'émancipation.

Chaque jeune devrait pouvoir accéder au passage du code de la route et du permis de conduire dès le lycée, gratuitement. C'est mon opinion et celle d'un certain nombre d'organisations politiques.

Aujourd'hui, le problème d'accès au permis est si important qu'un site du ministère de l'Économie est dédié aux renseignements concernant les nombreux moyens de financer son permis de conduire.

Ces financements viennent de l'argent public et sont organisés à destination des

auto-écoles, car on sait qu'il existe un réel problème social d'accès au permis de conduire.

Cependant, le besoin est présent et nos marges de manœuvre également. C'est pourquoi nous vous proposons, à notre échelle, l'approbation de ce dispositif pour essayer de faire notre part dans l'accès au permis.

Cette mesure de bourse existe au niveau intercommunal, de l'EPT. Elle était financée jusqu'à l'année dernière par le PIA, et il nous reste pour cette année un reliquat équivalent à 25 bourses pour Sevran.

Dans l'attente des discussions au sein de l'EPT, où je sais que la volonté de poursuivre ce travail existe en raison des besoins et de la demande, sur le plan de la Ville, afin de nous assurer de continuer à répondre à cette demande, nous souhaitons mettre en place une bourse municipale. Celle-ci concernerait 50 Sevranaï, et offrirait une aide de 500 € en échange de 35 heures d'engagement bénévole et citoyen au sein d'une association locale ou d'un service municipal.

Pour donner les particularités de notre bourse communale, pour l'instant, celle de l'EPT est réservée aux jeunes âgés de 18 à 30 ans en insertion ou en recherche d'emploi, tandis que celle de la Ville est élargie à ceux âgés de 17 à 30 ans et ouverte aussi aux étudiants et travailleurs.

J'ajouterai que ce n'est pas de la générosité, mais une modeste pierre pour avancer vers l'égalité et la justice.

L'affaire de la gauche n'a jamais été celle de la générosité. C'est une matrice qui cède bien plus à une droite démocrate de tradition chrétienne et il n'y a aucune honte à cela. Nous préférons quand même parler de justice et d'égalité. Ce n'est pas l'aumône.

C'est une pierre modeste, mais qui peut faire la différence pour de nombreux jeunes, que nous soumettons au vote ce soir.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui. - J'aurais besoin de quelques précisions, lorsque vous dites « communale » et « EPT ». De mémoire, il me semble que le montant pour les jeunes était de 1 000 €, avec une contrepartie en heures de bénévolat pour des associations.

Est-ce que ce que proposera l'EPT pourra être cumulé avec ce que propose la Collectivité ? Car j'ai l'impression que cela réduit le montant total.

Je sais que ce n'est pas directement le sujet, mais de manière générale, qu'en est-il des antennes jeunesse ? Il y avait des questions autour de leur fermeture. Est-ce que l'on envisage de les rouvrir dans certains quartiers ?

M. le Maire. - Effectivement, ce n'est pas le sujet, mais il faudra qu'on reparle de la jeunesse, et de nombreux autres sujets, en le préparant.

Monsieur Yildiz, pour répondre.

M. Yildiz. - En réponse à votre première question, Madame Hamdaoui, la bourse proposée par la Ville est d'un montant inférieur à celle de l'EPT à 1 000 €. Les 25 reliquats sont toujours à 1 000 €. Ce choix a été fait pour garantir son accès à 50 Sevranaï.

Nous verrons si cela fonctionne, ou pas, mais la préférence a été accordée à l'accès de la bourse au plus grand nombre, parce que chaque année connaît des files d'attente assez démesurées. Nos moyens ne sont pas illimités, c'est pourquoi cette décision a été prise.

Concernant la deuxième question, ce n'est effectivement pas le sujet de ce soir. Vous aurez constaté que les antennes n'ont pas fermé, et que celles qui l'étaient le sont toujours. Je n'ai pas plus d'informations à vous apporter ce soir.

M. le Maire. - Madame Arab.

Mme Arab. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais apporter des éléments en complément de la délibération présentée ce soir. Il existe également, portés à votre connaissance par la Région Île-de-France, des dispositifs autres. Une subvention de 1 300 € est financée pour les jeunes accompagnés et inscrits en mission locale. Également, un financement est apporté par France Travail pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, et en formation aussi financé par la Région.

Pour les allocataires du RSA suivis dans le cadre de l'ALI, une auto-école sociale, financée par le Département, dispense des cours adaptés aux problématiques des publics, par exemple linguistiques.

Ces dispositifs viennent compléter le dispositif « Bourse au permis » présenté ce soir.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Bernex souhaite ajouter une précision, M. Baillon, et M. Yildiz conclura.

Mme Bernex.- J'apporte une précision concernant votre question : les dispositifs sont complémentaires, mais pas en montant. Les personnes ne peuvent pas cumuler l'aide de l'EPT et celle de la Ville. Ils sont complémentaires en public bénéficiaire.

M. le Maire.- Il est effectivement important de le clarifier.

Monsieur Baillon.

M. Baillon.- Pour apporter un peu d'éléments concernant ce dossier, le PIA existe depuis la CATF. Ce dossier a été porté au nom de la CATF, donc des trois villes. Ensuite, cela a été étendu à l'EPT. Il s'agit d'une bourse de 1 000 €, sachant qu'un permis de conduire pour les jeunes, très honnêtement, quand ils le réussissent du premier coup dans le meilleur des cas, s'élève à 1 300 €. Un permis de conduire, au bas mot, coûte 1 500 €. Je rappelle que l'heure de l'auto-école est actuellement de 50 €. Je peux vous dire que c'est assez excessif.

Nous en avons discuté avec Umit Yildiz, et nous verrons ce que donneront les 500 € pour les 50 dossiers, soit un total de 25 000 €. J'espère que nous pourrions attribuer ces 500 € aux 50 bénéficiaires. Cependant, personnellement, comme depuis 2016 on est sur 50 bourses au permis de 1 000 €, j'aurais plutôt opté pour un complément de l'EPT, qui en attribuerait 25, tandis que nous en financerions également 25 à 1 000 €, tout en conservant la possibilité d'en attribuer 50.

Par rapport à l'EPT, le PIA tombe, mais les discussions à l'EPT - la mesure a tellement été appréciée dans toutes les villes que certaines la réclament - vont s'ouvrir et en Conseil des maires, le maire en sera saisi. L'idée est que l'EPT prenne la relève du PIA, et de regarder avec les villes si elles peuvent aussi compléter de manière à avoir cette bourse de 1 000 € qui, je le dis très honnêtement, ne couvre pas le coût total d'un permis de conduire pour nos publics. Un permis de conduire vaut beaucoup plus cher que cela actuellement.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Yildiz. Non ? C'est bon.

Il n'y a plus d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°12.

Adoptée par	40	voix	Unanimité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	40	voix	
Pour	40	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	GEFFROY Philippe, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Pour présenter la délibération suivante dans le chapitre Vie associative, la parole est à Dalila Arab.

13 - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Compétences Emploi

Mme Arab.- Cette délibération a pour objectif de formaliser et modifier la convention entre la Ville de Sevrans et l'association Compétences Emploi déjà existante.

Engagée dans l'insertion sociale et professionnelle, l'association gère, depuis avril 2023, l'Agence locale d'insertion, l'ALI de Sevrans, suite à la renationalisation du RSA, avec pour mission d'accompagner les bénéficiaires vers l'autonomie et l'emploi.

Afin de soutenir ce projet, la Ville met à disposition 195 m² de locaux supplémentaires au sein de la PEIF portant la surface totale occupée à 935 m².

Il est donc nécessaire de réviser la convention actuelle pour y intégrer ces nouveaux locaux et assurer les moyens nécessaires au bon déroulement des actions de l'association.

Il vous est demandé d'approuver cette convention modifiée et d'autoriser M. le Maire à

signer les documents afférents.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Avez-vous des questions ou des demandes d'intervention ? Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Je veux saluer le travail réalisé par cette structure, sa directrice, et M. Baillon. Ils réalisent vraiment un bon travail, formidable et remarquable. Il me semblait important de les féliciter ce soir.

M. le Maire.- S'il n'y a plus de question, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 14.

Adoptée par	39	voix	Unanimité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, HAMD AOUI Naïma, AGUIRREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRREBENGOA Carole), SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Contre			
Abstention			
NPPV	3	voix	CHANTRELLE Laurent, GEFROY Philippe, LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFROY Philippe)

M. le Maire.- Je vous remercie.

La délibération suivante, présentée par M. Mériquet, concerne une subvention exceptionnelle à l'ASDEC, une association sevranaise pour le développement des entreprises et des commerces. Ils sont passés au Club 24 dans la période des Jeux olympiques et paralympiques.

[14 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à](#)

l'ASDEC (Association Sevranaise pour le Développement des Entreprises et des Commerces) dans le cadre de l'action initiée par l'association de distribution de bons d'achat lors du Club 24

M. Mériguet.- Le village olympique, installé du 26 juillet au 11 août 2024 dans le Parc Louis-Armand à Sevrans, a permis de réunir un nombre important de Sevranaises et de Sevransais de tout âge autour d'activités culturelles et sportives organisées par la Ville de Sevrans et par l'appui de nombreux partenaires.

L'ASDEC a été l'un de ces partenaires qui a permis aux participants de disposer d'un service de restauration sur place dans des conditions de prix accessibles à tous.

Par ailleurs, 50 bons d'achat d'une valeur de 70 € chacun ont été distribués auprès des Sevransais pour leur permettre de consommer dans des restaurants associés à l'événement.

Afin de favoriser un après-Club 24, la validité de ces bons d'achat est prolongée jusqu'au 30 octobre 2024.

Toutes ces actions combinées accroissent bien entendu la visibilité et la fréquentation de nos commerces de proximité, redynamise notre centre-ville et favorise la rencontre des habitants de nos différents quartiers.

Pour soutenir l'ASDEC dans cette démarche très innovante, et au regard de l'événement exceptionnel qu'ont constitué les Jeux olympiques et paralympiques, il vous est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de 3 500 €.

Une convention permet de formaliser cette participation de la Ville. Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer en faveur de cette subvention.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- De manière générale, pourrait-on avoir un bilan des actions proposées par cette association ? Car honnêtement, on n'entend pas beaucoup parler de ses activités.

Elle aurait distribué des bons, mais de manière générale, à part très peu d'animation, est-il possible d'avoir au moins un bilan de ce qu'elle propose et de savoir comment elle accompagne et travaille cette question, quand on sait que l'on est en pénurie de commerçants et qu'on voudrait en attirer ?

M. Mériguet.- Oui, nous serons à même de vous fournir toutes les explications dans un état bien précis. Je précise également que l'ASDEC est présente lors du marché de Noël et a la même activité pour les bons d'achat.

L'ASDEC voit son nombre d'adhérents croître progressivement, mais elle n'atteint pas encore une autonomie complète. Ce sont les subventions de la Ville qui lui permettent actuellement de mener ses activités et actions, que nous espérons voir devenir pérennes dans un avenir proche.

M. Geoffroy.- Je n'ai pas assisté au début, mais pour moi, c'est un cache-misère.

On utilise une association qui n'a aucune action réelle dans la ville en termes d'association économique et de développement commercial. D'ailleurs, il n'existe pas d'association commerciale dans cette ville.

Dans le temps, des associations de cette nature ont existé. On avait des quinzaines commerciales, à l'époque des réactionnaires, où l'on pouvait gagner une voiture : une Renault, une Peugeot.

Tout d'abord, qui a bénéficié de ces bons ?

Pourquoi, en définitive, la Ville est-elle obligée de rembourser des actions ? Que l'on octroie une subvention en fonction de la réalité de la chose, d'accord, mais là, on l'utilise comme cache-misère pour le marché de Noël pour les systèmes de sécurité.

Mais si, Monsieur Mériguet, vous le savez bien.

Je comprends, la présidente est une amie, on ne va quand même pas y toucher, mais non... Si, Monsieur Mériguet, arrêtez de me dire cela ! La présidente n'était-elle pas sur votre liste aux municipales ? C'est quand même une amie. Il faut le dire aux Sevransais. Tout cela, c'est du cache-misère. Cela cache des choses qui pourraient, à mon avis, entraîner des conséquences juridiques. Ce n'est donc quand même pas normal que l'on utilise à chaque fois ces associations

pour payer la sécurité parce qu'on ne peut pas le faire directement, etc., et je voudrais savoir à qui ces bons ont profité. On ne le sait même pas.

Madame Mekki, je voudrais avoir les bilans d'activité de cette association, par exemple, savoir ce qu'elle nous rend en bilan d'activité. On ne voit jamais rien.

Le dernier commerce à Sevrans, vous le savez, je l'ai dit, est le marché. Demandez à la population. On n'a plus beaucoup de commerces, malheureusement.

C'est un problème assez sérieux et, très honnêtement, je m'oppose formellement au vote de cette délibération compte tenu de l'activité de cette association qui n'en a pas.

M. le Maire. - Monsieur Mériguet.

M. Mériguet. - Vos propos nécessitent une réponse. Bien que notre commerce de proximité soit malade, il a quand même supporté le passage de la pandémie et on se retrouve actuellement devant une activité revigorante, si l'on peut dire.

Des commerces, avec des enseignes importantes, se sont tout de même installés dans la ville. Coccinelle n'est pas une petite enseigne, Fitness Park non plus. Cela veut dire que la santé du commerce dans la Ville attire des personnes et nous avons besoin, vous le savez bien, ayant travaillé vous aussi dans ce domaine, de locomotives pour asseoir une association digne de commerçants et de commerces de proximité.

Une autre association dans la ville est l'AEB, l'association des entrepreneurs des Beaudottes qui, depuis un certain temps, via l'EPT puisqu'ils en ont la compétence, reprend de la vigueur. Normalement, pour cette fin d'année, il est prévu une manifestation que l'on souhaiterait bénéfique pour la partie industrie de la ville de Sevrans.

Pour les autres petits commerces, c'est difficile, et il est compliqué aussi d'alimenter une association avec les 50 €, 100 €, ou 200 € nécessaires pour avoir une trésorerie qui permettrait d'envisager d'autres actions.

Le service du Développement économique, et par le biais aussi du service Financier, fait tout son possible pour donner les petites bouées de sauvetage permettant d'avoir une activité représentative.

Tout à l'heure, vous parliez d'aller un peu dans l'ancien temps. Je le répète, je suis à Sevrans depuis 1957, je vais avoir 70 ans, et je suis peut-être le plus ancien dans ce Conseil municipal. J'ai vu toute l'évolution de la ville et j'ai bien connu Kodak puisque j'y ai travaillé comme étudiant. J'ai vu le marché, car j'y ai aussi travaillé à 4 h 00 ou 5 h 00 pour mettre en place les étals. Je suis attaché à tout cela.

Il est important que nous soyons tous ensemble pour permettre à notre commerce de revoir le jour.

Si nous avons opéré des actions à destination de L'Otarie Gourmande pour diversifier son activité et éviter celle de la restauration rapide, c'est parce que nous avons un souci de qualité nécessaire pour redynamiser notre centre-ville.

Si nous souhaitons un mail perméable entre le centre-ville et la halle du marché, c'est parce que nous recherchons toujours des solutions. Cependant, nous avons aussi besoin de temps et d'argent.

Nous ne pouvons pas condamner l'ASDEC, car elle fournit beaucoup d'efforts et est toujours force de propositions dans les activités et les actions.

S'il vous plaît, votez cette subvention de 3 500 € qui a permis aussi aux Sevransais, qui étaient là, d'en bénéficier. Ces 70 €, ils peuvent encore les dépenser jusqu'à fin octobre et 6 restaurants dans la ville, et pas des moindres, sont susceptibles de leur accorder la table et la bienvenue.

Faisons quand même un petit effort, Monsieur Geffroy.

M. le Maire. - Monsieur Boitte.

M. Boitte. - Je trouve que, sur le plan des idées, on peut s'affronter. Dans le propos, chacun a son style. On fait avec, mais il y a des attaques *ad hominem* qu'il faudrait franchement éviter. Je trouve inadmissible les sous-entendus qui ont été faits à l'encontre de la présidente de cette association.

Vous dites que vous ne savez pas comment les bons d'achat ont été distribués.

Vous n'êtes pas venu au Club 24 de tout l'été, effectivement, vous ne l'avez pas vu, mais des centaines et des centaines de Sevransais ont pu assister au tirage au sort sur la plateforme de

la scène et la remise des bons d'achat. C'étaient nécessairement des Sevranaïsi qui faisaient partie du public.

Rien que cette question est désagréable.

Ce qui l'est encore plus, c'est de s'interroger : on voudrait bien savoir à quoi ou à qui sert l'argent des subventions.

Franchement, pour aider à titre amical la présidente de l'ASDEC, elle répond à quantité de questions que lui posent les commerçants qui sont liées à leur activité commerciale et au développement qu'ils peuvent envisager. Elle cherche à faciliter. Je suis d'accord avec Dominique Mériguet, elle fait souvent des propositions qui permettent au commerce local de perdurer et de se développer. Vraiment, c'est une mauvaise querelle que vous lui cherchez.

M. le Maire.- Monsieur Geffroy, puis M. Baillon terminera.

M. Geffroy.- En aucun cas, je ne cherche de mauvaise querelle, et je maintiens les propos que j'ai pu affirmer.

En revanche, suite aux arguments raisonnés de M. Mériguet sur sa démarche positive, notre groupe changera son vote. Il s'abstiendra et ne votera pas contre. Cependant, ce n'est pas par rapport à vos arguments, Monsieur Boitte.

Je maintiens que cette association est, pour l'instant, un trompe-l'œil. Elle a besoin d'un gros soutien de la Ville pour véritablement devenir une association commerciale, et il en faut une digne de ce nom, représentant et étant en appui à nos commerces.

Sur la base des propos de mon collègue, M. Mériguet, nous allons nous abstenir, mais pas sur vos propos, car une fois de plus, Monsieur Boitte, vous êtes dans l'invective, dans l'attaque et là-dessus, je ne l'admets pas. Chacun, comme vous le dites, a son style. Laissez-moi mon style, vous n'arriverez pas à me faire changer. Comme disait De Gaulle, à 78 ans : je ne veux pas devenir un dictateur.

On a le même âge, donc tu sais l'âge que j'ai.

M. le Maire.- Monsieur Baillon.

M. Baillon.- Je suis un peu surpris, là encore Philippe, et je te remercie que votre groupe change de vote, car tu sais très bien que l'ASDEC a joué un rôle important. Le fleuriste, qui était président pendant un temps, a permis par exemple de mettre en place le marché de Noël. On s'est appuyé sur l'ASDEC.

Tes propos, selon lesquels ils sont là pour faire une société de gardiennage, me surprennent. Tu sais parfaitement qu'on a bâti ce marché de Noël, pour lequel tu étais d'ailleurs favorable, avec des partenaires, avec les quelques commerçants qui étaient là, présents, notamment Tino.

Ils essaient de remonter cette association et je pense qu'il faut leur donner un coup de main.

C'était la même situation pour l'association des entrepreneurs des Beaudottes qui a existé pendant un temps, qui a périclité et qui désormais reprend vie. Notre travail d'élite est de les aider. Tu dis que cela manque de dynamisme au niveau économique, et tu n'as pas tort sur certains points, mais je te trouve excessif et je suis satisfait que tu changes ton vote car c'est une association dont nous avons besoin. Elle n'est peut-être pas où l'on voudrait qu'elle soit, mais elle est présente. À nous de l'aider, de la développer, de faire en sorte que, dans tous les quartiers, les commerçants rejoignent cette association.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 15.

Adoptée par	35	voix	Majorité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	42	voix	

Pour	35	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, BENAMMOUR Mérim, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi ((pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAHIM Marwa, SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Contre			
Abstentions	7	voix	LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), GEFFROY Philippe, HAMD AOUI Naïma, AGUIRREBENGOA Carole, CAMARA N'Na Fanta, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe)
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous abordons le chapitre du personnel territorial et la parole est à Mme Bernex.

15 - Ligne directrice de gestion relative aux avancements de grade

Mme Bernex.- Ce sont en effet quelques délibérations concernant le personnel territorial.

Une première délibération concerne l'adoption qui vous est proposée de la ligne directrice de gestion relative aux avancements de grade qui a fait l'objet de quelques travaux d'ajustement en 2024.

Nous avons mis au point une ligne directrice de gestion pour fixer les règles d'inversement de grade dans la Collectivité. Les avancements de catégorie se font au niveau du centre interdépartemental de gestion. La dernière en date remonte à ce début de mandat 2022 après y avoir travaillé en 2021.

Il nous a semblé nécessaire d'opérer quelques ajustements, d'une part, pour rendre plus lisibles les critères retenus pour apprécier les possibilités d'avancement de grade pour les agents, d'autre part, pour objectiver un peu plus la prise en compte de la pénibilité de certains postes et, enfin, de traiter de façon un peu plus juste et équitable, les agents ayant obtenu un examen professionnel permettant l'avancement de grade, et en tenant compte de l'âge de ceux ayant plus de 60 ans.

Concernant la pénibilité, qui était le point le plus sensible, car les supérieurs hiérarchiques avaient parfois tendance à être un peu généreux pour donner des points aux agents, le critère, peut-être le plus simple que nous avons retenu et qui a été accepté par les organisations syndicales, est de reprendre les critères de l'Institut national de recherche et de sécurité, l'INRS,

pour gagner en objectivité, puis de nous assurer de l'appréciation via le service Qualité de vie au travail de la DRH.

Ce dispositif existe. Globalement, depuis qu'il a été mis en place en 2022, il a permis une amélioration des modalités d'avancement de grade en termes d'équité par rapport à ces dispositifs qui sont importants dans les déroulements de carrière, mais aussi en quantité sur le nombre d'agents ayant pu bénéficier des avancements de grade. J'espère que ce nouveau dispositif, qui n'est pas bouleversé mais ajusté, permettra de poursuivre dans cette lancée.

M. le Maire. - Avez-vous des questions ? Monsieur Jous.

M. Jous. - Merci.

Parmi les critères, il y a l'ancienneté au sein de la fonction publique, mais je ne vois pas apparaître des points bonus pour l'ancienneté au sein de la Collectivité territoriale de Sevrans. C'est quelque chose qui m'interroge, car que ce soit dans la vie professionnelle, personnelle ou politique, les gens accordent beaucoup d'importance à une valeur essentielle qui est celle de la loyauté. C'est pourquoi je suis surpris aujourd'hui qu'il n'y ait pas de point bonus à destination des agents de la Collectivité territoriale présents depuis un certain nombre d'années au sein de la Ville de Sevrans, malgré les difficultés que l'on peut rencontrer en tant qu'agent de la Collectivité territoriale au sein de notre commune, car ce n'est pas forcément évident pour tout le monde.

Je crois savoir, mais vous me direz le contraire si je me trompe, que ces critères sont, aujourd'hui, à la discrétion de la Collectivité. C'est donc un choix et une volonté politique de ne pas les faire apparaître dans les avancements de grade.

Cela m'interroge grandement, car des femmes et des hommes derrière cela sont mères et pères de famille, et ont consacré un grand nombre d'années à cette solidarité au bénéfice de la population sevranaise. Le fait que leur travail sur un certain nombre d'années ne soit pas récompensé, mis en valeur et pris en compte dans les avancements de grade peut parfois entraîner des situations un peu particulières.

Des agents intègrent la Ville de Sevrans et se voient bénéficier d'un avancement de grade bien avant des personnes qui sont au sein de la Collectivité sevranaise depuis un grand nombre d'années.

Je ne mets pas du tout en cause les compétences des agents qui arrivent plus récemment au sein de la Ville, mais cela interroge et peut nourrir un sentiment de frustration de la part de certains agents. Celui-ci provoque quelquefois la fuite de nos compétences, et celle de certains agents qui se disent : mon travail n'étant pas reconnu et récompensé, je vais voir si l'herbe est plus verte ailleurs.

De mon point de vue, cela est extrêmement dommage, car un grand nombre d'agents très compétents dans la Ville ont témoigné et sont partis de la Collectivité territoriale sevranaise pour rejoindre d'autres, parce qu'ils avaient ce sentiment que leur travail n'était pas reconnu à la hauteur de leur implication et de leurs compétences.

Dans mon parcours associatif, j'ai déjà défendu des dossiers relatifs à des blocages d'évolution de carrière au sein d'une grande société ou d'autres entreprises, car justement, parfois, la probité de certains agents dérange dans leur service, et contrairement à ce que vous mentionniez, Madame Bernex, ce ne sont pas des responsables qui se montrent généreux dans les évaluations, mais plutôt des « chefaillons » qui prennent en grippe certains agents de la Collectivité qui pourtant effectuent un travail remarquable. Ces derniers se retrouvent alors dénigrés et désavantagés dans leur notation. Malheureusement, cela les empêche d'accéder à des avancements de grade au sein de la fonction territoriale, car certains responsables, de manière totalement arbitraire, procéderont à des notations extrêmement farfelues.

On voit que c'est une volonté politique, et j'aimerais que celle-ci vise également à récompenser des agents sevransais présents depuis un certain temps dans la Collectivité, et que ces points bonus soient attribués, en plus de ce que l'on peut trouver dans ce nouveau règlement. Aujourd'hui, nous sommes tous des responsables et des personnalités politiques dans notre Ville, et je ferai tout ce qui est nécessaire pour que ces points bonus soient attribués aux agents de notre Collectivité qui consacrent une longue période et un grand nombre d'heures, d'années de leur vie en son sein.

Je poursuivrai, à Sevrans, le combat que j'ai déjà pu mener dans certaines entreprises. À ce titre, Monsieur Blanchet, je tiens à vous dire que j'ai reçu un courrier de votre part m'indiquant

que je ne devais pas m'immiscer dans les problématiques que peuvent rencontrer certains agents de la Collectivité.

Je tiens à vous préciser que, lorsque ces agents me sollicitent - déjà, ce n'est pas moi qui vais vers eux - parce qu'ils savent que j'ai un certain nombre de compétences en la matière, je suis dûment mandaté en tant que militant associatif. Je suis Sevranaï, et j'ai le droit de les accompagner, s'ils me sollicitent, dans leurs différentes représentations au sein de l'administration concernant des problématiques qu'ils rencontrent, en rapport avec votre gestion du personnel communal.

Aussi, je tiens à vous préciser que le courrier que vous m'avez envoyé ne m'arrêtera pas dans mon élan de solidarité auprès de ces agents, car vous ne pouvez pas décider, arbitrairement, de m'empêcher d'accompagner les agents du service public au prétexte que je suis conseiller municipal et que je ne dois pas avoir accès à certaines informations. Cela n'a pas de sens.

En tant que militant associatif, je continuerai à accompagner ces agents de la Ville et, par rapport au discours qui vient d'être tenu, forcément, avec ma collègue, Mme Saki, nous ne pourrions pas voter pour cette délibération, à moins qu'un amendement puisse prendre en compte l'ancienneté de nos agents territoriaux au sein de la Collectivité sevranaise pour qu'ils puissent bénéficier de point bonus en vue d'obtenir des avancements de grade.

Merci.

M. le Maire. - Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui. - Je vais un peu dans le sens du propos de M. Jous, mais pour avoir été un agent de la Ville, représentante syndicale au sein de la Ville, et assisté aux réunions d'avancement, je souhaiterais savoir si ces critères viennent en complément de ceux qui existent ou si vous avez balayé ceux de base et introduit ces nouveaux critères ?

Comme l'a mentionné M. Jous, l'un des critères qui était vraiment pris en compte était l'ancienneté des agents, bien entendu, avec une évaluation annuelle qui donne sa situation, et cela leur permettait de bénéficier d'un avancement de grade.

Je voulais donc savoir si les anciens critères sont complètement balayés et remplacés par des nouveaux, ou si vous continuez quand même à prendre en compte l'ancienneté des agents ?

Ensuite, s'agissant de l'examen professionnel, il me semble qu'il est réglementé. Il requiert un certain nombre de réussites au concours pour permettre d'être nommé à un examen professionnel. Avez-vous modifié vos choix en ce sens ?

On peut nommer un agent suite à sa réussite à l'examen professionnel s'il y a eu un certain nombre de réussites au concours. C'est un système d'entonnoir. Vous dites que vous allez mieux considérer. Comment ferez-vous pour nommer ces personnes, par exemple, s'il n'y a pas de réussite au concours ?

M. le Maire. - Monsieur Geffroy, puis Mme Bernex répondra.

M. Geffroy. - Je viens en appui total à la position de M. Jous et de Naïma Hamdaoui.

Pour certains agents, d'une façon familiale, personnelle, professionnelle, il n'est pas évident de changer de collectivité au gré du vent pour valoriser sa carrière et obtenir une meilleure rémunération. C'est souvent difficile, notamment pour nos agents des catégories les plus modestes. C'est pourquoi, effectivement, le texte proposé me semble omettre un critère essentiel, qui devrait être la prise en compte de l'attribution des points bonus pour l'ancienneté valorisée aux agents qui ont montré, comme viennent de le souligner mes deux collègues, une fidélité, une loyauté envers la Ville de Sevranaï.

Ces agents ont choisi de rester et de servir la Collectivité, malgré éventuellement de nombreuses difficultés sociales et économiques que peut traverser notre Ville, et ils méritent donc une reconnaissance particulière.

Aussi, de notre point de vue, il nous semble injuste de ne pas avoir plus de considération pour eux, notamment pour l'avancement de grade.

L'arrivée de nouveaux collaborateurs apportant leurs compétences est une excellente chose, et c'est positif de réussir à attirer des personnes qualifiées qui obtiennent un certain nombre de choses. Cependant, il est important de ne pas négliger les agents qui ne sont pas suffisamment valorisés. Ils ne sont pas là pour critiquer en disant que les nouveaux arrivants reçoivent davantage et que c'est anormal, mais il est essentiel de prendre en compte ces difficultés.

Nous aussi, au nom de l'équité et du respect des efforts consentis par ces agents fidèles

à Sevrans, nous vous demandons de réviser cette délibération, sinon nous ne pourrions pas la voter, en y incluant expressément l'attribution de points supplémentaires pour l'ancienneté valorisée afin de récompenser ceux qui ont choisi de soutenir notre Ville depuis plusieurs années.

M. le Maire.- Madame Bernex.

Mme Bernex.- Merci.

Pour répondre rapidement à Mme Hamdaoui concernant les critères, ceux-ci figurent en annexe 1 de la délibération.

40 points bonus sur 100 sont accordés au titre de l'ancienneté, pour l'ancienneté dans la fonction publique et dans le grade.

30 points sont accordés pour le critère pénibilité qui est subdivisé en 6 sous-critères.

La manière de servir compte pour 10 points maximum, elle-même subdivisée en 4 sous-critères.

Le concours et la formation comptent pour 10 points, et 2 sous-critères : le nombre de jours de formation suivis et demandés par rapport aux formations demandées et les préparations au concours des examens présentés.

Quant à l'absentéisme - moins on est absent, plus on a de points -, il compte pour 10 points.

Concernant la question fondamentalement politique s'agissant des termes employés : loyauté et primauté finalement demandées aux Sevransais, je rappellerai que c'est un choix politique au regard du statut de la fonction publique, d'une part, et des lois contre la discrimination, d'autre part.

Dans le statut de la fonction publique, le terme de loyauté n'apparaît nulle part, ni dans les droits ni dans les obligations. Ce n'est pas inhérent à ce statut. La loyauté n'existe pas et va même à l'encontre du principe même du fonctionnaire citoyen que dessine le statut de la fonction publique.

À propos de la primauté donnée aux Sevransais : j'entends effectivement que de nouveaux arrivants peuvent remplir toutes les compétences et toutes les cases. Si les anciens remplissent toutes les compétences et toutes les cases, il n'y a pas de problème, ils obtiendront les points adéquats pour bénéficier de l'avancement de grade. Je rappelle que sur 100 points, il faut avoir *a minima* 50 points pour en bénéficier.

Les mêmes questions ont été posées par une organisation syndicale pour privilégier l'emploi des Sevransais. Tout cela n'est absolument pas possible en droit français. C'est de la discrimination qui se veut peut-être positive dans votre esprit, je ne dis pas le contraire, mais c'est de la discrimination. Il n'est donc pas question que nous privilégions des agents sevransais ou des enfants d'agents sevransais dans l'accès à l'emploi dans la fonction publique de la Ville de Sevrans.

Ce sont des choix politiques par rapport au statut, des choix d'application du droit plus généralement.

M. le Maire.- Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- Je souhaiterais apporter une petite précision : il me semble, ou j'ai très mal compris, que nous n'avons pas parlé de primauté sevranaise, mais bien et uniquement d'ancienneté.

Il n'y a pas de conflit. C'était juste une précision pour bien remettre le débat à sa place. Merci.

Mme Bernex.- L'ancienneté est bien prise en compte.

M. Jous.- C'est une précision que j'allais apporter également, sachant qu'il n'a aucunement été question, de notre part, de privilégier l'accès à l'emploi de Sevransais ou d'enfant de Sevransais. Cela n'a pas été cité ce soir au sein de cette assemblée.

Il n'a pas non plus été précisé de privilégier les uns par rapport aux autres, et je pense que M. Geffroy l'a dit à juste titre : quand des agents arrivent nouvellement dans la Collectivité, qu'ils répondent à tous les critères d'avancement de grade et les passent, c'est une très bonne chose. Nous avons juste parlé de point bonus, pas du fait que c'était un critère déterminant pour l'avancement de grade. C'est quelque chose qui existe, qui se fait, et ce n'est pas parce que le terme loyauté n'est pas rédigé dans les textes législatifs que nous ne pouvons pas en discuter. Beaucoup de choses ne sont pas écrites dans la lettre de la loi, que vous pouvez dire au sein de cette assemblée.

Je suis désolé, le terme loyauté n'est pas un gros mot. On peut parler de loyauté, d'agents sevranaï qui restent au sein d'une collectivité pendant un certain nombre d'années, malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leurs missions solidaires au bénéfice de la population sevranaïse.

M. le Maire.- Monsieur Boitte.

M. Boitte.- Je crois qu'il faut écouter les arguments donnés par Mme Bernex. Il existe un principe de droit qui est la non-discrimination, et nous faisons le choix de respecter la loi, surtout sur ce principe de non-discrimination. Cela vous convient, cela ne vous convient pas, mais c'est ainsi. Nous sommes contre la discrimination.

Un deuxième élément est plus politique : il existe une seule fonction publique territoriale, et cela constitue un énorme acquis des fonctionnaires territoriaux. Que de Lille à Marseille et de Strasbourg à Brest, il n'y ait qu'un seul statut de la fonction publique et que l'on parte avec son grade dans une autre collectivité qui n'est pas forcément une commune, mais toujours dans le respect de la fonction publique territoriale, c'est un acquis décisif. Il a d'ailleurs fallu près de 40 ans pour que cet acquis des fonctionnaires d'État soit appliqué aux fonctionnaires territoriaux. Nous ne sommes pas prêts à y renoncer, ni à avoir une balkanisation de la fonction publique territoriale qui permettrait à des communes riches de valoriser l'ancienneté de leurs habitants, et à des communes pauvres d'avoir beaucoup plus de difficultés à rétribuer leurs agents. Il existe une seule fonction publique.

C'est un principe de gauche, j'en conviens, cela m'étonne que les Gaullistes ou ex-Gaullistes aient du mal à le voter, mais c'est ainsi et c'est ce que nous allons voter tous ensemble.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 16.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	40	voix	
Pour	34	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa
Contre	6	voix	GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Abstention			
NPPV	2	voix	HAMDAOUI Naïma, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma)

M. le Maire.- Je vous remercie.

La parole est toujours à Mme Bernex concernant le règlement de formation et sa mise à jour.

16 - Mise à jour du règlement de formation

Mme Bernex.- Cette année, nous avons également procédé à la mise à jour du règlement de formation mais qui était bien plus ancien puisque le dernier remontait à 2013.

Sa mise à jour était nécessaire pour s'adapter aux évolutions légales, par exemple la mise en place du compte personnel de formation en lieu et place du DIF, mais ensuite d'autres dispositions et nouvelles obligations de formation. Pour l'ajuster et le rendre plus clair, cela a représenté un important travail réalisé avec les organisations syndicales.

Vous avez, en annexe, le règlement de formation. Je n'entrerai pas dans le détail, car ce document est assez conséquent :

- Il réglemente toutes les évolutions législatives
- Il adapte le dispositif de formation aux enjeux actuels de la Collectivité, aux besoins des services
- Il essaie de clarifier les procédures pour faciliter l'accès à la formation
- Il renforce l'accompagnement des parcours professionnels
- Il tient aussi compte du fait que nous avons renforcé notre DRH pour faire tout cela.

C'est la clarification des nouvelles règles en matière de compte personnel de formation et la clarification du processus de validation des formations.

Il vous est demandé d'adopter ce règlement de formation qui a été approuvé par les représentants du personnel en CST.

M. le Maire.- Avez-vous des questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 17.

Adoptée par	41	voix	Unanimité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphane (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole, HAMDAROU Naïma, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), SAKI Mireille, JOUS Sullivan

Contre			
Abstention			
NPPV	1	voix	JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa)

M. le Maire.- Je vous remercie.

La prochaine délibération est rapportée par Mme Bach Russo.

17 - Revalorisation de la rémunération des médecins du Centre Municipal de Santé

Mme Bach Russo.- Bonsoir à tous.

Les médecins du Centre Municipal de Santé sont des contractuels et il n'existe pas de plan de carrière pour ces salariés.

À leur demande, et avec eux, il a été créé une grille d'évolution des salaires.

Aussi, nous vous demandons de voter pour la mise en application de cette grille, qui rendra plus attractifs les postes des médecins au CMS.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- Merci Monsieur le Maire.

Bien évidemment, nous voterons largement la revalorisation des médecins du Centre Municipal de Santé, car ils le méritent. Nous avons eu une augmentation du prix de la consultation, par conséquent, la rémunération des médecins doit être aussi en rapport.

En revanche, j'avais déjà posé la question lors du vœu pour la santé le 17 décembre 2020 quand je l'avais présenté. Nous aimerions disposer d'un bilan du CMS, tout simplement : nombre de consultations, de patients, les recettes, *versus* les sorties compte tenu des salaires différents. Ce serait intéressant.

Je crois me souvenir que le dernier rapport que nous avons eu date de décembre 2019, dans une lettre de M. le Maire que vous aviez fait parvenir dans toutes les boîtes aux lettres des Sevranaï, sur le nombre de consultations et les records de cette année-là.

Ce serait sympathique de nous fournir ce bilan. Merci.

M. le Maire.- Madame Bach Russo.

Mme Bach Russo.- J'ajouterai que, dans ce bilan que l'on présentera au Conseil municipal, il serait également intéressant d'y inclure les professionnels qui interviennent maintenant. Je sais que M. le Maire souhaitait que j'intervienne aussi pour présenter un peu plus dans les détails la politique de santé que nous mettons en place. Peut-être pourra-t-on prendre un moment pour que je puisse le faire en même temps.

M. le Maire.- Très bien. Je vous remercie.

Tout étant dit, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 18.

Adoptée par	42	voix	Unanimité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	42	voix	

Pour	42	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDJ Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAOUI Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIREBENGOA Carole, HAMDAOUI Naïma, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Bernex présente la prochaine délibération.

18 - Convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du Conseil médical interdépartemental placé auprès du CIG de la petite couronne et aux modalités de remboursement de ces frais

Mme Bernex.- Avec le Centre interdépartemental, différentes conventions de prestation de services sont offertes par le CIG aux collectivités de la petite couronne, dont une concernant les médecins agréés sollicités par le secrétariat du Conseil médical interdépartemental.

Afin de faciliter et fluidifier le travail du Conseil médical interdépartemental, le CIG a proposé d'avancer les honoraires de ces médecins que la Ville rembourserait dans un deuxième temps. C'est l'essentiel, je vous le résume très rapidement, du contenu de cette convention qu'il vous est demandé d'approuver et ce, dans l'intérêt des agents, et aussi accessoirement des services.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- Concernant le CIG, le traitement de tous les dossiers accuse un retard important. Nous sommes à 18 mois. Le passage obligatoire devant les médecins agréés arrange beaucoup le traitement de ces dossiers.

En revanche, on pourrait se poser la question que, personnellement, je me pose. Pourquoi tant de retard au niveau du CIG ? Deux réponses possibles : n'y a-t-il pas assez de personnel ? Je ne le pense pas, ou y a-t-il beaucoup et de plus en plus de dossiers de prise en charge de CLM, CLD, etc. ? C'est peut-être un questionnement que l'on pourrait avoir tous ensemble, ce qui permettrait d'améliorer l'ensemble de tous les services. Merci.

M. le Maire.- Monsieur Jous.

M. Jous.- Excusez-moi, je suis désolé, j'ai oublié d'intervenir sur la délibération précédente : la revalorisation de la rémunération des médecins.

Page 1, on observe que la rémunération des médecins évolue en fonction de l'ancienneté de leur présence à Sevran. Pour vous, n'est-ce pas discriminatoire ?

Pour revenir sur le terme de loyauté, car un collaborateur me rafraîchit les idées, dans le Code du travail, on parle bien d'exécution loyale du contrat de travail. Le terme loyauté existe donc bel et bien dans les textes législatifs relatifs au Code du travail.

Comment expliquez-vous, dans ce cas, que la rémunération des médecins soit différente en fonction de l'ancienneté de leur présence dans la Ville, sans que cela ne porte atteinte à la loi, comme le disait M. Boitte tout à l'heure ?

M. le Maire.- D'abord, M. Yildiz, puis Mme Bernex répondra à cette question si c'est possible.

M. Yildiz.- Je vais peut-être laisser Mme Bernex développer, mais le statut dans la fonction publique, les relations entre le travailleur et l'employeur ne sont pas régies par le Code du travail, mais par un contrat de travail, en principe.

Mme Bernex.- Monsieur Jous, la différence avec la délibération pour laquelle nous avons parlé d'avancement de grade, est qu'elle concernait les fonctionnaires titulaires. Ici, comme l'a précisé Mme Safia Bach Russo, cela ne concerne que les contractuels puisque les médecins le sont tous.

Cette prime à l'ancienneté, c'est un peu ce que nous avons fait pour nos assistantes maternelles de la Ville. Comme l'a expliqué Mme Safia Bach Russo, ils n'ont pas de grille de déroulement de carrière. Nous proposons donc une sorte de déroulement de carrière à ces agents, au travers d'une revalorisation salariale au fur et à mesure des années d'ancienneté au sein de la Ville. Cela concerne tous les agents, tous les médecins, qui sont tous des contractuels.

Ce sont deux situations juridiques totalement différentes.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 19.

Adoptée par	42	voix	Unanimité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	42	voix	
Pour	42	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérard), VELTHUIS

			Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER G��rald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC St��phan (pouvoir donn�� �� CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donn�� �� CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donn�� �� BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-Fran��ois, BRAIHIM Marwa, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donn�� �� HAMDAROU Na��ma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole, HAMDAROU Na��ma, BOREL YERETAN St��phanie (pouvoir donn�� �� AGUIRREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud (pouvoir donn�� �� GEFFROY Philippe), SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

La parole est    nouveau    Mme Bernex, pour pr  senter la derni  re d  lib  ration du chapitre sur les Ressources humaines avec le tableau des effectifs autoris  s.

19 - Modification du tableau des effectifs autoris  s : cr  ation de 13 postes et suppression de 24 postes

Mme Bernex.- Cela fait suite    deux CST (Conseil Social Territorial) : l'un de juin et l'autre de septembre. Pendant le Conseil municipal du 27 juin, nous n'avons pas pu pr  senter les modifications du TEA puisque nous avons eu un d  faut de *quorum* lors du CST, et la re-convocation du CST s'est retrouv  e trop juste par rapport    la convocation du Conseil municipal du 27 juin. C'est ainsi la contraction de ces deux CST et de ces diff  rentes propositions.

Vous voyez les 13 postes cr   s, avec les directions, et les postes supprim  s   galement.

- 12 postes suite au recrutement sur d'autres cadres d'emploi : nous vous avons fourni les explications, lors du Conseil municipal de juin - certains d'entre vous ayant eu le sentiment que nous supprimions des emplois -, sur la diff  rence entre poste et emploi.

- Les postes, suite au changement de quotit   de travail, concernent des professeurs soit du conservatoire soit des ateliers Poulbot.

- 2 postes suite    l'int  gration directe au reclassement d'un agent dans une autre fili  re.

- Des postes suite au recrutement sur d'autres grades d'un m  me cadre d'emploi.

Il nous arrive, quand nous devons pourvoir des postes, soit de recruter sur un grade inf  rieur que celui qui   tait propos   soit sur un grade sup  rieur, ce qui est souvent le cas, car lorsque nous effectuons des recrutements, nous positionnons plut  t le cadre d'emploi sur le cadre de base. Cela n'interdit pas ensuite de recruter en fonction du grade d  tenu par l'agent que nous souhaitons engager, et    ce moment-l  , nous op  rons des ajustements.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur le Maire.

Il est dommage de ne pas mentionner les grades dans la d  lib  ration, notamment sur les postes supprim  s. Habituellement, il est pr  cis   le grade supprim  .

Ici, on a 12 postes, on ne sait pas : 6 postes, 2 postes, 4 postes. On a du mal    suivre l'  volution.

Mme Bernex.- Pour le prochain Conseil municipal, nous vous proposerons la pr  sentation que nous utilisons pour les CST, que nous avons am  lior  e au fur et    mesure et qui est bien plus claire. Nous la joindrons au moins dans le rapport pour avoir le d  tail, car dans la

délibération, il faut être un peu plus synthétique.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n° 20.

Adoptée par	42	voix	Unanimité
Présents ou représentés	42	voix	
Exprimés	42	voix	
Pour	42	voix	BLANCHET Stéphane, BERNEX Brigitte, MERIGUET Dominique, BACH RUSSO Safia, CHANTRELLE Laurent, BENAMMOUR Mériem, BACON Jean-François, ARAB Dalila, JACQUART Ludovic (pouvoir donné à MEKKI Chérifa), MEKKI Chérifa, CHAUVET Claude (pouvoir donné à BAILLON Jean-François), DA SILVA Elodie (pouvoir donné à BLANCHET Stéphane), BASTARAUD Sébastien (pouvoir donné à BACON Jean-François), MABCHOUR Najat, MOULINNEUF Serge, PEDRAZO Jennifer (pouvoir donné à ARAB Dalila), GAUTHIER Raymond, MOILIME Hassanata (pouvoir donné à BACH RUSSO Safia), YILDIZ Umit, ROUSSEL Danièle, BOITTE Gilles, BATUAMBA Ivette (pouvoir donné à PRUNIER Gérald), VELTHUIS Asaïs, CEPRANI Eric, KOUYATE Hawa, PRUNIER Gérald, CHERIGUENE Abdelouaheb, LARDIC Stéphan (pouvoir donné à CEPRANI Eric), WAVELET Manuel (pouvoir donné à CHANTRELLE Laurent), RATNATHURAI Ziromi (pouvoir donné à BERNEX Brigitte), CAMARA Mariama, LOUJAHDI Brahim, BAILLON Jean-François, BRAIHIM Marwa, CAMARA N'Na Fanta (pouvoir donné à HAMDAROU Naïma), GEFFROY Philippe, AGUIRREBENGOA Carole, HAMDAROU Naïma, BOREL YERETAN Stéphanie (pouvoir donné à AGUIRREBENGOA Carole), PERRAN Dominick (CORDIN Olivier), LIBERT Arnaud (pouvoir donné à GEFFROY Philippe), SAKI Mireille, JOUS Sullivan
Contre			
Abstention			
NPPV			

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous avons terminé l'examen des délibérations.

[Tableau des décisions prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT](#)

M. le Maire.- J'ai reçu des questions concernant ces décisions de la part de MM Cordin et Jous.

Vous me permettrez de lire les questions adressées par M. Cordin et d'y apporter les réponses. Comme je l'avais indiqué, il aurait normalement dû les recevoir par mail, mais il semble ne pas les avoir reçues.

➤ Décision 232

Où en sont les effectifs de la police municipale ? Combien d'agents ont suivi ou suivent actuellement les formations pour le maniement des armes à feu ?

Aujourd'hui, les policiers municipaux sont au nombre de 13 au 1^{er} octobre 2024.

Nombre de postes ouverts : 10.

Nombre de policiers formés aux armes à feu : 6, plus 1 actuellement en formation.

La décision concernait la convention pour passer la formation sur le pas de tir.

➤ Décisions 294 et 295

Des questions nous demandent des détails sur l'opération Tous terrains 2.

Cette opération a eu lieu pendant les Jeux olympiques et paralympiques. Les actions ont été déposées dans le cadre de l'AMI Métropolitain qui a permis à la Ville d'avoir une subvention de la Métropole du Grand Paris. Elle a été portée par Cuesta et Gongle avec quatre phases de travail avec des jeunes pour faire un carré VIP durant toute la durée du Club 24. On en avait parlé un peu avant, et la suite a été mise en œuvre concrètement avec une appropriation de tout cela par les jeunes.

C'est aussi la mise en place d'expérimentation Art-sport pour l'activation d'espace public inclusif qui s'est déroulée de mai à septembre 2024 dans le cadre d'un partenariat entre la Ville, Cuesta, Gongle et DarkTraining, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt *Vivez les jeux de la Métropole du Grand Paris* dont la Ville a été titulaire pour un montant de 350 000 €.

Le coût du dispositif Tous terrains 2 s'élevait à 46 000 €.

L'AMI comportait trois autres dispositifs portés par les services de la Ville : une action enfance, une action sportive et une action culturelle pour un coût de 304 000 €.

Cet AMI finançait des actions innovantes, d'activation de l'espace public pendant les jeux en complément des zones de célébration.

Toutes ces actions devaient avoir également une dimension héritage.

Ce dispositif comportait plusieurs volets : enquêtes de besoin et d'usage après des jeunes, création sur mesure d'un espace jeunesse, installation et activation durant une semaine d'un espace jeunesse, action culturelle de mobilisation des jeunes – qu'on a appelé « l'urbex en multiplex » -, et enfin la capitalisation et la transmission des enseignements du dispositif à la Ville pour que l'on puisse l'évaluer, et si cela est pertinent, le pérenniser dans les politiques éducatives.

Ce sont des sujets sur lesquels nous reviendrons puisqu'il y a une forte appropriation des jeunes. Nous en avons croisé beaucoup à ces occasions, et il y a eu beaucoup d'autres rencontres, y compris pendant Jour de fête où nous avons parlé de nous rencontrer à nouveau.

➤ Décision 328

À quoi correspondent les 260 000 € supplémentaires pour la construction du futur commissariat de police municipale ?

Dans le cadre de l'opération de conception et de réalisation du poste de police municipale, en phase conception, des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires au bon fonctionnement de ce site. Ces travaux validés en commission d'appel d'offres en date du 4 juillet 2024 s'élèvent à un montant de 260 450 € HT, soit 312 540 € TTC.

Les travaux sont les suivants : vidéosurveillance police (ajout de cinq caméras), création d'un bureau vidéo séparé du local vidéo, portail toute hauteur en métal déployé, création d'un portillon avec digicode pour la servitude, suppression du portail coulissant, traitement des héberges, alarme incendie de type 2A au lieu de 2B, un service spécifique du local armement pour contrôle d'accès, porte renforcée du local vélo, ajout d'une fenêtre donnant sur le portail, ajout d'une deuxième centrale anti-intrusion pour séparer la police municipale d'autres services du pôle urbain et qui mettent en œuvre les pouvoirs de police du maire, protection de la terrasse R+5, douches individuelles au lieu de collectives, mises en place d'étagères dans le local archives, étude complémentaire pour rafraîchissement des locaux, mesures meubles spécifiques pour salle vidéo, protection des circulations de la police municipale avec le renforcement des cloisons, remplacement des portes classiques à peindre par des portes stratifiées à âme pleine, rabattement de la nappe. C'est très détaillé.

Un mail écrit a été adressé. Sérieusement, cela ne peut pas être concret sans une visite du chantier ou sans discussion ensemble.

Dans sa question, M. Cordin demandait des détails. Nous avons souhaité détailler. Il ne faut pas non plus être absurde, cela mérite d'autres compléments d'explications. Cela se verra sur pièce, à la visite du chantier, pourquoi pas ?

➤ Décision 331

Il s'agit d'un avenant à la mission de faisabilité de la construction d'un parking dans le

cadre de la création d'équipements socioculturels des Beaudottes.

➤ Décision 332

Le montant total s'élève à 11 118 €. Cela concerne le village olympique avec un foodtruck.

➤ Décisions 354 à 358

Elles portent sur les conventions.

- Décision 354

Il s'agit de la signature d'une convention pour prêt de salle à l'association Jeunesse Culture Patrimoine et Caraïbes, JCPC.

- Décision 355

Il s'agit du renouvellement d'une convention avec I3F pour la crèche des Colombes.

- Décision 356

Il s'agit du renouvellement d'une convention avec I3F pour l'association Les Jeunes de Rougemont.

- Décision 357

Il s'agit du renouvellement de la convention avec I3F pour l'association Espoir de Femmes.

- Décision 358

Il s'agit du renouvellement d'une convention avec I3F pour le CMPP de Sevrans.

➤ Décision 372

Je répète ses mots : « *Même électrique, une tondeuse à 45 000 € semble très chère. Qu'a-t-elle donc de particulier ?* »

Pour le service des sports, c'est une tondeuse électrique autoportée avec coupe par retors et des mécanismes spécifiques, aspiration de l'herbe et des feuilles, pour permettre la reprise des activités dès l'entretien réalisé. C'est le prix du marché, maintenance et pièces comprises.

M. Geffroy.- Électrique ?

M. le Maire.- Électrique.

Mme Lereverend.- Non. Elle n'est finalement pas électrique, mais thermique.

M. le Maire.- Elle n'est donc pas électrique, mais thermique.

Monsieur Yildiz, il faudra juger sur pièce.

M. Yildiz.- Effectivement, elle n'est pas électrique, et le prix s'explique par rapport au gabarit et à la durabilité de l'engin. Ces outils tiennent plus de 10 ans, 15 ou 20 ans. C'est une grande durabilité pour de nombreux usages, car c'est utilisé pour le stade Guimier. Ce sont des réparations coûteuses et nous avons une garantie de deux ans. Sur ce genre de gabarit, il n'y a pas de modèle électrique existant.

M. le Maire.- Je regrette d'avoir fait cette présentation médiocre. (*Sourires*) Vous avez remporté l'adhésion, je le reconnais. (*Sourires*)

➤ Décision 374 (concernant la rivière du Parc Louis-Armand)

Dans le cadre de l'étanchéité de la rivière du Parc Louis-Armand, un marché public en procédure adaptée a été lancé sur la base d'un dossier de consultation des entreprises établi par un bureau d'études spécialisées.

La commission MAPA, en date du 5 septembre 2024, a désigné la société SER Étanch' titulaire dudit marché pour un prix global et forfaitaire de 261 750,10 €, soit 314 108 € TTC.

Les travaux prévoient un lavage de la totalité de la rivière, en nettoyeur haute pression, un audit complet du revêtement afin de localiser les fissures, les zones non adhérentes et l'état général de la structure existante, les reprises de la structure existante par ragréage, mortier, résine ou béton projeté en fonction du niveau d'altération du support, le tri et l'évacuation des gravats. Après nettoyage de la réception d'un support béton propre, sain et débarrassé des parties non adhérentes, la société mettra en œuvre un mortier hydraulique bi-composant en deux couches sur l'ensemble de la rivière, soit 1 000 m² par couche.

La durée des travaux est estimée à 2 mois avec 3 à 5 ouvriers en fonction des étapes d'avancement du chantier.

Nous verrons aussi sur pièce.

Plus sérieusement, parfois je me demande si j'ai vraiment vu la rivière. On a hâte que cela se fasse. À cela s'ajoute le problème d'étanchéité.

J'ai répondu aux questions de M. Cordin, plus précisément du groupe.

Je passe aux questions de M. Jous. Est-ce que je les lis, ou souhaitez-vous le faire ?
Comment fait-on ? Vous me corrigerez.

Vous me posez des questions sur les décisions 356, 357 et 358.

J'ai répondu tout à l'heure, excusez-moi, c'est un peu répétitif.

➤ Décision 356

Elle concerne le renouvellement d'une convention avec I3F pour l'association...

M. Jous.- Vous y avez déjà répondu.

M. le Maire.- Effectivement, merci.

➤ Décision 328

Elle porte aussi sur le poste de police municipale.

Il n'y avait pas d'autres questions par rapport aux explications.

➤ Décision 307

Concernant le prêt d'un véhicule auprès du ministère de l'Intérieur, l'autorité de tutelle du commissariat, il s'agit du renouvellement de la mise à disposition d'un véhicule, c'était déjà fait auparavant, pour la police nationale pour l'enlèvement notamment des barbecues sauvages, mais pas seulement. Cette mise à disposition a cours depuis plusieurs années. Cette convention d'un an est renouvelable tacitement jusqu'à 3 ans.

➤ Décision 265

Il s'agit d'un marché de désamiantage pour quel bâtiment ?

C'est une procédure d'appel d'offres ouvert, dite accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents, qui a été lancé par la Ville afin d'assurer les travaux d'entretien, de construction et de réhabilitation des bâtiments et biens communaux. Cette procédure, allotie en lots techniques, fixe le montant maximum annuel des travaux à ne pas dépasser conformément aux règles de la commande publique.

Pour le lot n°01 : démolition et désamiantage, le montant maximum annuel est fixé à 3 M€ HT.

C'est le descriptif du marché, mais il n'y a pas de bâtiment visé, ciblé par ce marché éventuellement. Il n'y a pas de désamiantage d'un bâtiment particulier.

C'est un marché pour la démolition et éventuellement le désamiantage dans le cadre d'opération à venir, si besoin.

Gilles Boitte.

M. Boitte.- Nous avons besoin d'avoir ouvert un marché pour exécuter une prestation quand nous en avons besoin. Sinon, cela veut dire qu'il faudrait attendre le besoin, et souvent il apparaît en début de travaux quand on commence à gratter les plâtres, et il faudrait attendre 6 mois que le marché soit conclu pour réaliser ces travaux. C'est un accord-cadre, cela signifie qu'un marché subséquent est possible à chaque opération, mais c'est ce qui garantit à la Ville de poursuivre ses travaux quand on découvre un problème d'amiante dans un bâtiment que l'on démolit ou que l'on transforme.

M. le Maire.- Je vous remercie pour cette précision.

➤ Décision 247 : c'est une autre question que vous avez posée, Monsieur Jous, qui concerne une subvention et vous demandez au bénéfice de qui.

La subvention de l'État relative à la séquence estivale olympique et paralympique, pour le Village olympique et le quartier d'été, a été d'un montant de 193 740 € et elle était au bénéfice de la Ville.

Je me permets de me saisir de cette question sur cette décision. Comme Dominique Mériguet l'a dit, par rapport au Club 24, cela a été un grand succès qui a beaucoup profité, vous l'avez souligné aussi M. Geffroy et nous vous en remercions, avec une importante implication des élus et du personnel. Cela a été un moment grandement apprécié, beaucoup de questions des familles, des parents et des jeunes, à savoir : il faut que l'on recommence. Ce n'est d'ailleurs même pas une question.

Nous voulons déjà engager un travail en associant les personnels qui ont participé à tout cela. L'enjeu est que ce ne soit pas une parenthèse, mais que l'on puisse continuer, tirer des leçons positives de cette séquence estivale et même la prolonger à d'autres moments, et évidemment l'été prochain. Cela demandera des subventions. Nous allons y travailler.

Ce sont les décisions telles que j'avais le devoir de vous les exposer, concernant les questions qui nous avaient été posées.

Nous abordons désormais la question écrite.

Question écrite

M. le Maire.- Monsieur Geffroy, je me tourne vers vous, la lisez-vous ? Je vous laisse donc procéder à la lecture de la question écrite qui nous a été adressée.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire.

« Monsieur le Maire, premier magistrat de la Ville

Nous, groupe de l'Union de l'Opposition Républicaine Aimer Sevrans et vers une nouvelle dynamique, avons été sollicités par un citoyen français, sevransais, par ailleurs élu du Conseil municipal de Sevrans : M. Jous Sullivan.

Ce dernier fait l'objet d'une mesure individuelle de contrôle administrative et de surveillance, qu'on appelle MICAS, depuis le 28 juin 2024, et ce pour une durée de 3 mois. Mesure qu'il estime injustifiée et disproportionnée.

Il a, entre autres, comme obligation, de pointer une fois par jour au commissariat d'Aulnay-sous-Bois avec interdiction, en dehors de ce pointage, de quitter absolument Sevrans, et il a eu interdiction de se rendre, dans un quadrilatère défini, au passage de la flamme olympique du 25 juillet, mais a priori, pas au passage de la flamme paralympique du 27 août.

Les forces de police ont été envoyées au domicile de M. Jous, la porte de son domicile a été forcée au bélier, car selon les motifs, il était une menace particulièrement grave à la sécurité et à l'ordre public vu son comportement dangereux éventuel.

Sans trahir la confidentialité de la MICAS, notre groupe s'interroge, et par là même vous interroge, Monsieur le Maire, sur les arguments cités qui concernent notre Ville de Sevrans, à savoir : conseiller municipal causant de nombreux troubles à l'ordre public, diffamation envers un citoyen chargé d'un service public ou à l'encontre d'un fonctionnaire dépositaire de l'autorité publique, tentative le 12 octobre 2021 d'intrusion en mairie avec menace de mort à l'encontre d'un cadre de la Ville et obligation, par vous, de fermer l'Hôtel de Ville pendant plusieurs jours afin de protéger les locaux et les agents y travaillant.

Aussi, Monsieur le Maire, nous vous sollicitons afin de répondre à une question, à des questions particulièrement graves :

1) Êtes-vous au courant, en tant que premier magistrat, des faits évoqués concernant votre Ville ?

2) Les confirmez-vous et, également, les accusations qui sont citées ci-avant ?

3) Si oui, dans ces cas, plainte a-t-elle été déposée ? Ou la justice a-t-elle été saisie de ces faits particulièrement graves ?

4) Ne pensez-vous pas, et j'insiste, que nous craignons, tous autant que nous sommes, ce soir, pour notre sécurité en siégeant ici, à côté de M. Jous, présenté comme un individu terroriste particulièrement dangereux ?

Si vous jugez que M. Jous est sujet à des actes criminels ou délictuels, comptez-vous, en vertu de l'article 40 du Code de procédure pénale, alerter sans délai le procureur de la République sur ces infractions soulevées ?

5) Si la Ville et vous, en tant que premier magistrat, maire, avez la lourde charge de protéger vos concitoyens, aussi nous avons besoin d'être rassurés et protégés face à une menace, si celle-ci est présente et réelle.

Aussi, avez-vous, si les faits ne sont pas avoués, l'intention, au titre d'une procédure parlementaire qui existe, d'accorder, comme cela a été fait à d'autres élus du Conseil, une protection fonctionnelle à l'égard de l'élu Sullivan Jous ? Et demain, à d'autres élus qui seraient susceptibles d'être attaqués pour des faits non avoués ou non réels. Sinon, si les faits sont avérés, nous devons avoir, dès ce soir, une protection de sécurité personnelle à l'égard de tous les membres du Conseil municipal.

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de bien vouloir nous éclairer sur ce sujet grave et nous vous prions de bien vouloir croire en notre haute considération. »

Cette question écrite a été conjointement signée par les 9 élus que nous sommes de l'Union de l'Opposition Républicaine.

C'était mon intervention, et je vous remercie Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Pour vous apporter les éléments de réponse qui m'appartiennent, je m'en tiendrai aux faits, dans le respect de mon rôle et de mes compétences comme maire.

Je n'ai pas eu connaissance de cette MICAS, une mesure administrative d'assignation à résidence, ni même d'aucune autre. Je n'ai pas eu non plus connaissance des actions de la police nationale relatées par M. Jous dans la tribune qu'il a écrite pour le magazine municipal du mois de septembre.

Sur les points 1, 2 et 3 de votre question, les MICAS édictées, conformément à l'article L228-1 du Code de la sécurité intérieure, suivent les règles suivantes, je cite l'article, j'insiste lourdement, c'est une citation : *« Aux seules fins de prévenir la commission d'actes de terrorisme, toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre public, et qui soit entrée en relation de manière habituelle avec des personnes ou des organisations incitant, facilitant ou participant à des actes de terrorisme, soit soutien, diffuse, lorsque cette diffusion s'accompagne d'une manifestation d'adhésion à l'idéologie exprimée, ou adhère à des thèses incitant à la commission d'actes de terrorisme, ou faisant l'apologie de tels actes, peut se voir prescrire par le ministre de l'Intérieur les obligations prévues au présent chapitre ».*

Seul le ministre de l'Intérieur décide de l'édition d'une MICAS. Les maires ne sont pas du tout associés, ni décisionnaires, ni même informés de l'édition d'une, voire de plusieurs MICAS, et pas seulement à Sevran, mais partout.

Sur le point 4, j'ai toujours saisi le procureur quand j'ai été témoin ou eu connaissance de faits délictueux.

Je n'ai pas eu connaissance de faits susceptibles de faire l'objet d'un article 40 du Code pénal pendant l'été olympique et paralympique.

Sur le point 5, je rappelle que la protection fonctionnelle peut être accordée aux membres de l'exécutif municipal, aux élus municipaux avec délégation, mis en cause dans leur mandat d'élu, pour financer les frais de justice. Ce n'est pas le cas ici.

Je veux juste terminer mon propos sur le fait que je n'accepte aucune mise en cause personnelle sur ce sujet.

Cela ne concerne pas mes compétences de maire ni même le fonctionnement du Conseil municipal, et je tiens à préciser que toutes les communications relatives à cette affaire sont transmises aux services préfectoraux compétents.

Je dirais même encore plus, maintenant, c'est réglé, nous avons un ministre de l'Intérieur, c'est transmis à son cabinet, car comme je l'ai dit au début, c'est lui seul qui prend cette décision d'édition d'une MICAS.

Je n'ai aucun commentaire à faire.

Je n'ai aucune connaissance des motivations d'une MICAS concernant M. Jous ou d'autres personnes. Je n'ai absolument aucune connaissance de tout cela.

Je tiens aussi à demander que cesse la mise en cause personnelle qui m'est faite chaque fois. Ici, cela ne s'adresse pas à vous.

Monsieur Jous.

M. Jous.- Merci.

Monsieur le Maire, vous dites ne pas être au courant parce que vous avez choisi de ne pas l'être. Je vous ai sollicité et déposé un courrier officiel en mairie, auquel vous avez répondu que vous ne souhaitiez pas me recevoir avec mon collaborateur, lui-même mis en cause dans cette MICAS, mais n'en ayant pas fait l'objet, et qui nous pointe une cible dans le dos aujourd'hui sur des propos complètement mensongers et calomnieux.

Si vous aviez donc bien voulu nous recevoir, vous auriez eu les tenants et aboutissants de cette MICAS et les éléments qui ont motivé une telle mesure de rétention arbitraire à mon encontre.

Comme l'a indiqué M. Geffroy, un certain nombre d'éléments concernant la Ville de Sevran et mon mandat d'élu municipal.

Quand vous dites que la protection fonctionnelle, aujourd'hui, ne pourrait pas s'appliquer, c'est complètement faux, car c'est dans mon exercice d'élu de la République que je suis attaqué. Vous-même avez bénéficié d'une protection fonctionnelle lorsque vous avez mis en avant avoir reçu des prétendues menaces à travers un texto. M. Philippe Geffroy, ici présent, qui bénéficie

exactement du même statut que le mien, à savoir conseiller municipal de l'opposition, a un jour bénéficié de la protection fonctionnelle. Il est donc important de proposer cette protection fonctionnelle au vote et de ne pas me priver encore - que vous la votiez ou pas, cela vous appartient - d'un droit qui est celui d'avoir la présentation d'une protection fonctionnelle au sein de ce Conseil municipal.

Ensuite, Monsieur Blanchet, vous dites ne pas avoir eu connaissance de faits délictuels qui pourraient impliquer l'application ou l'activation de l'article 40 pendant la mise en place du Club 24. Ce n'est pas la question qui vous a été posée.

La question qui vous est posée est la suivante : êtes-vous au courant que moi, Sullivan Jous, aurais commis des faits pénalement répréhensibles, en l'occurrence des délits ou des crimes dans cette ville de Sevrans, notamment concernant ce que M. Geffroy vous a mis en avant, à savoir que je vous aurais diffamé dans des vidéos ? Car quand on parle d'un fonctionnaire élu ou détenteur d'un mandat électif, c'est bien de vous dont il s'agit. Il m'est reproché de vous avoir diffamé alors que la justice a tranché. C'est donc une vérité que vous pouvez rétablir aujourd'hui en tant que premier magistrat de la Ville.

Ce qui vous est demandé n'est pas d'intervenir dans une MICAS qui, bien entendu, émane du ministère de l'Intérieur. Néanmoins, au vu des éléments qui me sont reprochés, vous êtes détenteur de certaines vérités, notamment le fait que je ne vous ai jamais diffamé et que je n'ai jamais porté atteinte à votre honneur et à votre dignité. La justice a tranché, même si je sais que votre sentiment peut être autre, mais nous faisons confiance quand même aux décisions judiciaires. M. Boitte l'a rappelé tout à l'heure concernant le marché : cela reste une décision définitive.

Il en est de même concernant les prétendues menaces de mort. Ces informations proviennent de la Municipalité de Sevrans, notamment du Directeur général des services pour lesquels aucune suite judiciaire n'a été donnée. Ce sont encore des éléments que vous êtes en capacité de rectifier.

Il est dit que vous auriez dû fermer la Mairie pour protéger le bâtiment et le personnel de ma personne et de mon collaborateur. Ce sont, encore une fois, des mensonges à propos desquels vous pouvez apporter des vérités.

Ce qui vous est demandé aujourd'hui, Monsieur Blanchet, c'est de confirmer ou d'infirmer ces informations. Si elles sont infirmées, c'est que je suis victime de calomnie, et vous m'avez, à plusieurs reprises, envoyé des courriers dans lesquels vous mentionniez, noir sur blanc, que vous alertiez les autorités de la police et préfectorales de mes prétendus agissements. On voit bien que ces informations ne viennent pas de nulle part, mais ces éléments mensongers ont engendré une privation arbitraire de ma liberté d'aller et venir pendant une période de 3 mois. Son abrogation a été anticipée parce que les Jeux olympiques et paralympiques sont terminés, à croire que je ne suis dangereux que pendant deux mois et demi et que je peux reprendre, après, ma vie de tous les jours.

C'est assez incongru, vous en conviendrez, mais à un moment donné, il faut se positionner, Monsieur le Maire, car comme je le mentionnais en introduction, lorsque votre fille accompagnée de sa maman se sont fait suivre dans la rue, que vous avez dénoncé ces agissements en les qualifiant de harcèlement à leur encontre, et certainement peut-être à juste titre, vous-même avez remué ciel et terre pour obtenir du soutien, et un certain nombre de conseillers municipaux, ici présents, vous ont apporté le leur. Des personnalités politiques de notre territoire, de notre circonscription, de notre département, vous ont même apporté leur soutien. Vous avez demandé celui de l'État et avez affirmé que vous ne vous laisseriez pas faire face aux menaces, aux calomnies et aux pressions.

Ces éléments ont conduit le préfet de la Seine-Saint-Denis, à qui vous avez relaté certaines informations, à envoyer un commando armé de la police nationale chez moi à 6 h 00. Contrairement à d'autres personnes, ils n'ont pas toqué à la porte. Ils l'ont fait sauter et ont braqué l'intégralité des membres de la famille présents sur place. Le drame a été évité, parce que si ma femme, dans sa pudeur, avait voulu prendre un vêtement au pied du lit pour se couvrir et qu'on pensait qu'elle prenait une arme, un policier aurait pu tirer. Si j'étais dans la cuisine en train de couper une part de gâteau, parce que j'avais faim, on aurait dit « *M. Jous nous menaçait avec un couteau à la main* ».

Le drame a donc été évité. Je suis aujourd'hui là pour témoigner, pour vous parler, bien

heureusement. N'en déplaise à certains qui auraient peut-être préféré qu'un drame arrive ce jour-là.

Aujourd'hui, on ne peut pas laisser faire cela, Monsieur Blanchet, à moins que le fait que mes enfants se soient retrouvés avec des fusils d'assaut pointés sur eux ne vous fasse ni chaud ni froid. Dans ce cas, vous pouvez l'affirmer, il n'y a aucun problème.

Pour moi, c'est un combat que je vais mener, car plusieurs personnes sont dans ma situation, et comme le disait à juste titre M. Geffroy tout à l'heure, si nous ne combattons pas cette injustice aujourd'hui, cela peut arriver à n'importe lequel d'entre vous. Je ne vous le souhaite pas. Les divergences politiques, c'est une chose, mais il s'agit là d'une problématique humaine. Je pense que M. Geffroy et les élus de son groupe, et de l'intergroupe, l'ont bien saisi. Ce n'est pas une problématique politique, mais une problématique humaine qui a été engendrée par certaines divergences politiques.

Aujourd'hui, Monsieur Blanchet, vous ne pouvez pas, encore une fois, me priver de la proposition d'une protection fonctionnelle au sein de ce Conseil municipal. Chacun votera en son âme et conscience. Je ne force personne, Monsieur Blanchet, mais aujourd'hui les Sevranaïes doivent aussi savoir quelle est la position de chacun d'entre vous face à une injustice aussi grave qui aurait pu coûter la vie de citoyens sevranaïes complètement innocents. Je n'ai jamais été condamné par la justice ni fait une minute de garde à vue de ma vie, mais j'ai été entravé dans mon droit fondamental à ma liberté. J'ai été mis en danger directement par des armes à feu pointées sur moi et ma famille.

J'aimerais que vous puissiez vous positionner aujourd'hui, Monsieur le Maire, et nous dire si cela ne vous fait ni chaud ni froid. En tant qu'élus de la République, nous disposons du même mandat, Monsieur Blanchet, nous avons tous deux été élus au suffrage universel lors d'une élection municipale.

Ce Conseil municipal vous a élu comme premier magistrat de la Ville, mais nous sommes tous, ici, sur le même pied d'égalité. Si un élu de la République, en l'occurrence sevranaïe, subit sur votre territoire une telle injustice et que vous ne bougez pas, nous avons besoin de le savoir et de le mentionner à la population sevranaïse. Comme je le disais précédemment, vous n'avez peut-être pas de pouvoir d'action directe sur une MICAS, mais vous détenez des vérités qui pourraient me rétablir dans ma dignité.

Maintenant, je vous pose la question : le ferez-vous ou non ? Je réitère cette demande que la protection fonctionnelle soit présentée au vote. Chacun votera en son âme et conscience, mais vous ne pouvez pas me priver d'un droit quand des élus, qui bénéficient du même statut que le mien, en ont bénéficié au sein de cette même assemblée.

M. le Maire. - J'ai apporté les éléments de réponse à la question qui m'a été posée et exposée par M. Geffroy et son groupe. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire, et je veux juste ajouter qu'il est hors de question de faire pression ou de forcer qui que ce soit ici.

Aucun commentaire, aucun jugement.

Il est 00 h 11, la séance est levée.

(La séance est levée à 00 h 11.)

Groupe « Pour Sevrans la gauche rassemblée écologique, solidaire et citoyenne » :

Blanchet Stéphane, Benammour Mériel, Jacquart Ludovic, Da Silva Elodie, Boitte Gilles, Cheriguen Abdelouahab, Lardic Stéphan, Ratnathurai Ziromi, Moilime Hassanata, Brahim Marwa.

Groupe « Front de Gauche, communistes et citoyens »

Bernex Brigitte, Bacon Jean-François, Moulinneuf Serge, Batuamba Ivette, Kouyate Hawa, Prunier Géraud, Camara Mariama, Bastaraud Sébastien

Groupe des élus « Sevrans Écologie – Europe Écologie les Verts »

Mériguet Dominique, Arab Dalila, Chauvet Claude, Baillon Jean-François, Roussel Daniel, Velthuis Asaïs, Gauthier Raymond, Loujahdi Brahim.

Groupe « La France Insoumise »

Bach Russo Safia, Yildiz Umit, Ceprani Eric

Groupe des « élus du Parti socialiste » :

Chantrelle Laurent, Mekki Chérifa, Pedrazo Jennifer, Wavelet Manuel

Groupe « Aimer Sevrans »

Geffroy Philippe, Hamdaoui Naïma, Aguirrebengoa Carole, Borel Yeretan Stéphanie, Cordin Olivier, Camara N'na Fanta

Groupe « Vers une nouvelle dynamique »

Libert Arnaud, Perran Dominique Abelle, Etienne Walnex

Élus sans groupe

Mabchour Najat (majorité), Saki Mireille, Jous Sullivan

Monsieur le secrétaire de séance

Monsieur le Maire